

1933
25

VINGT-HUITIEME ANNEE

N° 94 - 2^e TRIMESTRE 1973



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

ATHUS : UN GRAND CONGRES NATIONAL



Le président national vient de fleurir le monument aux morts des deux guerres de la ville d'Athus. A l'avant-plan, à droite, le porte-drapeau national, l'adjudant retraité Adrien Tay qui vient de mourir.

2 Chasseurs Ardennais - C'est gagné !

SECTIONS REGIONALES

ARLON
C.C.P. 9808.49
Président :
Raymond REUTER
Avenue Tesch 35, 6700 Arlon
Tél. 063 / 213.70
Secrétaire :
Robert DEBIERE
Rue des Hétras 64, 6700 Arlon
Trésorier :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. : Privé : 063 / 243.13
Bureau : 063 / 229.01

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE
C.C.P. 7012.06
Président :
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. : 063 / 381.98
Secrétaire :
André PERIN
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus
Trésorier :
Jean MARTIN
Rue des Associations 3, 6790 Athus
Tél. : 063 / 390.77

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET
C.C.P. 2409.28
Président :
J. MAUS de ROLLEY
6653 Longchamps
Tél. : 062 / 221.20
Secrétaire-Trésorier :
Victor LEFEBVRE
Rue de Neufchâteau 158,
6650 Bastogne
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX
C.C.P. 3805.47
Président :
Edouard KLEIS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. 061 / 413.89
Secrétaire-Trésorier :
Emile COLSON
Grand-Place 31, 6800 Bertrix
Tél. 061 / 410.76

BRABANT
C.C.P. 3522.42
Président :
Jean GOFFART
Rue des Frés 5
6900 Saint-Hubert
Tél. 061 / 619.56
Secrétaire :
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. 02 / 46.85.04
Trésorier :
Albert GUSTIN
Avenue de la Brabançonne 80B
1040 Bruxelles
Tél. 02 / 35.84.05

EREZEE
C.C.P. 8188.71
Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. 085 / 470.23
Secrétaire-Trésorier :
Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 53,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19

ETALLE
C.C.P. 8239.62
Président :
Gaston EPPE
6741 Vance
Secrétaire :
Léon POSTAL
6735 Fratlin (Ste-Marie s. Semois)
Tél. 063 / 451.87
Trésorier :
R. CLAUSSÉ
6742 Chantemelle
FLORENVILLE
C.C.P. 8048.57
Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
6820 Florenville
Tél. 061 / 310.44

Liste d'adresses des membres du conseil d'administration et des dirigeants des sections régionales

PRESIDENT D'HONNEUR :
Général-Major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213 — 1160 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du bulletin :
Albert HUBERT
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles
Tél. : Privé : 02 / 45.61.32
Bureau : 02 / 19.44.50

NICE-PRESIDENTS VATIONAUX
Robert LEPAGE
6741 Vance
Tél. 063 / 451.76
Joseph ANDRE
Brisy - 6673 Cherain
Tél. 080 / 173.73
Jean GOFFART
Rue des Frés 5
6900 Saint-Hubert
Tél. 061 / 619.56
René PIEDSCEUF
Rue des Rieux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89

SECRETARE NATIONAL :
Victor ROBERT
Drève des Etangs 26,
1630 Linkebeek
Tél. 02 / 58.26.88

SECRETARE NATIONAL-ADJOINT :
François GUIOT
Avenue de la Brabançonne 80 B,
1040 Bruxelles
Tél. (h. de bureau) :
02 / 34.93.00 - 34.94.00
Extensions : 221 et 301
Privé : 02 / 34.15.98

TRÉSORIER NATIONAL :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171,
6700 Arlon
Tél. : Privé : 063 / 243.13
Bureau : 063 / 229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

SECRETARE-Trésorier :
Joseph JACQUES
Rue d'Orval 18,
6920 Florenville
Trésorier :
Marcel JACQUES
6820 Florenville
HOUFFALIZE
C.C.P. 7621.37
Président :
Joseph ANDRE
Brisy 6673 Cherain
Tél. 080 / 173.73

SECRETARE-Trésorier :
Joseph RICAILLE
Rue Ville Basse 28,
6660 Houffalize
Tél. 062 / 280.54

HUY
C.C.P. 7180.09
Président :
Emile ANSEIME
Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy
Tél. 085 / 125.43

SOMMAIRE

Communications du Président	3
Le 3 Ch.A. continue, et à Vielsalm...	4 - 5
Le congrès national d'Athus	6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14
Chronique de la Fraternelle du 10^e de Ligne	
Au 3 ^e Chasseurs Ardennais	15 - 16 - 17
Pèlerinage sur les bords de la Lys	18 - 19 - 20 - 21
LA VIE DE LA FRATERNELLE	
Au 1 ^{er} Chasseurs Ardennais	22
Au 20 ^e d'Artillerie	23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 et ... 46
La VII ^e Marche du Souvenir	35 - 36 - 37 - 38 - 39
Les droits des combattants	40 - 41 - 42
Vinum in palatas...	43 - 44 - 45
	47 - 48 - 49
	50 - 51

SECTIONS REGIONALES

SECRETARE :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. 085 / 146.88
Trésorier :
Gaston JOIRET
Grande Ruelle 28, 5250 Antheit

LIEGE - VERVIERS
C.C.P. 9004.16
Président :
René PIEDSCEUF
Rue des Rieux 53,
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89
Secrétaire :
Jules BARLET
Quai de la Dérivation 43
4000 Liège
Tél. 04 / 43.34.79
Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quoi de l'Ourthe 4
4000 Liège
Tél. 04 / 43.29.46

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 3255.67
Président :
Désiré PIRLOT
Route de Hologne, 5404 Waha
Tél. 084 / 316.54
Secrétaire-Trésorier :
Alexis BAUDUIN
Rue de la Plovinnette 11,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 310.78

NAMUR
C.C.P. 3640.57
Président :
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60
5000 Namur
Secrétaire-Trésorier :
Léopold MISSION
Rue de l'Eglise 6
5020 Sny
Tél. 07 / 78.57.60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 7151.93
Président :
† Albert BALBEUR
4737 Léglise
Secrétaire-Trésorier :
François HANNICK
6620 Neufchâteau
Tél. 061 / 277.05

SAINT-HUBERT
C.C.P. 8001.73
Président :
Jean DOM
6904 Lorcey-Arville
Tél. 061 / 610.67
Secrétaire-Trésorier :
Lucien SCHILTZ
Route de Poix 23
6900 Saint-Hubert
Tél. 061 / 611.32

VIELSALM
C.C.P. 8709.76
Président :
Roscius CATIN
Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm
Tél. 080 / 164.77
Secrétaire :
Joseph HAIDON
Rue Ruthiel 15, 6688 Liernoux
Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10, 6690 Vielsalm
Tél. 080 / 167.45

VIRTON
C.C.P. 7291.00
Président :
René AUPHENNE
Champi 24, 6763 Dampicourt
Tél. 063 / 577.18
Secrétaire-Trésorier :
Paul TALBOT
Rue du 113^e R.I.F. 114,
6758 Signeulx-Bleid

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS
B.P.S. 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.00
Président :
Adjudant-chef retraité Robert MOTTE
Secrétaire-Trésorier
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président :

Pour la raison accidentelle connue, ce bulletin paraît avec un retard tout à fait anormal. J'ajoute que sa préparation et sa fabrication ont été bien laborieuses, et même pénibles : d'une part, les conditions régulières de travail n'étaient pas réunies en ce qui concerne; d'autre part, la phase active de réalisation a coïncidé avec les vacances dans l'industrie graphique. Je suis le premier navré de ce contretemps, d'autant qu'il s'est accompagné de délais également considérables dans les correspondances de la Fraternelle. Tout sera rentré dans l'ordre d'ici très peu de temps, et vous recevrez fin septembre/début octobre « Le Chasseur Ardennais » du troisième trimestre, mais un numéro qui sera sensiblement aminci pour des motifs impérieux que je vous exposerai à ce moment-là.

Je tiens à remercier de tout cœur les dirigeants de la Fraternelle qui ont bien voulu me suppléer durant mon indisponibilité, et plus particulièrement notre président d'honneur, le général Champion, qui a notamment accepté de conduire notre Conseil d'administration chez le ministre de la Défense nationale et de prononcer le traditionnel discours de Vinkt.

La Fraternelle a été, à nouveau, douloureusement affectée avec les décès d'Albert Balbeur, président fondateur de la section de Neufchâteau, d'Adrien Tay, qui avait repris il y a moins d'un an la fonction de porte-drapeau national, du colonel Léon Krémer, dont je parlais ici même au précédent numéro, qui fut le commandant combien brillant du Bataillon-moto/Ch. A. mais surtout l'élément charnière de la transformation du 10^e de Ligne en régiment de Chasseurs Ardennais, du lieutenant-colonel B.E.M. Germain Jacques, ancien commandant du 1 Ch. A., et enfin, du sympathique Louis Petit.

Notre congrès d'Athus fut une réussite presque parfaite, n'eût été la « drache » du matin et le discours trop long du président national qui imposa une lourde épreuve à tous les assistants, surtout ceux qui demeurèrent debout sans broncher, et ce, en dépit d'un micro récalcitrant.

Tout le monde est d'accord : jamais nous n'avons été aussi nombreux à un congrès; jamais on n'assistait à de telles agapes. Et puis, quelle fraternité, quelle ferveur, quel enthousiasme !

Un merci chaleureux à la section organisatrice, à la ville d'Athus, au préfet de l'Athénée et à ses collaborateurs.

Notre rassemblement de Vielsalm le 21 juillet, en dépit de la période de vacances et de la démobilisation des esprits à la suite de la décision de maintenir le 3 Ch. A., a remporté, lui aussi, un succès spectaculaire témoignant de la vitalité de notre Fraternelle et de la fidélité des anciens bérets verts à leurs unités et à leurs villes de garnison. Car le combat en faveur de la sauvegarde du 3^e Chasseurs Ardennais est gagné. Non seulement ce dernier

restera à Vielsalm, mais il se verra confier une mission opérationnelle, ainsi que l'a annoncé le Ministre de la Défense nationale, et cela signifiera presque certainement un renforcement des effectifs.

Grâces soient rendues à tous ceux qui nous ont soutenus, nous qui avons été à la pointe de la lutte. Nous avons trouvé une unanimité dans le Luxembourg; nous avons obtenu l'appui de tous les partis politiques, des notabilités et de la population dans son ensemble. Nous nous devons d'exprimer notre reconnaissance à M. Vanden Boeynants d'avoir si vite compris que la mesure de dissolution primitivement décidée était malencontreuse, et d'avoir eu le courage politique de la rapporter. Nous devons cependant demeurer vigilants car s'il faut faire confiance à l'actuel ministre pour que la promesse soit tenue, les ministres passent plus vite que les Chasseurs Ardennais, et il ne faudrait pas qu'un autre ministre... Mais nous n'en sommes pas là.

La solution heureuse de ce problème irritant va nous mettre d'autant plus en mesure de traiter d'une façon plus sereine des problèmes de notre défense nationale. Nous avons appris avec plaisir, par la presse, que le gouvernement s'orienterait vers la conclusion d'un pacte national de défense. C'est exactement ce que nous avons suggéré à notre congrès d'Athus (voir, plus loin, discours du président et motion finale). Je pense que nous sommes les seuls à l'avoir jamais proposé; si d'autres l'ont fait, on n'en a plus parlé depuis longtemps.

Nous avons toujours écrit aussi que l'on se dirigerait nécessairement vers une professionnalisation plus grande de l'Armée opérationnelle. Les nouveaux projets actuellement à l'étude iraient en ce sens, mais ils ne pourront être réalisés que si l'on trouve de l'argent — ce qui est le moins difficile — et des hommes, et ce dans les quatre régions du pays. Ces volontaires à court ou à moyen terme, on ne pourra les attirer et les conserver qu'en leur offrant des conditions de recrutement satisfaisantes, et surtout, des promesses de reclassement.

D'autre part, en cas de réussite de cette opération — ce qui reste très problématique — il s'agit que soit maintenu un service de milice ou « service national » à terme nécessairement réduit — par exemple, six mois — qui n'ait rien de commun avec la garde civique, qui demeure à base de formation militaire et dont la charge serait équitablement répartie pour tous, c'est-à-dire qu'il ne consiste pas pour les uns, en des « planques », qui, parfois, rapportent, et en des corvées astreignantes pour d'autres. La bonne formule ne pourra pas être trouvée facilement non plus. Il faut que le ministre de la Défense nationale conserve la direction des opérations, et ne l'abandonne pas à des collègues plus soucieux d'électoratisme que de défense.

Albert HUBERT,
Président National.

Le 3^e Chasseurs Ardennais sera maintenu avec une nouvelle mission, et restera à Vielsalm

Depuis plus d'un an, notre préoccupation première avait été d'assurer la sauvegarde du 3^e Chasseurs Ardennais dont la dissolution avait été annoncée, et son maintien dans sa garnison traditionnelle de Vielsalm. Nous n'entreprendrions pas de retracer les rétroactes de l'affaire : nos bulletins, centrés sur cet essentiel problème, en ont dit assez.

Dans le cadre de notre plan de défense, nous avons estimé que le congrès national d'Athus devait être l'occasion de frapper un grand coup qui pourrait être décisif. Il fallait conditionner l'opinion publique de façon spectaculaire, et sensibiliser tout le Luxembourg à l'affaire. Il fallait que les hommes politiques qui, jusqu'à présent, avaient entrepris des interventions individuelles souvent pressantes — ce fut particulièrement le cas du ministre Hanin et du député-bourgmestre Remacle — considèrent désormais l'opération sur un plan collectif, soit à l'échelon de leurs partis respectifs, soit par une action conjointe des parlementaires luxembourgeois et des régions limitrophes. D'où l'éditorial plutôt virulent de notre dernier numéro ; d'où notre discours « passionné » d'Athus et l'allocation de ton plus élevé, mais également pressante, de notre président d'honneur ; d'où notre appel solennel à la solidarité luxembourgeoise et à l'action concertée de ses représentants politiques.

Faut-il dire que les résultats ont correspondu à nos espérances ? Dès le lendemain, les relations de presse ont rempli parfaitement leur fonction. Nous avons envoyé notre motion aux principales autorités du pays qui, pour la plupart, nous ont accusé réception, parfois en nous promettant appui ou, tout au moins, sympathie ; le Sénat a même considéré notre document comme une pétition.

Quant aux partis politiques, le PLP, par la voix de son président national M. Pierre Descamps, nous a fait savoir qu'il ne manquerait pas « d'attirer l'attention des parlementaires PLP du Luxembourg, afin qu'ils soutiennent l'action que vous avez entreprise ».

De son côté, le journal « L'Avenir du Luxembourg » rapportait, un peu plus tard, que le bureau du PLP provincial du Luxembourg

« marquait son appui sans réserve, et avec la plus ferme conviction, aux positions prises et proclamées par la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, par le président Albert Hubert notamment ».

On pouvait lire aussi :

« Pour ce qui regarde le maintien du 3^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm, le bureau a rappelé le vœu soumis par M. Jean Bock au Conseil provincial d'octobre 1972, réclamant pour Vielsalm le maintien de cette garnison ».

Le président provincial, Gilbert Gilson, nous a confirmé la chose.

Côté PSC, M. Charles-Ferdinand Nothomb, président national, nous a écrit :

« Vous aurez vu que le PSC de Luxembourg a pris formellement position pour le maintien du 3^e Chasseurs Ardennais qui est affecté de nouvelles fonctions, et pour le maintien de sa garnison à Vielsalm ».

Après, M. Charles Hanin, ministre de la Politique scientifique, parlant devant le PSC de l'arrondissement de Bastogne, avait promis, à nouveau, qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir que

l'on rapporte la dissolution du 3^e Chasseurs Ardennais et qu'on le maintienne à Vielsalm.

Du PSB, nous avons reçu un accusé de réception très cordial signé par le coprésident André Cools, tandis qu'à l'échelon de la province de Luxembourg, ce parti demandait le maintien de l'implantation militaire à Vielsalm, et même son renforcement.

En ce qui concerne la Fraternelle, le ministre de la Défense nationale a demandé à rencontrer son Conseil d'administration. Malencontreusement, le président national avait été victime d'une vilaine chute quelques jours avant l'audience, et il se trouvait bloqué à l'hôpital, dans l'impossibilité absolue de se déplacer, et surtout, de s'habiller correctement ; il dut, dès lors, se résoudre à se désister d'un entretien qu'il considérait cependant comme capital. Le général Champion, président d'honneur, voulut bien accepter de conduire la délégation : il le fit avec l'autorité, la compétence, le doigté et la fermeté qu'on lui connaît depuis toujours.

Le 21 juin, M. Vanden Boeynants, recevait, seul, le président national.

Il serait contraire à la bienséance de dévoiler le contenu d'entretiens de

l'espèce. Disons seulement qu'ils ont débordé de l'objet principal de nos préoccupations, c'est-à-dire la survie du 3^e Ch. A. à Vielsalm, et qu'ils ont été francs, directs et même, finalement, cordiaux. Les Chasseurs Ardennais ont emporté, en outre, une promesse réconfortante.

Le 28 juin, au départ de la Marche du Souvenir et de l'Amitié à Arlon, le colonel BEM Marlière, président du comité organisateur, disait ce qui suit devant le monument du 10^e de Ligne :

« Et déjà, je vous donne rendez-vous l'année prochaine car si nous avons été, à un certain moment, pleins d'appréhensions quant à l'avenir de notre Marche et de notre régiment, nous sommes à présent rassurés. M. le ministre Vanden Boeynants, qui m'a fait savoir le regret qu'il avait de ne pas être présent au départ de ce matin, m'a donné les assurances les plus formelles quant à l'existence de notre bataillon dans la garnison de Vielsalm. Ces assurances, il les a confirmées au président de notre fraternelle, M. Hubert, qu'il a reçus la semaine dernière. Et je suis certain qu'il m'a autorisé à vous l'annoncer en son nom, s'il ne le faisait avant,

et je suis convaincu qu'il ne manquera pas de le confirmer dès qu'il aura rejoint nos rangs.

C'est donc joyeux et le pas alerte que le 3^e Ch. A. part, cette année encore. Et qu'il me soit permis de remercier, au nom de tous ceux qui servent encore actuellement dans les rangs du 3^e Ch. A., tous ceux qui nous ont aidés à arriver à sauver notre régiment. Et je cite notamment notre Fraternelle et son dynamisme président M. Hubert, toute la population de la province de Luxembourg, ses autorités et ses représentants dont l'appui a toujours été efficace. J'espère qu'ils veilleront à ce que ces belles promesses soient tenues ».

Cette bonne nouvelle, M. Vanden Boeynants l'a confirmée dans son allocution au cours de la réception finale de la Marche du Souvenir.

Faut-il dire que cette communication reçut le plus chaleureux accueil ?

Le président national lui exprima la satisfaction et la gratitude de la Fraternelle, tandis que le député-bourgmestre Marcel Remacle faisait de même au nom de la population de Vielsalm et de la région, ayant le chic d'ajouter que le mérite principal de ce succès revenait à la Fraternelle.

DERNIERE MINUTE

Notre rassemblement du 21 juillet à Vielsalm

Nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sur la « Fête des Chasseurs Ardennais » qui a eu lieu à Vielsalm, le 21 juillet.

Plus de cinq cents anciens de 1940 ont défilé dans les rues de la cité du 3^e Ch. A., en préambule au cortège de la Fête des Myrtilles ; ils ont été accueillis avec enthousiasme par le nombreux public. Ensuite, la plupart des participants se sont retrouvés en une réunion amicale au pensionnat du Sacré-Cœur, où la bière a coulé à flots et où l'on a engouffré des dizaines de tartes aux myrtilles.

« nir qui rallièrent Vielsalm, n'était aussi heureux qu'Albert Hubert, le bouillant président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, et que notre ami Marcel Remacle, le dynamique député-bourgmestre de cette légendaire ville ardennoise. »

« Nul des deux n'avait pourtant traversé, en quatre jours, par monts et par vaux, cette magnifique terre luxembourgeoise si riche en souvenirs glorieux. »

« Mais au terme d'une lutte longue, âpre, tenace, ils venaient de remporter la plus éclatante des victoires. Ils avaient sauvé le troisième Chasseurs Ardennais et assuré son maintien dans la ville qui l'avait vu naître. »

« La dissolution, annoncée et maintes fois confirmée, de cette glorieuse unité procédait d'un malentendu, d'une équivoque. M. Vanden Boeynants, ministre de la Défense nationale, l'a affirmé au soir de l'arrivée de cette septième Marche du Souvenir. »

« Le croira qui voudra ! Mais chacun regrettera que ce malentendu n'ait pas été dissipé plus tôt. Et tout le monde pensera que sans la résistance farouche d'Albert Hubert et de Marcel Remacle, entraînant derrière eux la masse des anciens « Bérés verts » et des habitants de ce beau pays de Salm, le troisième Chasseurs Ardennais aurait cessé d'exister. »

« En assurant le maintien de ce régiment, on a certainement sauvé la Marche du Souvenir dont Vielsalm continuera à assumer l'organisation que certains envisageaient déjà de transférer à la nouvelle base à Crèpe. Cette manifestation, rayée au niveau d'un plagiat, aurait laissé son cœur et son âme à Vielsalm. C'était sa condamnation à mort. Il n'en sera heureusement rien, et les prochaines Marches du Souvenir seront aussi, si pas plus vivantes encore que la septième qui vient de se terminer triomphalement. (...) »

COMMENTAIRES DE PRESSE

Voici quelques extraits de presse ayant trait à ce problème.

« La Meuse-Luxembourg » - 29 juin 1973 : « (...) Cette déclaration clôt une longue série de démarches et de manifestations. M. Albert Hubert, président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, a accompli en cette affaire une œuvre décisive. Il a traduit le sentiment de tous les anciens des six régiments de mai 1940. (...) »

« La Meuse-Luxembourg » - 2 juillet 1973 : « (...) M. Vanden Boeynants, ministre de la Défense nationale, a confirmé que le 3^e Chasseurs Ardennais resterait à Vielsalm. Il a signalé que dès le premier jour où il avait été question de supprimer les trois régiments d'infanterie légère, il avait donné des instructions au quartier général pour qu'une nouvelle affectation soit donnée au régiment de Vielsalm. »

« M. Vanden Boeynants a ajoutée : « Le 3^e Chasseurs aura probablement des missions plus dures et plus importantes à exécuter. Il a été tenu compte de

« trois raisons pour maintenir le régiment à Vielsalm : ce régiment a été un exemple pour tout le pays en 1940 ; il s'agit d'une tradition et d'une unité d'élite ; enfin, le ministre s'est rendu compte que la population de Luxembourg vit avec ses soldats, les aime et veut les garder. »

« La Meuse-Luxembourg » - 3 juillet 1973 :

« (...) Comme nous l'avons relaté dans notre édition d'hier, M. Vanden Boeynants a également confirmé le maintien du 3^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm. Le colonel Marlière avait annoncé la nouvelle à Arlon, alors que les marcheurs allaient prendre le départ de la première étape. Nombreux étaient ceux qui désiraient entendre ces paroles de la bouche même du ministre. »

« Ces propos ont mis un terme aux doutes et aux équivoques. Les Chasseurs Ardennais et la population salmienne sont heureux. Les anciens bérés verts ne sont pas moins, et à la réception qui a marqué la fin de la marche, le président

national de la Fraternelle, M. Hubert, n'a pas caché sa grande satisfaction : « Si les anciens se sont battus pour que les Chasseurs Ardennais restent à Vielsalm, c'est parce qu'ils sont des hommes cultivant l'esprit de fidélité et de souvenir. (...) »

« L'Avenir du Luxembourg » - 29 juin 1973 :

« Le départ de la Marche du Souvenir et de l'Amitié 1973 a été marqué par un coup de clairon. La sonnerie était symbolique, mais triomphante. »

« Dans son allocution d'ouverture à la marche, le colonel Marlière, commandant militaire de la province, déclarait que le ministre de la Défense nationale l'avait chargé de confirmer les propos rassurants qu'il avait tenus quelques jours auparavant à M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais : « Le 3^e Chasseurs Ardennais restera à Vielsalm. (...) »

« L'Avenir du Luxembourg » - 3 juillet 1973 :

« (...) Le ministre Vanden Boeynants déclara alors, comme le fit d'ailleurs jeudi, lors de la première étape, le colonel Marlière, que le 3^e Chasseurs Ardennais restera à Vielsalm. Mais il ajouta que les missions de ce bataillon ne seraient vraisemblablement plus les mêmes. (...) »

« Le Peuple » - 2 juillet 1973 :

« Vielsalm ne sera pas déserté par son régiment ! Le maintien ou non du 3^e Chasseurs Ardennais et de sa garnison à Vielsalm est un sujet aussi actuel qu'important, qui était particulièrement commenté encore à l'occasion de la Marche du Souvenir qui était partie d'Arlon. A l'arrivée à Vielsalm, une bonne nouvelle attendait les régionaux. « Vaincu » par les arguments pressants développés auprès de lui, le ministre Vanden Boeynants lui-même rassura Vielsalm : « son » régiment ne déménagera pas ! Indépendamment de la « garnison ». (...) »

« Le Peuple » - 3 juillet 1973 : « Dimanche, en fin d'après-midi, nul, parmi les quelque six à sept mille participants à la septième Marche du Souve-

LE CONGRES NATIONAL A ATHUS : Un succès sans précédent

Un congrès national de la Fraternelle ne se raconte pas : il se vit. Aussi, à côté des documents que nous reproduisons dans ce numéro, nous nous bornerons à un compte rendu très sommaire.

Dès 9 heures, d'importants groupes se rassemblaient place de la Gare à Athus, en dépit d'une pluie battante. A 9 h 30 très précises, après que le président Spoidenne, entouré du bourgmestre et du président national eut fleuri la stèle de la Résistance, le long cortège se mit en route, conduit par la Musique FDI et son nouveau chef : le commandant Carion. Suivaient les majorettes, championnes de Belgique, dont tout le monde admira les évolutions, un peloton venu du 1 Ch A et ayant revêtu la tenue de 1940, l'harmonie des sapeurs pompiers, et après les autorités citées ailleurs, l'imposant groupe des anciens, précédé d'une trentaine de drapeaux. Combien étaient-ils ? 500, 600, 700 ? Les appréciations varient, mais tout le monde s'accorde à dire qu'ils n'avaient jamais été aussi nombreux.

Précisons qu'aux autorités indiquées plus loin, il y a lieu d'ajouter MM. Kremer, président des Réfugiés politiques de Differdange (GDL) et Beckus, président des Volontaires de guerre de Kayl.

Hommage aux morts

Dans une église archi-comble, fut célébrée une messe solennelle par les abbés Weber, curé de Saint-Donat à Arlon, et Brichard, curé d'Athus. Comme accompagnement, de jeunes musiciennes et chanteuses de grand talent. L'homélie de l'abbé Weber, ancien Chasseur Ardennais, fut particulièrement prégnante sur le thème de « La paix soit avec vous ».

Le cortège se reforma jusqu'à la pelouse d'honneur du cimetière où se trouve le monument aux morts des deux guerres. Le bourgmestre, M. Raymond Dumont, prononça une courte allocution qui fut suivie d'un dépôt de fleurs, successivement par le président national, le bourgmestre, notre ami René Hauss, président de l'Interfédérale des Anciens combattants locale, et les représentants des combattants et résistants luxembourgeois.

L'assemblée générale

Le cortège gagna ensuite l'Athénée royal où flottaient nos nouveaux drapeaux et où l'on trouvait, œuvres de l'Hervé Gavage, un grand panneau « Bienvenue aux anciens », un autre en faveur du maintien du 3 Ch A, et un tableau évoquant le sanglier de Martelange.



Pendant le discours du bourgmestre d'Athus, à qui font face, au premier rang, les ministres Hanin et Olivier, ainsi que le président national. A la gauche du bourgmestre, notre regretté ami Albert Balbeur, dont ce fut la dernière photographie.

Dans la grande salle — où beaucoup furent contraints de rester debout faute de places assises — se tint l'assemblée générale. Au bureau, prirent place autour du président national les vice-présidents, secrétaires et trésoriers, les administrateurs-conseillers et le président régional. Un immense calicot donnait le thème principal de la réunion : « Le 3e Chasseurs Ardennais doit subsister et rester à Vielsalm ».

Le salut au drapeau fut suivi du traditionnel hommage aux morts, avec une mention spéciale pour Pierre Théberath, Joseph Appart, le général De Smedt, commandant du

6 Ch A, le lieutenant-général Eyckmans, Léon Grisart, Henri Lamouline, le colonel Camille Regnier, le lieutenant-général Triest, ancien commandant du 7 Ch A, et Léon Laforge, de Bastogne, décédé quelques jours plus tôt.

Les rituels souhaits de bienvenue furent suivis de l'assemblée générale statutaire de l'a.s.b.l. « Fraternelle des Chasseurs Ardennais ». Ce point fut traité à une vitesse record puisque, aussi bien, les administrateurs et les présidents de sections avaient passé une journée à examiner la gestion de la Fraternelle. Furent réélus en qualité d'administrateurs le premier vice-président Lepage, le trésorier national Crochet et l'administrateur du bulletin, colonel Renson, ainsi que les délégués des sections auxquels est venu s'ajouter le président de la section d'Erezée, Yvon Lomré. Il fut encore décidé de tenir à Namur le congrès national 1974.

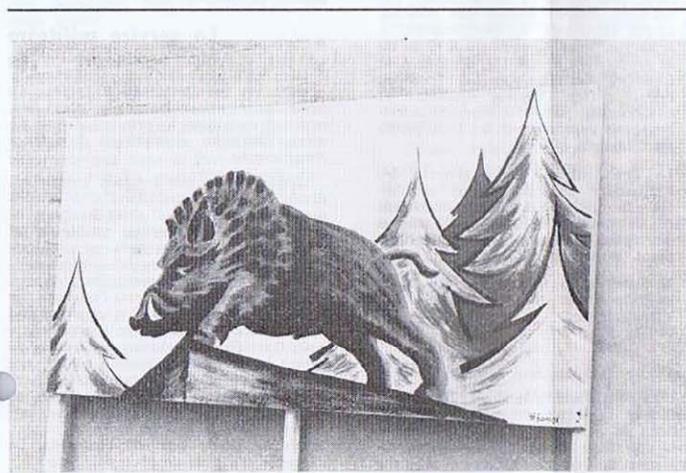
Vint alors le plat de résistance, à savoir : le discours du président national, qui dura environ une heure. Il fut suivi de l'envoi de télégrammes au Roi et à la Reine, et au roi Léopold ; du vote d'une motion sur les rentes, qui est reproduite ailleurs ; de la remise de la plaquette d'honneur de la Fraternelle au bourgmestre d'Athus, M. Raymond Dumont, et enfin, de la remise des médailles du Mérite de la Fraternelle.

Bouquet final : l'allocution de clôture du président d'honneur, le général Champion, qui termina par la présentation de la motion relative à la défense nationale.



Nos drapeaux, sous la pluie...

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Tous les participants au congrès national d'Athus ont apprécié le magnifique tableau en couleurs, évoquant notre sanglier de Martelange, qui était placé à l'entrée des locaux de l'athénée royal. Ils ont pu admirer aussi, dans les salles de banquet, de nombreuses caricatures dont on trouvera, ci-dessus, un spécimen.

Les dessins de ces deux reproductions, comme tous les autres se trouvant à l'athénée d'Athus, ont été exécutés par Hervé Gavage, fils d'un ancien du 3e Chasseurs Ardennais blessé à Chabreton le 10 mai 1940, qui fut le secrétaire de la section de Marche-en-Famenne à partir de 1947 et est actuellement membre du comité de la section d'Athus. Ajoutons que Louis Gavage a pris une part prépondérante dans la préparation de notre congrès national.



Le banquet

Après les retrouvailles dans des buvettes largement approvisionnées, et qui furent prolongées par la force des choses, car cela prit pas mal de temps pour caser plus de 500 personnes dans les deux salles de banquet, on apprécia vivement un repas réparé de façon remarquable et où l'arrosage était de nature à combler même les plus exigeants. C'est dire que l'animation fut à son comble, et les allocutions qui agrémentèrent — si l'on peut dire — la fin du repas furent particulièrement ovationnées et chahutées.

On s'en fut vers la fin de l'après-midi, comblés et ravis, se jurant d'être à nouveau au congrès de l'an prochain.

La journée n'était pas finie pour tout le monde, et notamment pour les dirigeants de la section d'Athus. Alors que le soir tombait, une dernière réunion fort sympathique rassemblait les personnes ayant prêté un concours obligeant et compétent à la préparation du repas et à son service. A chacune et chacun, auxquels le président Spoidenne donnait une enveloppe, le président national remit un souvenir, à savoir : une reproduction de notre hure laurée, et il embrassait toutes les dames sur les deux joues. Quelle journée !

- DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT NATIONAL -

Voici de très larges extraits du discours du président national Albert Hubert nous en avons retiré des passages dépassés par l'actualité, et dont certains avaient nécessairement un caractère fort combattif.

Je voudrais d'abord formuler deux remarques. La première s'adresse aux

personnalités qui sont nos invités : c'est pour leur dire que nous comptons nous exprimer, suivant l'habitude, avec la plus extrême franchise et que, peut-être, elles trouveront parfois dans nos propos une certaine passion. Mais il est des circonstances où l'on a le devoir d'être passionné.



Le détachement du 1 ChA en tenue de 1940.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Au reste, ceux qui sont des mandataires publics sont habitués à enregistrer des critiques et à en tirer les leçons nécessaires.

Ma deuxième observation, c'est d'attirer votre attention sur le calcul placé au frontispice de cette salle de séance : il signifie que notre congrès national est situé sous le signe de la lutte. Nous souhai- terions que nos congrès soient de simples journées de retrouvailles entre camarades, mais l'on nous oblige constamment à reprendre le combat. Cette fois, c'est pour réclamer, à l'intention de ceux de 1940, une considération identique à celle accordée aux autres catégories de ressortissants d'un statut de reconnaissance nationale; c'est pour affirmer aussi notre refus de nous faire les complices d'un processus de démantèlement de l'Armée qui conduirait inévitablement à celui de l'Etat; c'est pour proclamer notre opposition irréductible, et j'espère aussi celle de toute l'Ardenne, au projet de dissoudre un des deux régiments restants de bérets verts, ce qui priverait l'Ardenne de la présence des Chasseurs Ardennais.

Il me faut maintenant commencer par des compliments qui, pour être rituels, n'en sont pas moins profondément sincères. Il s'agit, pour moi, de remercier tous ceux qui se déboutent sans compter, souvent depuis sa création, à notre association : je leur exprime, de tout cœur, ma gratitude. Et plus particulièrement au premier vice-président Lepage, que vous venez de réélire et qui est le plus ancien membre du Conseil d'administration; aux deux autres administrateurs réélus, le trésorier national Crochet et le colonel Renson, administrateur du bulletin, ainsi qu'à notre secrétaire national Victor Robert qui a été élu à ce poste il y a aujourd'hui dix ans.

Aux représentants d'Athus et des communes avoisinantes, je tiens à dire aussi combien les Chasseurs Ardennais partagent leurs préoccupations au sujet de l'avenir économique de la région métallurgique qui nous est particulièrement chère, et combien nous espérons que les regroupements récents donneront le signal d'une rénovation.

Problèmes revendicatifs

Je commencerais par aborder brièvement trois problèmes matériels, vus d'ailleurs essentiellement sous leur aspect moral :

1) La rente de combattant et de captivité.

Nous protestons, depuis plusieurs années, contre la discrimination dont sont victimes les combattants de 1940. Pour tous les bénéficiaires de ces rentes, on prend en considération la période de reconnaissance de leur statut. Une seule exception : ceux de 1940, pour qui les périodes de reconnaissance s'arrêtent soit au 28 mai, soit au 26 juin 1940.

De ce fait, sont exclus de la rente tous les blessés qui n'ont pas compté au moins six mois d'hospitalisation et qui, souvent, ont été soignés chez eux pendant de longs mois, sinon des années; tous les convalescents, blessés ou prisonniers de guerre rapatriés par trains sanitaires, etc... Or, la législation 1914-1918 pour les chevrons de front donnait au moins deux semestres aux grands blessés.

Il y a aussi le système absurde qui arrête au 8 mai 1945 la période d'octroi de la rente pour les PG rapatriés

ou pour les combattants des derniers mois de la guerre, qui auraient été blessés.

Je précise que l'incidence financière de l'octroi de la rente à ces deux catégories serait désastreuse.

Enfin, nous réclamons l'octroi de la rente aux mobilisés de 1939-1940, qui méritent celle-ci autant que diverses autres catégories de bénéficiaires. A cette fin, nous demandons le vote de la proposition de loi 124, déposée à la Chambre des Représentants par un député ancien Chasseur Ardennais et contresignée par trois députés luxembourgeois représentant les trois partis traditionnels.

- 2) Le Président relève la sévérité des évaluations barométriques des invalidités pour un certain nombre de blessés et de petits mutilés. Et il cite, à cet égard, des exemples particulièrement illustratifs.

- 3) Il demande la réouverture des délais pour le statut des PG dans des cas exceptionnels.

Le sursis

J'en viens maintenant aux problèmes militaires, à propos desquels je parlerai d'abord du sursis, ce qui me conduira à vous entretenir du malaise de la jeunesse, puis du service militaire, d'autres questions relatives à l'Armée, et je terminerai par des propositions constructives concernant cette dernière, avant d'aborder ce qui nous tient à cœur avant toute chose : la sauvegarde du 3e Chasseurs Ardennais.

Des manifestations se sont déroulées, il y a quelques mois, à propos du sursis (...)

L'émotion s'est faite immédiatement plus vive chez les profiteurs du système, et elle a été habilement exploitée par les professionnels de la contestation. Il en est résulté une agitation artificielle et soigneusement manipulée, où l'on a vu au premier rang beaucoup de jeunes qui ne feront jamais de service militaire, et même nombre de jouvenceaux, à propos desquels on se demande quel sursis elles venaient requérir. Ces manifestations ont eu surtout le désavantage de masquer le reste, c'est-à-dire l'essentiel.

Il y a évidemment un sérieux problème, en ce qui concerne les sursis, car au 31 janvier 1973, il y avait 120.000 sursitaires, et au train où l'on va, le nombre de sursitaires de tous ordres dépassera bientôt la moitié du contingent d'où des problèmes d'effectifs pour l'encadrement des unités, et des problèmes sociaux que posent ces miliciens tardifs.

Le sursis crée une division parmi la jeunesse, qui n'est pas placée à égalité devant le service militaire et devant les prestations de celui-ci. Le sursis est un privilège bourgeois qui favorise, en premier lieu, les classes aisées. Je me demande en quoi, pour répondre à certaines affirmations, la suppression des sursis pourrait éloigner les enfants de travailleurs des études universitaires. En revanche, le sursis constitue, au départ, une injustice sociale; les jeunes travailleurs manuels, qui quittent l'école à 16-17 ans, ne bénéficient pas de sursis, même s'ils voulaient parfaire leur formation pratique. Ils doivent, sans délai, abandonner leur ferme, leur usine, leur atelier d'artisanat; ils doivent, eux, faire un service à plein temps, et non un service au rabais.

Ainsi donc, on se trouve devant ce paradoxe qu'au nom de la liberté, de l'égalité et, bien entendu, de cette vieille démocratie accommodable à toutes les sauces, on réclame le maintien intégral d'un système de privilèges. Bien sûr, le sursis doit être maintenu sous certaines conditions, mais il doit être aménagé, comme nous le dirons plus loin.

Le service militaire mis en cause

Mais ces manifestations en faveur du sursis sont allées beaucoup plus loin, mettant en cause le principe même du service militaire et celui de l'existence d'une Armée.

Jadis, «faire son temps», comme on disait en France, constituait une mission dont on était fier; il était honteux de se soustraire au service militaire, et c'était vers les jeunes gens en uniforme que couraient toutes les filles, repoussant l'exempté comme un contagieux. Aujourd'hui, le fier-à-bras c'est l'exempté, le dispensé; et le martyr, c'est celui qui fait son service. Un journaliste français donnait, l'autre jour, la bonne explication du refus du service militaire : «Pour nos enfants... l'idée d'aller au régiment... n'y va plus de soi... C'est que le mythe de l'Armée de conscription suppose une conscience nationale que les jeunes n'ont plus. L'idée de patrie leur est étrangère. La défendre n'a plus de sens pour eux.»

Le malaise de la jeunesse

Où, la contestation de nos potaches ne constitue qu'une expression du malaise de la jeunesse, de la maladie de notre société d'abandon, de la crise de notre civilisation.

Certes, les jeunes de toutes les époques ont toujours voulu changer la nature des choses. Mais aujourd'hui, ils ne supportent plus aucune contrainte; ils ne veulent plus s'insérer dans les traditions parce que, pour eux, il n'y a plus de traditions. Aujourd'hui, c'est une honte d'être un bon élève. C'est la crise de l'autorité à tous les stades. Si un professeur décerne une mauvaise note, on le casse. Si on en a marre de l'école, on y met le feu. Et cela permet à des journaux listes d'écrire de beaux articles sur le thème «L'enfant et la symbolique du feu».

On rejette le service militaire, on refuse l'Armée parce que cela signifie une contrainte. Mais on ne se limite pas là : on refuse aussi l'école parce que lycée = caserne, ce qui signifie qu'il faut arriver à l'heure, respecter certaines règles, faire des copies, c'est-à-dire des devoirs et des leçons. Les concours et les examens ? Une atteinte à la liberté. Donc, plus de lycées.

On refuse aussi l'usine et le bureau, parce qu'ils signifient aussi casernes. Et recouplet sur la nécessité d'arriver à l'heure, de se plier à certaines disciplines, et aussi l'obligation de travailler.

On refuse la famille, les parents, parce que la maison = caserne. Là aussi il y a des contraintes.

On refuse la police, la gendarmerie, parce qu'elles sont symboles de la répression; mais quand on a besoin d'elles, bien sûr, elles ne sont jamais là pour vous protéger.

Dès lors, on ne veut plus rien; plus rien ne présente d'intérêt. C'est ce que quelqu'un qualifiait d'anorexie intellec-

tuelle généralisée, c'est-à-dire un manque d'appétit, la perte de la soif, de la jaim d'apprendre. On attend tout de l'Etat, providence que l'on se refuse cependant à servir.

Et cependant, toute société exige des contraintes, car sans cela, aucune vie en commun ne serait possible, et c'est peut-être paradoxal, mais il n'existerait aucune liberté.

Il ne faut cependant pas généraliser. Le tableau ci-avant dépeignait une minorité agissante; celle que l'on voit. Il existe une jeunesse saine, travailleuse, rangée, active, silencieuse, et aussi généreuse, souvent plus généreuse que nous ne le fions nous-mêmes, mais elle ne se manifeste pas dans la rue bruyamment, même si elle est majoritaire; elle n'intéresse pas la presse, la radio, la TV.

Cette situation est imputable, certes, en partie, au fait que notre jeunesse est beaucoup plus précoce, mais elle résulte essentiellement de la désertion, de l'abandon de l'autorité. Ainsi que l'écrivait, l'autre jour, le professeur Robert Debré, la jeunesse «a besoin de lutter contre les contraintes, mais elle a besoin aussi qu'on lui oppose une certaine résistance». Témoin, cette enquête faite récemment en France, et dont il résulte que la très grande majorité des jeunes estiment que leurs parents ne sont pas assez sévères.

Et nous ?

Et Nous ?
Nous qui avons donné la plupart de nos belles années à la Patrie,
Nous qui marchions fourbus, blessés, croûtés, malades,
Qui ne nous sommes battus que pour la gloire et pour des primes,
Nous qui avons connu la soldé à un franc et même à dix centimes,
Nous qui sommes demeurés au service du pays 5 ans, 8 ans, 10 ans,
Qui avons dû attendre la trentaine pour nous faire une situation,
Qui avons dû constater que toutes les bonnes places étaient prises par les exemptés du service militaire,
Nous qui sommes revenus mutilés, malades, vieillés, désemparés,
Nous dont les compagnons sont morts pour que ces jeunes jouissent de leur existence présente,
Nous qui n'avons connu, à leur âge, aucune des commodités qui sont celles de la jeunesse corée d'aujourd'hui,
Nous, ne pourrions pas être plutôt las, fatigués, dégoûtés ?
Et pourtant, nous sommes toujours prêts à servir, et même à recommencer.

Mais l'Armée, est-ce encore nécessaire ?

Le désarmement universel est un mythe éculé : il y aura toujours des guerres, il y aura toujours danger de guerre, tant qu'il y aura des hommes. L'Etat est né de la guerre. La société s'est organisée progressivement en clans, tribus, etc... et elle est le produit de la guerre : le chef était le guerrier le plus vaillant. Un éminent historien a calculé que sur les 3.245 dernières années, 268 seulement avaient été exemptes de guerre. Hérodote d'Éphèse écrivait déjà, plusieurs siècles avant notre ère : «Polémos Pater panton», c'est-à-dire «La guerre est la mère de toutes choses».

Mais évidemment, l'intérêt, la nécessité d'une Armée n'apparaît plus très clairement dans les rares périodes de paix. Alfred de Vigny écrivait qu'en dehors de la guerre, l'Armée «se sent honteuse d'elle-même, et ne sait ni ce qu'elle fait, ni ce qu'elle est; elle se demande sans cesse si elles est esclave ou reine de l'Etat».

Le malaise actuel est général. L'Armée est même remise en question en Suisse, où cependant l'esprit civique est

A ces éphèbes (?) qui refusent le service militaire, qui refusent de consacrer douze mois de leur existence à cet Etat dont ils font partie, il est bon de rappeler combien ils lui ont coûté, au moment où ils arrivent à l'âge du service militaire. Il faut rappeler que pour les seuls frais de fonctionnement, un jeune universitaire coûte à la collectivité plus de 100.000 F l'an, et parfois près de 200.000 F. Prenons une moyenne de 150.000 F, et ajoutons-y le coût des études précédentes; ajoutons-y aussi tous les autres avantages qu'ils ont retirés de notre société organisée qu'ils repoussent, et l'on saura qu'ils lui ont coûté des millions de francs.

Et puis, s'ils ne veulent plus de notre société, ils peuvent toujours aller en Union Soviétique où ils feront deux à trois ans de service militaire, ou encore en Chine où ils feront de quatre à six ans; et on ne leur demandera pas leurs convenances pour des sursis !

Et nous ?

A ces jeunes contestataires, nous voudrions dire aussi, citant et parodiant le prince de tous les grognards, Séraphin Flambeau :

En ce qui nous concerne, nous sommes résolument pour une Armée de milice, «stage d'expérience humaine et de brassage social». L'Armée de milice signifie le citoyen soldat. Le Centre d'Information civique, en France, faisait fort bien observer récemment ceci : «Une collectivité qui refuserait le service militaire s'avouerait prête à l'esclavage sous les formes politiques diverses qu'il revêt en notre temps». L'Armée composée exclusivement de soldats de métier couperait celle-ci de la nation. Au reste, le service militaire est vieux comme le monde. Jadis, c'était un honneur que de l'accomplir; il fallait être un homme libre, un citoyen. Ce sont les civilisations amolies, décadentes, qui ont mis à la mode les mercenaires et les auxiliaires; c'est alors qu'on a vu payer d'autres personnes pour servir à sa place.

particulièrement fort. On dit aussi que l'Armée soviétique ne serait pas exempte d'un certain malaise. Le chant des strénes antimilitaristes est adroit : la force de frappe nucléaire doit permettre la suppression des Armées conventionnelles. Mais à l'Est, on ne réduit aucunement celles-ci, et l'écrasante supériorité des forces classiques du Pacte de Varsovie met en évidence le danger qui résulterait d'une nouvelle réduction. C'est, je crois, le père de l'Histoire, Hérodote, qui écrivait déjà : «La paix n'est qu'un équilibre instable qui ne peut être maintenu que si l'une des nations en présence reconnaît la suprématie de l'autre, ou si les forces sont égales».

Le vide crée l'appel. On peut très bien gagner une guerre sans la faire : on a vu ça avec Hitler et Staline en Autriche, en Tchécoslovaquie, au Danemark, dans les pays baltes, et en combien d'autres lieux.

Certains préfèrent les illusions et la politique de l'autruche. On est prêt à «mourir jusqu'au dernier... Américain». On va même jusqu'à se demander si la Belgique ne devrait pas quitter l'OTAN. Pour l'académisme français Thierry Maulnier, «L'antimilitarisme de facilité actuel n'est... qu'un élément parmi d'autres dans la revendication générale d'une

nouvelle société lazariste». Pour un autre, «Une paix prolongée a beaucoup de chances de détendre irrémédiablement le nerf marital d'une nation».

Quelle Armée ?

Mais arrêtons là ces commentaires car la nécessité d'une Armée dans un pays est admise par tous les gens sérieux : le problème est de savoir quelle Armée. Certains — et ils sont de plus en plus nombreux — prônent l'Armée de métier; il faut faire remarquer que celle-ci coûte cher. La Grande-Bretagne, pour des raisons historiques, a une Armée de métier, mais son budget militaire, bien qu'il n'existe pratiquement plus de troupes outre-mer, représente près de 400 milliards de F, c'est-à-dire à peu près l'équivalent du budget ordinaire de la Belgique et 5,75 % du PNB; en Belgique, moins de 2 % (3 % environ avec des critères assez particuliers). Si l'on créait, chez nous, l'Armée de métier, son coût représenterait à peu près le double du budget actuel, soit 10 à 12 % de l'ensemble des dépenses : cela signifierait 10 à 15 milliards de plus.

Il faudrait trouver encore des volontaires de carrière. Enfin, la question se poserait de savoir dans quelle région du pays on pourrait les trouver. Pour des raisons historico-sociologiques, la Flandre a toujours boudé l'engagement militaire, et il est démontré que ce sont toujours les mêmes régions du pays — presque toutes situées en Wallonie — qui, dans les siècles passés ont fourni les engagés volontaires. Admettrait-on, en Belgique, une Armée de métier composée presque exclusivement de Wallons ? Si la Flandre s'est montrée peu intéressée à l'Armée du temps où elle était pauvre et sans industries, sa réticence ne peut pas avoir varié aujourd'hui.

En ce qui nous concerne, nous sommes résolument pour une Armée de milice, «stage d'expérience humaine et de brassage social». L'Armée de milice signifie le citoyen soldat. Le Centre d'Information civique, en France, faisait fort bien observer récemment ceci : «Une collectivité qui refuserait le service militaire s'avouerait prête à l'esclavage sous les formes politiques diverses qu'il revêt en notre temps». L'Armée composée exclusivement de soldats de métier couperait celle-ci de la nation. Au reste, le service militaire est vieux comme le monde. Jadis, c'était un honneur que de l'accomplir; il fallait être un homme libre, un citoyen. Ce sont les civilisations amolies, décadentes, qui ont mis à la mode les mercenaires et les auxiliaires; c'est alors qu'on a vu payer d'autres personnes pour servir à sa place.

Egalité

devant le devoir national

Le service militaire, cependant, implique que tous les citoyens soient égaux devant ce devoir national. Or aujourd'hui, un quart au moins de ceux qui devraient être appelés sous les armes y échappent. Et comme les femmes réclament partout l'égalité, il faut les faire entrer en ligne de compte, et cela signifie, cinq jeunes gens sur huit sont exemptés, dispensés, libérés du service national. Il faut encore y ajouter les «enfants du piston» mis en congé pour toute la durée du service pour cause dit «morale», et tous ceux qui font un service militaire «pour rire».

Certes, on sait que la justice n'est pas de ce monde, mais puisque tout le monde admet qu'il y a inégalité devant le service militaire, il faut réparer, dans toute la mesure du possible, soit en accordant des compensations à ceux qui l'accomplissent, soit en pénalisant ceux qui ne le font pas.

D'autre part, il semble inévitable que l'on aille vers une professionnalisation, une spécialisation des Forces opérationnelles, dans le cadre de la défense collective. Il faudrait, dès lors, recruter des miliciens que j'appelle « prolongés », c'est-à-dire qui accepteraient des engagements à court terme : douze mois, trois ans, cinq ans; ou recruter un plus grand nombre de volontaires de carrière à long terme. Cela ne devrait pas empêcher le maintien d'une Armée de milice pour la protection permanente du territoire national, la protection civile, la défense passive, l'Armée de la nation.

Ce service devrait rester à base militaire : il consisterait en une formation militaire réduite, concurremment avec la formation physique, sportive, culturelle, civique, et peut-être aussi des activités au service de l'intérêt commun. Il s'agirait, selon moi, d'un service civique national à définir, auquel seraient astreints tous les jeunes gens, hommes et femmes.

Des propositions constructives

Pour en terminer avec ce point, je voudrais formuler un certain nombre de propositions, de façon très succincte. Certaines ont été débattues au sein de notre Comité de vigilance; d'autres me sont personnelles. Elles ne concernent pas l'ensemble des problèmes de défense, mais celui des hommes.

D'abord, les miliciens, c'est-à-dire cette minorité de jeunes gens astreints au service militaire. On améliore progressivement leur solde; il faudrait aussi, puisque aussi bien, l'impôt frappant les exemplés ne sera sans doute jamais appliqué, leur accorder des compensations sous forme de détaxations fiscales pendant, par exemple, les deux premières années suivant leur service militaire. Il faudrait aussi qu'ils puissent bénéficier de bonifications pour l'accès aux emplois publics; que le service militaire compte pour une carrière éventuelle dans un service public, et qu'il compte aussi pour la pension de salarié ou d'indépendant.

Les volontaires de carrière à court terme — par exemple, de trois ans ou moins — devraient, selon moi, se voir accorder ensuite une priorité absolue pour l'entrée dans certains corps de l'Etat, des provinces, des communes et autres services publics. Je cite, à titre exemplatif : gendarmerie, police — on aurait enfin des agents de police qui sauraient se servir d'une arme, et ne s'encontre-tueraient plus — douane, défense civile, gardes forestiers, gardes champêtres, etc...

Se pose également le problème humain, social et moral résultant du fait que l'on met à la pension des militaires de carrière de tous grades, de longues années avant l'âge normal de la retraite. Il y a aussi la pléthore des cadres administratifs de l'Armée, et il faudrait s'occuper du reclassement des militaires ayant dépassé l'âge de servir dans des unités combattantes, ou ne possédant plus les aptitudes physiques pour ce faire. Il faudrait s'occuper aussi de ceux dont la carrière est bloquée, et leur offrir l'opportunité de passer ailleurs.

(La fin, 1^{re} colonne de la page suivante)

Allocution de clôture du Général e.r. L. CHAMPION

Président d'honneur de la Fraternelle

Nous ne savions pas, l'année dernière, en vous présentant une motion basée essentiellement sur les principes qui devraient dominer la politique militaire et le devoir civique à l'égard de notre pays, comme aussi de l'Europe (dont on n'a nulle part le courage de dire qu'elle ne sera ni créable, ni vivable si sa défense n'est pas préalablement assurée), que le temps viendrait si vite où il nous faudrait défendre, parmi les ruines de nos forces terrestres, la dernière unité de Chasseurs Ardennais cantonnée en Ardenne et dans sa garnison de tradiiion.

Est-ce à dire que, sur le plan des principes comme sur le plan de notre attachement au 3^e régiment de Chasseurs Ardennais, notre Fraternelle se voudrait défenderesse de l'Armée parce qu'elle est l'Armée ?

Est-ce à dire que, parce que nous avons porté l'uniforme et parce que nous avons combattu, nous appartenons à cette cohorte assez gratuitement taxée de militarisme par certains « intelligents » partisans qui sévissent maintenant dans les universités ou dans l'enseignement moyen, ou encore dans les coulisses des réunions d'évêques ? Est-ce à dire que nous représentons, comme on voudrait le faire croire, le dernier carré des attardés d'un civisme d'action qui croit encore à la nécessité de la fonction de défense pour une nation ou une communauté de nations ?

Vous tous, à qui il n'est pas besoin de rappeler comment et pourquoi nous avons été (et pourrions être) entraînés au combat, vous savez bien que si nous avons accepté d'être les soldats du corps social auquel nous appartenons, cela ne nous a pas fait l'âme mercenaire.

Vous savez bien qu'à ceux qui se décernent l'exclusivité de l'intelligence parce qu'ils renvoient une réelle capacité de défense aux vieilles lunes, on ne devrait souhaiter qu'une chose, s'ils n'entraînaient pas toute une société dans leur aberration : c'est qu'ils puissent aller jusqu'au bout de leurs abandons, et puis, qu'ils s'endorment du sommeil du juste; à leur réveil, leur « intelligence », comme ils disent, se retrouverait définitivement « dirigée » sous l'égide goguenarde de forces étrangères. Il n'y a pas une société « démissionnaire » qui n'en ait fait la mortelle expérience.

Et quand l'un ou l'autre illusionniste, même s'il est lui-même abusé ou généreux — peu importe — nous dit que la seule chose qui compte pour une communauté, en cas de conflit, c'est que le plus grand nombre en sorte vivant, nous savons bien, hélas ! que les terribles problèmes des affrontements humains ne se résolvent pas par des paradoxes. Il tient rarement à une communauté menacée — et seulement dans un temps donné et dans des circonstances données — de pouvoir mesurer son effort et ses pertes, lorsqu'il s'agit réellement de sa survie et de sa liberté, sauf à accepter d'avance de se mettre à genoux.

C'est pourquoi, lorsque des coteries partisans prétendent imposer leurs vues, sous le prétexte habile d'une opinion publique que l'on a d'ailleurs tout fait pour « conditionner », nous refaisons nôtre cette parole de Péguy :

« Le débat n'est point entre deux ordres de grandeurs. Le combat est contre ceux qui haïssent la grandeur même, qui haïssent également l'une et l'autre grandeur, qui se sont faits les tenants officiels de la petitesse, de la bassesse, et de la vilénie ».

C'est dans la ligne de cette pensée, bien plus haute que nous-mêmes, que nous vous proposons la motion (reproduite ci-contre) :

A cette fin, des mesures devraient être prises de reclassement dans le secteur privé, et dans les administrations, où l'on éprouve tant de peine à recruter du personnel. La mobilité a été, jusqu'à présent, un échec complet; elle ne pourrait réussir que si l'on créait, pour les militaires transférés, un cadre particulier. Cela signifierait qu'organiquement, des emplois leur sont réservés, mais ils seraient intégrés dans l'administration qui conserverait son unité de fonctionnement. Alors, on pourrait moderniser les services administratifs à l'Armée, et remplacer les braves sous-officiers tapant à la machine à un doigt par des sténodactylos; on ne verrait plus également des officiers supérieurs accomplir des tâches d'employés subalternes.

Pour ce qui regarde le surris, il faut revoir la réglementation actuelle, sans prendre des mesures extrêmes. A cette fin, on pourrait consulter non seulement les collègues et les associations de parents, mais aussi des patriotes éprouvés.

On peut, par exemple, accorder un libre choix pour l'accomplissement du service militaire, dans certaines limites et sous réserve de certains contrôles; offrir à chacun une fourchette d'âge plus ou moins large (par exemple, de 18 à 22 ans); fixer une règle de principe, avec des exceptions justifiées et justifiables. Mais il faudrait aussi traquer les abus : les faux étudiants, les étudiants prolongés, ceux qui ont échoué deux fois dans leurs études supérieures (les fils de travailleurs ne peuvent pas se permettre de continuer à faire des études supérieures dans de tels cas). Il faudrait aussi essayer de trouver le concours du corps enseignant, notamment pour persuader la jeunesse qu'elle a intérêt à faire, au plus tôt, son service militaire. On pourrait encore faire des expériences avec des jeunes gens qui accepteraient de faire leur service militaire avant de continuer leurs études supérieures et auxquels on accorderait certains avantages, et pour lesquels on se chargerait, par exemple, de l'entretien de leurs connaissances, de recyclages, etc...

Toutes ces propositions, nous les voulons constructives. Nous ne sommes pas des militaristes : nous acceptons une rationalisation et même, le cas échéant, une réduction de certaines dépenses à l'Armée. Mais il ne faut pas mettre à charge de l'Armée ce qui n'est pas affaire de défense. Sa quote-part dans le budget est faible : elle est passée de 6,9 % en 1972 à 6,4 % en 1973. Il faudrait que la défense nationale échappe aux luttes partisans et aux enjeux électoraux; que par exemple, on conclue, à cet effet, un pacte entre les partis, à l'instar des pactes scolaires ou communautaires; que l'on fixe une quote-part déterminée du budget pour dix ans; que l'on définisse, une bonne fois, une politique de défense et que l'on s'y tienne. Nous sommes prêts, pour notre part, à apporter notre contribution positive à toute action ayant pour but de défendre l'Armée, et de lui donner des structures correspondant aux moyens du pays et aux nécessités du moment.

Le 3 Ch A

Pour terminer, le président national traite longuement du problème de la survie du 3^e Chasseurs Ardennais et de son maintien à Vielsalm.

L'affaire est heureusement en voie de règlement à notre satisfaction et il n'est pas nécessaire d'y revenir, j'aunis espérons-le.

MOTION SUR LA DÉFENSE NATIONALE

Tenant congrès national à Athus le dimanche 29 avril 1973, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais :

- Rappelle l'obligation morale, pour le pays, de respecter les engagements internationaux qu'il a librement contractés, aussi bien dans le cadre de la sécurité collective que dans le domaine de la défense opérationnelle du territoire national; la nécessité, en conséquence, d'y consacrer les moyens indispensables;
- Rappelle aussi qu'une Armée issue de la nation constitue la meilleure garantie du respect des libertés civiles et du bon fonctionnement d'une démocratie parlementaire;
- Regrette l'indifférence de la majorité des citoyens et d'un trop grand nombre d'associations patriotiques à l'égard des problèmes militaires; que les mandataires publics soient si mal informés des problèmes de défense et paraissent si peu désireux de l'être; que les questions militaires soient l'objet de compétitions partisans et de surenchères électoralistes;
- Estime qu'il conviendrait que les partis concluent un pacte, en vertu duquel une quotité déterminée du budget serait affectée à la défense nationale; que l'utilisation fasse l'objet de concertations régulières, et que la défense se trouve désormais exclue des enjeux électoraux;
- Tout en reconnaissant la nécessité d'une adaptation et d'une modernisation constantes des Forces armées, considère que les mesures actuellement en voie de réalisation ou projetées sont improvisées, disjointes, et parfois contradictoires et démagogiques; qu'elles conduisent inévitablement à une nouvelle et regrettable réduction de notre potentiel militaire, sans que soit démontrée la réalisation d'économies réelles;
- Considère comme indispensable le maintien d'une force active de défense en surface du territoire, par le moyen d'unités spécialement formées à cette mission et faisant l'objet, dans toute la mesure du possible, d'un recrutement régional; que plus particulièrement, l'Ardenne doit conserver une unité d'infanterie légère, axée sur la défense du territoire luxembourgeois et continuatrice des traditions des Chasseurs Ardennais; que la dissolution annoncée du 3^e Chasseurs Ardennais causerait un tort considérable à une région économiquement défavorisée; qu'elle signifierait la disparition de l'Ardenne la dernière unité de Chasseurs Ardennais établie dans sa garnison traditionnelle, et un camouflet aux glorieux morts de Chabrehez, Rochelival et Vinkt;
- Décide de poursuivre et même d'accentuer une action vigoureuse en faveur de la sauvegarde du 3^e Chasseurs Ardennais et de son maintien à Vielsalm;
- Fait appel à cette fin, au concours de toute la population du Luxembourg et des autres régions de l'Ardenne, et plus particulièrement des anciens Chasseurs Ardennais;
- Souligne les graves responsabilités des mandataires politiques qui, par indifférence ou opportunisme, négligeraient de s'associer à ce combat.

Répartition des membres par sections au 31 octobre 1972

Arlon	388	Namur	79
Athus-Aubange-Messancy	156	Neufchâteau-Libramongt	272
Bastogne-Martelange-Sibret	293	Saint-Hubert	53
Bertrix	200	Vielsalm	704
Brabant	659	Virton	150
Erezée	103	1 ^{er} Chasseurs Ardennais	1.380
Etalle	228	10 ^e de Ligne 1914-1918	172
Florenville	57		
Houffalize	1.471		6.792
Huy	147		
Liège-Verriers	181		
Marche-en-Famenne	99		

N.B. : Il s'agit exclusivement des membres en ordre de cotisation.

MOTION CONCERNANT LES RENTES DE COMBATTANT ET DE CAPTIVITÉ

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en congrès national à Athus le 29 avril 1973 :

- rappelle la motion adoptée en 1972 et qui demandait la rectification de certaines anomalies contenues dans la législation en matière de rentes de combattant et de captivité;
- proteste contre le régime discriminatoire dont sont l'objet les combattants de 1940, et plus particulièrement les blessés et autres convalescents;
- réclame à nouveau que toutes les périodes retenues pour la carte des états de services de guerre, en application de leur statut (arrêté royal du 28 août 1964), interviennent dans le calcul de la rente de combattant et de captivité, ainsi qu'il est pratiqué pour toutes les autres catégories de victimes du devoir patriotique;
- demande de reporter au 28 février 1946 la date ultime d'hospitalisation pour la supputation des périodes de droit aux rentes, et ce pour les combattants de 1914-1915 et pour les prisonniers de guerre rapatriés;
- insiste à nouveau pour que la période de mobilisation allant du 25 août 1939 au 9 mai 1940 entre en ligne de compte pour l'octroi de la rente de combattant.

MOTION DU GROUPEMENT DES LUXEMBOURGEOIS DE BRUXELLES

Le Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles, réuni en assemblée générale statutaire à Bruxelles le vendredi 30 mars 1973,

- a, sur base des dernières informations rendues publiques, pris connaissance de l'intention du ministre de la Défense Nationale de supprimer le 3^e Chasseurs Ardennais de Vielsalm.
- élève une protestation solennelle et irréductible contre ce projet inacceptable qui porterait atteinte à l'honneur des bécots verts et préjudice incalculable au nord-est du Luxembourg,
- constate avec une très vive satisfaction la fermeté et la clarté de la position prise par la Fraternelle Nationale des Chasseurs Ardennais,
- déclare se solidariser de l'attitude sans équivoque de cette dernière, et se tenir disponible pour toute action concertée en vue de la continuité du 3^e Chasseurs Ardennais et de son maintien à Vielsalm.
- décide d'informer le Président National de la Fraternelle du contenu de cette motion avec invitation à en porter connaissance aux participants du prochain Congrès National à Athus le 29 avril 1973.

LISTE DES PERSONNALITES PRESENTEES

MM. Charles HANIN, Ministre de la Politique scientifique, Sénateur et ancien Chasseur Ardennais;

Louis OLIVIER, Secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles et administratives, Député-Bourgmestre de Bastogne;

Jean LAMY, Président du conseil provincial du Luxembourg;

le colonel BEM WARNAUTS, commandant la province de Luxembourg et le centre Infanterie - Troupes blindées;

Joseph MICHEL, Député - Bourgmestre de Virton;

Marcel REMACLE, Député - Bourgmestre de Vielsalm, Président de la Commission de la Défense nationale de la Chambre des Représentants;

le général-major e.r. CHAMPION, Président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais;

le général-major R. BERGHEZ, commandant opérationnel des Forces de Défense de l'Intérieur et ancien Chasseur Ardennais;

le colonel BEM MARLIÈRE, ancien chef d'Etat-Major de la 3^e Circonscription militaire et ancien commandant des provinces de Luxembourg et de Liège;

le colonel DERILLE, commandant l'Ecole d'Infanterie;

le colonel STENUIT, ancien commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais;

M. HOLLAY, Député permanent;

le lieutenant-colonel BEM DE SMEDT, commandant le 20 A;

le lieutenant-colonel BEM DETREMBLEUR, commandant le 3^e Chasseurs Ardennais;

le lieutenant-colonel BEM MAGON, commandant le 1^{er} Chasseurs Ardennais;

le lieutenant-colonel MILITIS, commandant le C.I. n° 1 et membre d'honneur de la Fraternelle;

le lieutenant-colonel (R.) TAYMANS, commandant le 2^e Chasseurs Ardennais;

le baron Daniel RYELANDT, président du conseil d'administration de l'Agence Belga et membre d'honneur de la Fraternelle;

R. DUMONT, Bourgmestre d'Athus;

R. GILLET et

A. PERIN, Echevins d'Athus;

J. KNOPEZ et

NIZET, conseillers provinciaux;

N. KIRSCH, Bourgmestre de Messancy;

O. GIGI, Bourgmestre d'Aubange;

VERSANT, Bourgmestre de Sélange;

le major ENGELS, commandant en second du 3^e Chasseurs Ardennais;

le major e.r. PESTIAUX, vice-président de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e de Ligne;

le commandant de gendarmerie LE PINOY, représentant le colonel DEPECHÉ, commandant le groupe territorial du Luxembourg;

P. JACQUET, président provincial de la FNAPG;

A. PAULUS, président provincial de la FNC;

L. BACK, président des Anciens Combattants belges du Grand-Duché de Luxembourg.

PERSONNALITES EXCUSEES

MM. SCHYNS, secrétaire d'Etat pour les cantons de l'Est et le Tourisme;

le général-major HOYOS, commandant la 3^e circonscription militaire;

M. BRASSEUR, Gouverneur du Luxembourg;

R. GILLET et

H. PIERRET, Députés;

le général médecin e.r. GUERISSE, membre d'honneur de la Fraternelle;

R. DUBUCQ, Directeur général de l'ONAC;

E. DEWORME, Député permanent;

le colonel chevalier de NEVE de RODEN, commandant l'Ecole des Troupes blindées;

G. CHRISTOPHE, commissaire d'arrondissement Arlon-Virton.



Le bourgmestre d'Athus, Raymond Dumont, fleurit à son tour le monument aux morts.

MEDAILLES DU MERITE

Promotion 1973
Section Athus-Messancy-Aubange (à titre exceptionnel)

Médaille d'argent
Léon SPOIDENNE, Président

Médailles de bronze
Albert ANDRE, Vice-Président, Messancy
Jean MARTIN, Trésorier, Athus
André PERIN, Secrétaire, Athus
Gabriel KERGER, Délégué à Aubange
Christian D'HOOGHE, Porte-Drapeau, Athus
Raymond MIGET, Porte-Drapeau, Messancy

Autres sections
Médaille d'argent
Félix BOURG, Arloncourt (Longvilly)
Camille COLLIN, Hargimont
Charles DEPIENNE, Vice-Président de la section de Virton, Saint-Léger
Prosper FAGNY, Ste-Marie-sur-Semois
Léon FERY, Tintigny
André GENIN, Chantemelle
Abbé Bertin GLAUDE, Noville

Marcel GREVISSE, Saint-Mard
René GRAISSE, Gomery (Bleid)
Joseph HAIDON, Secrétaire de la section de Vielsalm, Lierneux
René LECLERC, Chanly
Louis LECOMTE, Bellefontaine
Raymond LEONARD, Vice-Président de la section Bastogne-Martelange-Sibret, Bastogne
Lucien MASSIN, Saint-Mard
Constant MULLER, Etalle
Roger REUMONT, Secrétaire de la section du Brabant, Bruxelles
Alexandre SEILLIER, Leignon
Premier Sergent-Major Jean TALBOT, 1 Ch A

Médailles de bronze

Frans ARIAS, Secrétaire de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e de Ligne, Wemmel
Jules BASSE, Vice-Président de la section de Virton, St-Mard
Justin BERNARD, Coquaimont (Tobome)
Nicolas BLUM, Martelange
Constant BONJEAN, Oppagne (Wéris)
René CASTAGNE, Neufchâteau
Jules CHARLES, Mabompré
Roger DABE, Heure
Jean DAUVIN, Nollevaux
Clément DEGIVES, Recogne (Noville)
Louis DELOGNE, Porcheresse
Louis DERMIENE, Beauraing
Emile DIEU, Bruxelles
Léon DUFOUR, Bastogne
Camille FELLER, Martelange
Arthur FENA, Noville
Marcel GODFROID, Our (Opont)
Omer GRIMONSTER, Dampicourt
Joseph HUBIN, Dinant
Nicolas HUSTIN, Graide
Siméon JACQUES, Chêne (Ebly)
Léon LAFORGE, Bastogne
René LAURANT, Secrétaire-adjoint de la section du Brabant, Bruxelles
Léon LEBOUTTE, Bastogne
Jean LENOIR, Gribelle (Patignies)
Georges LEQUEUX, Vencimont
Albert LEROY, Grandcourt (Ruette)
Alfred LEVEQUE, Bois-Borsu
Georges LOUVIGNY, Juseret
Eudore MILICHE, Sommerain (Mont)
Maurice NEMRY, Louette-St-Pierre
Ferdinand PAQUAY, Bastogne
Léon PARING, 1 Ch A
Albert PIERRET, Martelange
Camille ROBINET, Neufchâteau
Albert SAINTMARD, Harnoncourt
Joseph SCHMITZ, Vielsalm
Jean-Baptiste SCHROEDER, Martelange (à titre posthume)
Théo SPOIDEN, Bastogne
René STOUSSE, Mon Idée (Hamipré)
René THILMANY, Mont (Wardin)
Vital TRUM, Martelange
Jean-Baptiste VAN CUTSEM, Bruxelles
Edgard VANDERPOORTEN, Bruxelles
Adjudant Charles VANNEMBERCK, 1 Ch A
Albert VINCENT, Smuid
Jean WELES, Bastogne

LES COMPTES DE LA FRATERNELLE

Nous avons promis, en lieu et place de leur lecture lors du congrès national, que nous publierions les tableaux des comptes de la Fraternelle. Les voici.

BILAN DE L'EXERCICE SOCIAL 1971-1972 (1^{er} novembre 1971 - 31 octobre 1972)

! — SITUATION AU 31-10-1972

ACTIF		PASSIF	
Disponible :		Capital	71.797
— Caisse	306	Service social	159.141
— CCP	406	Patrimoine	240.938
— Banque : à vue	5.226		
— Banque : livret	85.000		
	90.938		
Réalisable :			
— Titres	150.000		
	240.938		240.938
Titres en portefeuille :			
— 10.000 F Emprunt Libération 1948			
— 130.000 F Emprunt Belge 1967, 6,75 %			
— 10.000 F Emprunt Belge 1962, 5,25 %			
	150.000 F		
Trésorerie :		Patrimoine	
239.131	31-10-1971	250.131	
240.938	31-10-1972	240.948	
	1.807 Boni		Mali 9.193

II — COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES AU 31-10-1972

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	229.450	Service social	4.000
Subside Prov. de Luxembourg	30.000	Bulletin	176.000
Soutien du bulletin	5.000	Participation frais congrès de Liège	21.815
Dons pour le Service social	6.000	Déplacements :	
Coupons et intérêts	9.903	— sections	6.006
Ventes aux sections	29.666	— administrateurs et porte-drapeau national	5.599
		Frais d'administration	5.125
		Achats divers	60.019
		Frais divers	18.783
		Cartes de membres 1973	3.776
		Taxe sur patrimoine	405
		Droits de garde titres	329
		Publication statuts au Monit.	5.836
		Assurance drapeau	519
		Boni	1.807
	310.019		310.019

BUDGET POUR L'EXERCICE 1972-1973 (1^{er} novembre 1972 - 31 octobre 1973)

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	200.000	Service social	20.000
Coupons et intérêts	10.000	Bulletin	175.000
Ventes aux sections	30.000	Déplacements	15.000
Subside Province	30.000	Frais d'administration	5.000
		Téléphone	6.000
		Achats divers	20.000
		Congrès	5.000
		Frais divers	15.000
		Imprévus	5.000
		Boni	4.000
	270.000		270.000

SITUATION GLOBALE AU 31 OCTOBRE 1972
DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS
(y compris la situation de caisse du bulletin)

Encaisse totale au 31-10-1971	704.672
Recettes exercice 1971-1972	1.380.917
	2.085.589
Dépenses exercice 1971-1972	1.312.599
Patrimoine au 31-10-1972	772.990

NOTRE CONGRES ET LA PRESSE

La presse a consacré de larges échos à notre congrès national, donnant une place privilégiée — comme il se doit, et comme nous le souhaitons — au problème de la sauvegarde du 3^e Chasseurs Ardennais et de son maintien à Vielsalm. Voici quelques citations.

Joseph Barrier, le talentueux correspondant du journal «Le Peuple», nous consacra deux articles dont voici les titres et deux extraits :

« Les anciens «Bérels verts» ont mordu, à Athus, à Le 3^e Chasseurs Ardennais » doit demeurer à Vielsalm, où il est né.

« La Fraternelle des Chasseurs Ardennais avait choisi Athus pour tenir son congrès 1973. Athus où, dimanche matin, une « drache nationale » accueillit les participants qui, de mémoire d'anciens, ne furent jamais aussi nombreux à répondre à l'appel de leurs dirigeants... »

« Les «Bérels verts» mobilisent : La défense du 3^e Chasseurs Ardennais et de sa garnison traditionnelle.

« En clôture de leur congrès annuel, tenu à Athus dimanche dernier, les anciens «Bérels verts» qu'on ne vit jamais aussi nombreux à pareilles assises ont voté, à l'unanimité, la motion qu'en conclusion du retentissant et passionné discours du président Albert Hubert, leur présenta le président d'honneur de leur Fraternelle, le général en retraite L. Champion. (...)

Titre sur cinq colonnes de «La Meuse-Luxembourg» : «Cinq cents anciens «Bérels verts», réunis en congrès national à Athus, clament leur volonté de voir maintenir à Vielsalm le 3^e Chasseurs Ardennais dont la dissolution est décidée par le ministre de la Défense nationale », laquelle a réservé la plupart de l'espace au discours du président national.

Titre de «La Dernière Heure» sur trois colonnes : « Sous le signe de l'unité à Vielsalm, le congrès national des Chasseurs Ardennais à Athus a vu le rassemblement de plus de six cents anciens Bérels verts ».

Quant à «L'Avenir du Luxembourg», sous le titre «Le 28^e congrès de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, sous le signe de la lutte pour le maintien du 3^e Ch A », il a inséré un long compte rendu qui fut le dernier de notre respecté Albert Balbeur. En voici quelques extraits :

« Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin... C'est ce que se sont dit quelque six cents anciens Chasseurs Ardennais, venus de Bruxelles, Liège, Namur, Huy, Verriers et de toutes les localités du Luxembourg, pour assister au 28^e congrès de leur Fraternelle. (...)

« (...) d'année en année, le congrès des Chasseurs Ardennais prend plus d'ampleur et constitue, à l'échelon provincial et même en une des grandes manifestations patriotiques de l'année. (...) M. Albert Hubert prononce alors un discours qui est appelé à connaître un profond retentissement, étant donné les circonstances et les personnalités devant lesquelles il fut prononcé. (...)

« (...) La journée se termine par le traditionnel banquet qui, dans les locaux de l'Athénée, réunit plus de cinq cents convives qui, très vite, créèrent une ambiance de tonnerre... une ambiance «Chasseurs Ardennais». Le congrès d'Athus fera date dans les annales de la Fraternelle. En 1974, les anciens Chasseurs Ardennais se réuniront pour la 29^e fois, à Namur ; ainsi en a décidé l'Assemblée, sur proposition du président national M. Albert Hubert, un grand président dont le talent, le doigté et le dévouement sont sans limites ; à lui le principal mérite de l'immense vitalité de la Fraternelle, la plus belle de Belgique, qui rassemble en son sein non loin de 7.000 anciens ».

Enfin, notre ami Jo Comrard, chef de peloton au Bataillon-Moto en 1940 et maintenant rédacteur en chef de «L'Invalide Belge», qui venait pour la première fois à un de nos congrès, a réservé dans son journal une page à notre congrès et à la recension du livre de René Authenne «Les Chasseurs Ardennais à Eodange».

Voici deux extraits du compte rendu écrit avec cœur par notre camarade :

« (...) Et Albert Hubert en arrive à sa péroraison : Chasseurs Ardennais, tu n'as jamais rechigné devant l'accomplissement de ton devoir. Si M. Vanden Boeynants dispose de nombreux appuis dans divers milieux, nous avons, nous, pour nous notre cœur et notre ardeur : nous lui ferons éprouver, ni nécessaire, à l'élan de ceux qui... avaient la hure pour drappeaux. (Ici, j'ai pleuré, et puis après !... Oh, ce n'était que deux larmes, mais de quel poids, toute la souffrance de l'Ardenne, toute la valeur des Chasseurs Ardennais). Il faut savoir s'imposer par la volonté. Tous sur la brèche donc, et plus que jamais, RESISTE ET MORDS. (...)

« (...) Et nous en arrivons à une autre partie importante de la journée : celle de l'amitié, de l'intimité et des retrouvailles. Car au fait, qu'est-ce qui fait ces impressionnantes rencontres de plus de 600 anciens, si ce n'est l'esprit de corps et la conscience de pouvoir garder la tête haute et de se sentir grands, et d'avoir servi et de servir toujours son pays, son roi et son drapeau ? La bière coule aux bonnes histoires. Que de retours en arrière et de projets d'avenir. Après ces quelques instants de détente et de souvenirs précisés et confusés, mais combien amicaux, nous passons à table. Et là, dans ce réfectoire d'habitude occupé par la jeunesse studieuse qui va vers l'avenir, avec ses doutes, ses peines, ses joies et ses vœux, nous nous disposons par région et groupements autour de nos présidents de sections. Les heures passent joyeuses et ensoleillées d'une paix intérieure, car il pleut dehors. Mais ce n'est pas le temps manqué n'attendant pas les esprits que la bonne chère, la chansonnette et la conversation bruyante enchantent et distraient tard dans l'après-midi. (...) »

QUI A PERDU A ATHUS ?

On a trouvé à Athus, à l'occasion du congrès national, une médaille du Militaire Combattant 1940-1945 etc., une pipe. Les propriétaires sont priés de s'adresser au secrétaire national, Victor Robert, 1630 Linkebeek.

Pour la Cité de l'Espoir

Une collecte effectuée à l'initiative du dévoué Edouard Michel, porte-drapeau de la section de Huy, a rapporté la somme de 5.158 FB qui a été versée à notre protégée, la Cité de l'Espoir.



LES SOLDATS DANS LES EGLISES

Harcelé par un parlementaire bruxellois, pour qui l'éventuelle présence de soldats dans les églises est un cauchemar, M. Vanden Boeynants a fort bien répondu :

« En ce qui concerne les «Te Deum», il existe évidemment des courants en sens divers. Ce que je veux dire, c'est que les militaires n'ont pas du tout l'intention de s'immiscer à nu endroit où on ne les veut pas. Mais, si on les accepte, je ne vois pas pourquoi ils seraient sans armes. Ils sont militaires à part entière et armés. Vouloir le contraire, c'est faire preuve d'hypocrisie ».

A CHACUN SON METIER

Dans une lettre ouverte à l'évêque français, l'amiral de Joybert n'y est pas allé quatre chemins pour dire leur fait à ces dignitaires de l'Eglise qui, au lieu de s'occuper de l'apostolat, dénigrent systématiquement l'Armée et croient utile de donner leur avis sur chacune de ses initiatives, jusqu'aux armes qui conviennent et celles qui ne conviennent pas.

Mais voici un extrait de... l'épître du chef d'état-major de la Marine française :

Notre rôle à nous est de défendre la France et si vous ne contestez pas cette mission, laissez-nous le soin de choisir les meilleurs moyens d'y parvenir.

Or voici ce depuis des mois une partie du clergé français se mêle des affaires de l'Etat, décide de quels types d'armes il doit se doter, légifère sur la façon dont on doit entraîner les troupes, jéjone pour le Larzac, intervient à tout propos dans les affaires militaires.

Votre métier, Messieurs, est d'enseigner la loi et répandre la charité. La tâche, à ce qu'il paraît est déjà assez rude ; pour Dieu tenez-vous-y et laissez à un Etat respectueux des valeurs spirituelles le soin de mener la sienne.

C'EST LA LUTTE FINALE !...

On ne se proclame pas sur l'utilité des mouvements de libération de la femme (si cela les amuse !...), mais voilà qu'ils se sont mis en tête de créer une «Internationale des Femmes». Pas moins !... Ainsi, et grâce à tous ces mouvements, les femmes peuvent, à leur tour, faire des congrès, des colloques et des symposiums qui vont devenir internationaux ; elles y parleront de mass-média, de concepts, de shows, de messages, de paramètres, de planning, d'analyses socio-économiques et autres charabias.

Seront-elles vraiment libérées pour cela ? J'ai lu l'autre jour l'histoire d'une femme qui racontait à ses amies qu'elle voulait bien faire partie d'une association pour la libération de la femme, mais que... son mari ne voulait pas.

J'ai lu aussi la lettre de protestation adressée par une femme d'ouvrage américaine à la Compagnie des Téléphones qui l'occupait en qualité de nettoyeur : elle se plaignait du fait que si maintenant il y a trois à quatre fois plus d'hommes que de femmes parmi les personnes chargées de ces tâches, ce sort quand même toujours les femmes qui doivent s'occuper des toilettes. Comme si la toilette n'était pas une spécialité féminine !

1914 - 1918

FRATERNELLE

des Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

Président - Voorzitter

C. BEKE
J. Van Arteveldeplein, 69
9050 Gent
Tél. (09) 25.40.92



1914 - 1918

VERBROEDERING

der Oud-Strijders van het 10^e Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARK

Secrétaire/Treasures
Secretaris/Schatbewaarder

FRANS ARIAS
Av. de Limburg Struim, 170
1810 Wemmel
Tél. (02) 79.13.43

Le billet du Président

Deux siècles se sont partagés notre existence ; le premier nous vit naître, le deuxième verra notre grand repos. Pour un grand nombre des nôtres il l'est déjà. Une guerre atroce en décida ainsi pour les plus grands, les plus nobles parmi nous ; la maladie et la vieillesse pour les autres. Pour tous, souvenir et paix.

Mots magiques animant les vieux chevronnés que nous sommes et nous rappelant les vieilles poussières de notre existence d'alors, celle que jamais personne qui ne la vécut ne comprendra, de même qu'il ne réalisera pas comment il se fait et pourquoi, au hasard d'une rencontre, après plus d'un demi-siècle, les gestes se font plus chaleureux et l'expression du regard, et souvent la voix aussi pour se traduire par ce je ne sais quoi de particulier, d'intime, pour tout dire de fraternel, mais d'une fraternité spéciale... née sans doute dans une tranche, au cours d'une pluie de fer, devant le cadavre d'un camarade peut-être... sûrement d'une commune misère.

Pareille rencontre ?... Mais celle d'hier 20 mai, par exemple, et aussi toutes les autres... d'avant et encore celles qui vont suivre.

Toujours pareilles ? Oui, à peu de choses près, mettons quelques surdités en plus, un peu plus de claudications, pas mal de cannes au bout caoutchouté, mais joies, moins toutefois que ces bras fidèles d'épouses aussi fidèles qu'eux et aidant dans sa marche devenue difficile leur vieux compagnon de vie. Comme c'est beau et réconfortant tout cela.

Et quel exemple que ces vieux serveurs qui n'en finissent pas de servir leur pays, dans la mesure de ce qui reste de leurs moyens.

En vérité, à goûter la joie d'un de ces revois, à pouvoir saluer cette fidèle cohorte paie au centuple le travail et les soucis que s'imposent les dirigeants de la Fraternelle et les aide à reprendre le collier avec plus d'ardeur encore.

Je ne voudrais pas terminer ce billet sans adresser nos vœux les plus ardents de prompt et complet rétablissement à Monsieur Hubert, Président National de la Fraternelle des Ch.A. Nos commodes d'ailleurs persuadés que les séquelles de l'accident dont il a été victime ne seront déjà plus qu'un vieux souvenir.

Il me reste à accomplir le douloureux devoir d'annoncer le décès d'un des membres les plus anciens et les plus dévoués de la Fraternelle, le Colonel Léon Krémer, vaillant officier au 10^e d'abord, plus tard aux Chasseurs Ardennais. Nous réitérons ici, à Madame Krémer, nos condoléances très émuës.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 20 mai 1973

tenue au local de l'U.F.A.C., bd Anspach 56, à Bruxelles

Le Président, Carlos Beke, ouvre la séance à 10 h, et peut se réjouir d'une assistance nombreuse, pris de quarante convives. Il s'adresse aux présents dans les termes suivants :

Chers Camarades du 10^e, Mesdames, Pour moi ce jour signifie un honneur et une grande joie de pouvoir une fois encore vous saluer pleins de santé et présider notre bonne Assemblée Générale.

Comme il se doit entre Anciens, commençons, si vous le voulez bien, par une pieuse pensée pour notre inoubliable Chef le Roi Albert, les Reines Elisabeth et Astrid... Nos Grands Morts

Het briefje van de Voorzitter

Twee eeuwen bekronen onze levensloop, de eerste begroette onze komst, de tweede bereidt onze rust. Voor een groot deel onder ons was dit laatste reeds het geval. Een woeste oorlog besliste er zo over, voor Hen die de grootsie waren, de edelste onzer medestrijders ; zekle en ouderdom was reeds het lot der andere Voor allen : Herdenking, Rust en Vrede.

Wonderlijke woorden die ons, oude Wapenbroeders, op dusdanige wijze bezielen, dat ze ons ganse bestaan van toen opnieuw doen beleven ; een soort leven dat alleen maar kan begrepen worden door hen die 't verduurd hebben. Meer dan een halve eeuw is 't geleden en voor ons was het gisteren... te Brussel. En dit is nu zo'n waarheid dat het werkelijk opvalt en te bespeuren is in een soort niet gewone manier met elkaar om te gaan ; daar steekt iets vriendelijks in, iets meer breedhartig in de gebaren, ook nog in de lachende ogen... iets dat misschien wel zijn oorsprong te danken heeft aan een loofgracht, een gevecht, het sneuvelen van een wapenbroeder ; zonder twijfel aan een gemeenschappelijke eilende.

Zo heeft het ons getroffen gisteren, 20 mei en zo wil het ons morgen voor treffen. Bij iedere van onze bijeenkomsten.

Altijd dezelfde ? Wel ja, met een verschiltje toch hier en daar bij een of andere makker. Ergens een kerel die wat dover is geworden, een andere die een kloekke ganstok dient te gebruiken, een derde die rakent op de liefdevolle arm van zijn echtgenote om hem wat steun bij te brengen en zo meer kleine behulpzaamheden eigen aan ouderen van degen. Alle kwaliteiten spoedig vergeten in ons 10de Linie-milieu.

En zo verloopt dan ook telken jare onze zonnige Verbroederingsdag, in de roes van geluk en vreugde bij 'n weerzien. Voorbeeld dat dient gevolgd te worden, gegeven door hen die vier jaren van hun jeugd ten beste gaven voor 's Lands Vrijheid en die splits hun hoge jaren nog steeds trouw zijn en voort dienen.

Di briefje wenst, in naam van de Verbroeding, aan de Nationale Voorzitter de Verbroeding der Ardense Jagers, de Heer Hubert, een spoedig en volledig herstel van het ongeval dat hem onlangs te beurt viel. Wij zijn ten andere de overtuiging toegedaan dat deze wens reeds verwezenlijkt is.

Eindelijk, sturen wij met diepe droefheid aan Mevrouw Léon Kremer ons innigste rouwbeklag voor het afsterven van haar duurbare echtgenoot. Kolonel Kremer was oud-Officier van ons 10de Linie en nam later dienst in de Ardense Jagers. Hij was ook een der oudste en meest trouwe leden onzer Verbroeding.

Proces-Verbaal van de Algemene Vergadering van 20 mei 1973

gehouden in het lokaal van de V.V.V., Anspachlaan 56, te Brussel

De Voorzitter, Carlos Beke, opent de zitting te 10 uur en mag zich verheugen op een talrijke opkomst, bij de veertig ingeschrevenen.

Hij richt tot de aanwezigen met volgende woorden : Beste Makkers van het 10^e, Mevrouwen, Deze dag betekent voor mij een eer en een grote vreugde U nogmaals te mogen begroeten in goede gezondheid en tevens onze Algemene Vergadering te mogen leiden.

Zoals het onder oedgedienden behoort, als U het toelaat, beginnen wij met een vrome gedachte aan onze onvergetelijke

de Guerre — Notre Ancien Président d'Honneur le Général Deisser. — Nos Anciens Présidents Valère André, Joseph Lundy; les Vice-Présidents Colonel Latoré Lucien et Schellekens Louis; les Van Hove, Kimo, Appart, secrétaires et trésoriers où combien dévoués. Tous nos Camarades décédés auxquels se sont encore ajoutés, hélas, ceux qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée à savoir: Appart Joseph, de Bruxelles, Art Hector, de Morlanwelz; Costrop René, de Louvain; Delang Victor, de Louvain; Gerday Alphonse, de Bruxelles; Juchtmans Eugène, de Bruxelles; Leclerc Edmond, de Hempteau; Manigart Félix, de Laroche; Noël Achille, d'Arion; Papillon Alfred, d'Anvers; Peters Jean-Pierre, d'Arion, Remouchamps Louis, de Gand; Santens Hector, de Tournai; Stuyck Albert, d'Anvers; Switsers Petrus, d'Anvers; Thirion Marcel, d'Anvers; Vanden Bogaert Alphonse, d'Anvers et Verriest Gustave, de Courtrai. Pour eux tous une minute de silence.

Le Président souhaite ensuite la bienvenue à tous et à toutes avec une mention spéciale pour les Camarades et les Dames qui ont fait un long et des fois difficile déplacement: Ex. Paris, Arion et autres localités de la province du Luxembourg. Se sont excusés, la plupart pour des raisons de santé, d'autres pour raison d'ordre familial le Vice-Président Pestiaux Antoine (Communauté solennelle petite-fille); Krutwig Herman, Président de la section d'Anvers; Gillis P., secrétaire de la Section de Gand, Beaufays et le Général Van Rutten.

Le Président donne encore un court aperçu de l'activité qu'il déploie pour la Fraternelle: déplacements, réunions, correspondances et autres. Il met ensuite en honneur les Chasseurs Ardennais. Il parle des Festes de Vielsalm. Il transmet le salut du 10^e aux Héros Ch.A. de Rochelival. Il regrette de ne pouvoir assister aux festes Ch.A. à Spich, suite à notre réunion de ce jour. Il s'est excusé auprès du Chef de Corps le Colonel BEM Magon. Pour les mêmes raisons les Ch.A. sont dans l'impossibilité d'assister à notre Assemblée Générale. Il fait allusion au 40^e anniversaire de la naissance des Chasseurs Ardennais. Le Chef du Corps du 1^{er} Ch.A. fait l'historique de son régiment en commençant par le 10^e. Il retrace brièvement l'histoire de l'Ancêtre en termes simples mais vrais. Plus d'un Ancien baisse les paupières et cache une larme furtive tellement qu'il est ému en entendant ces éloges.

Le Président excuse aussi Monsieur Hubert Albert, Président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais qui, suite à un accident, est cloué au lit et ne peut assister à notre assemblée. Le Président et l'Assemblée toute entière émettent le vœu de voir se rétablir au plus vite ce Président dynamique qui nous est tout dévoué.

Et pour finir le Président parle de l'excursion du samedi 16 juin, visite au Front de 1914-1918, qui remplacera le pèlerinage annuel à Kortemark, nous y ferons escale.

Nous arrivons au point 2 de l'ordre du jour. Le Président excuse l'absence du secrétaire-trésorier, retenu au Congrès des Officiers de Police à Liège et donne lecture de son rapport:

Mesdames, Chers Camarades,

Une nouvelle année s'est écoulée depuis notre dernière assemblée générale qui se tenait ici le 28 mai. Le compte-rendu de cette assemblée et le P.V. en ont été publiés dans le bulletin «Le Chasseur Ardennais». Si des Camarades ont des remarques à faire à ce P.V., ils voudront bien le faire à présent. Comme il n'y a pas d'objections ou remarques on peut considérer le P.V. comme approuvé.

Le Conseil d'Administration s'est réuni une première fois le 30 septembre et a préparé la cérémonie de Kortemark. Encore une fois le compte-rendu en a été publié dans le bulletin «Le Chasseur Ardennais». Je rappelle toutefois que la cérémonie s'est déroulée avec dignité. Des très belles grises venues du Brabant, d'Anvers, de Bruges et de Gand s'y sont inclinées, en pensant au dur combat qu'ils y livrèrent en octobre 1918. Le Président a fleuri la plaque commémorative. Là a surgi l'idée de revoir, encore une fois le front de 1914-1918, idée qui a pris forme et au sujet de laquelle vous recevrez prochainement une circulaire vous invitant à y assister nombreux. La date en est fixée au samedi 16 juin, et le prix est de 325 F par personne, déjeuner et voyage, tous frais compris.

Le Conseil d'Administration s'est réuni ensuite tous les mois. Les réunions de l'U.F.A.C. ont été suivies par le Président soit par un membre du Conseil d'Administration. Le plus souvent il s'agissait d'affaires purement administratives. Toutefois à la réunion du 27 janvier 1973 il a été question de fusionner avec l'U.F.A.C. 1940-1945. Deux Présidents seraient nommés et permuteraient d'année en année.

Votre Conseil d'Administration a pris la résolution suivante: le Conseil d'Administration se déclare d'accord avec la fusion et émet le vœu de voir la première Présidence assurée par un ancien de 1914-1918.

Aanvoerder Koning Albert, de Koninginnen Elisabeth en Astrid. — Onze Grote Doden van de Oorlog — Onze oud-erevoorzitter Generaal Deisser — Onze oud-voorzitters Valère André, Joseph Lundy; de onder-voorzitters Kolonel Latoré Lucien en Schellekens Louis, de h. Van Hove, Kimo, Appart, secretaris en schatbewaarder ons zo zeer toegewijd. Al onze overleden Makkers waaraan helaas nog volgendend moeten worden aan toegewijd so dert de laatste Algemene Vergadering, te weten: Joseph Appart, van Brussel; Art Hector, van Morlanwelz; Costrop René, van Leuven; Delang Victor, van Brussel; Gerday Alphonse, van Brussel; Juchtmans Eugène, van Brussel; Leclerc Edmond, van Hempteau; Manigart Felix, la Roche; Noël Achille, van Aarlen; Papillon Alfred, van Antwerpen; Peters Jean-Pierre, van Aarlen; Remouchamps Louis, van Gent; Santens Hector, van Dornik; Stuyck Albert, van Antwerpen; Switsers Petrus, van Antwerpen; Thirion Marcel, van Antwerpen; Vanden Bogaert Alphonse, van Antwerpen en Verriest Gustaf, van Kortrijk. Voor hen allen een minuut ingetogenheid.

De Voorzitter wenst vervolgens aan allen een hartelijk welkom met een bijzondere vermelding voor de Makkers en Dames, die een lange en soms moeilijke reis maakten van Arion, in de provincie Luxemburg en zelfs van uit Parijs. Lieten zich verontschuldigen, de meesten wegens, gezondheidsredenen, anderen voor familie-zaken... de ondervoorzitter Pestiaux Antoine (plochtige kommunia van kleinkind); Krutwig Herman, Voorzitter sectie Antwerpen; Gillis P., secretaris afdeling Gent; Beaufays en Gen. Van Rutten.

De Voorzitter geeft nog een kort overzicht van de activiteit die hij aan de dag legde voor de Verbroedering, verplaatsingen, vergaderingen, briefwisseling en andere. Vervolgens zet hij de Chasseurs Ardennais in de bloemen. Hij spreekt van de feestelijkheden van Vielsalm. Hij maakt de groeten over van het aam de helden van de Ch.A. van Rochelival. Hij betreurt niet aanwezig te kunnen zijn op de regimentsfeesten van de Ch.A. te Spich, tengevolge van onze hedendaagse vergadering. Hij verontschuldigt zich bij de Korpsverster van de Colonel BEM Magon. Voor dezelfde reden verkeerden de Ch.A. in de onmogelijkheid onze Algemene Vergadering bij te wonen. Hij herinnert aan de 40ste verjaardag van het ontstaan van de Chasseurs Ardennais. De Korpsverster van het 1^{er} Ch.A. heeft de historiek van zijn regiment gemaakt met als inleiding het 10^e. In korte en eenvoudige trekken haalt hij het verleden van de Oudgedienden aan. Sommige aanwezigen pinken een Iraan weg bij het horen van de lof die hun toegevaaid wordt.

De Voorzitter verontschuldigt de Heer Hubert Albert, Voorzitter van de «Fraternelle des Chasseurs Ardennais», die tengevolge van een ongeval aan het bed gekluisterd is en aan onze algemene vergadering geen deel kan nemen. De Voorzitter en de gaste Vergadering drukken de wens uit dat deze dynamische Voorzitter, die we veel verschuldigd zijn, spoedig hersield weze.

Om te de eindigen wordt nog een woord gerapt over de uitstap van zaterdag 15 juni, bezoek aan het front van 1914-1918, die de bedeavaat van Kortemark zal vervangen, daar wij er afstappen.

Punt 2 van de dagorde wordt behandeld. De Voorzitter verontschuldigt de secretaris-schatbewaarder, weerhouden op het Congres van de Politie-officieren te Luik, en geeft lezing van zijn verslag:

Mevrouwen, Bestie Makkers,

Eén jaar is verlopen sedert onze laatste algemene vergadering die hier op 28 mei gehouden werd. Het verslag en P.V. van deze vergadering werden U ter kennis gebracht in het blad «Le Chasseur Ardennais». Indien iemand opmerkingen te maken heeft aangaande dit P.V. kan dit onmiddellijk. Daar niemand iets te zeggen heeft, beschouwen wij het P.V. als aangenomen.

De Raad van Beheer is voor de eerste maal op 30 september samengekomen en heeft de Bedevaart naar Kortemark voorbereid. Het verloop van deze gebeurtenis werd ook gepubliceerd in de «Chasseur Ardennais». Er weze toch aan herinnerd dat deze ceremonie een dertig verloop kreeg. Grijze hoofden gekomen uit Brabant, Duffe, Gent en Antwerpen bogen er zich naar, denkend aan het zware gevecht dat ze er leverden in oktober 1918. De Voorzitter legde bloemen naar aan de denkkamp. Daar ook reus de gedachte om toch nog eens het front van 1914-1918 terug te zien, wat op 15 juni zal gebeuren en waarvoor U een rondschrijven toegestuurd werd. Een talrijke opkomst wordt verwacht en de prijs van deze uitstap bedraagt 325 F, vervoer en middagmaal te zamen, per persoon. Vervolgens vergaderde de Raad van Beheer alle maanden. De vergaderingen van de V.V.V. werden regelmatig gevolgd hetzij door de Voorzitter of door een afgevaardigde. Meestal ging het om zuivere administratieve aangelegenheden. Op de vergadering van 27 januari 1973 kwam de kwestie naar voren van het samengaan van de V.V.V. 1914-1918 met deze van 1940-1945. Twee Voorzitters zouden aangesteld worden die om het jaar elkander zouden vervangen. Uw Raad van Beheer nam volgend besluit: «De Raad

Une délégation a assisté avec drapeau à plusieurs manifestations patriotiques.

Je tiens ici à remercier les Dames et Camarades présents dont certains ont dû faire un long déplacement, ce qui fournit la preuve, me semble-t-il, que pour nos chevronnés, le grand âge ne joue souvent qu'un rôle mineur.

En sa séance du 27 janvier 1973 le Conseil d'Administration a décidé de nommer membres à vie les Camarades De Volder et Willems, de Bruges.

Un changement est à signaler dans la composition du Comité de la Fraternelle. Notre trésorier, le sympathique Théo Quataert, a demandé d'être déchargé de ses fonctions afin de pouvoir récupérer un peu. Voilà un vieux et dévoué serviteur qui mérite amplement le repos et que nous applaudissons bien cordialement... Depuis un certain temps déjà c'est votre serviteur qui s'est chargé de le remplacer dans ces délicates besognes. Il vous soumet donc pour la première fois, de sa gestion et des finances, le Bilan.

Disponibles ou avoir au 31-12-1971 : 47.302 F.

Rentrées durant l'année 1972 : 23.705 F.

Dépenses durant l'année 1972 : 27.423 F.

Soit un disponible ou avoir au 31-12-1972 de 43.683 F ou un recul de 3.619 F.

La vérification des comptes a été faite à la séance du Conseil d'Administration du 31 janvier 1973.

L'Assemblée voudra bien donner décharge de sa gestion au Conseil d'Administration.

Les comptes sont admis sans observation et décharge est donnée au C.A.

Vous voyez à l'ordre du jour le point 3. L'Assemblée voudra bien désigner deux vérificateurs de comptes pour l'année 1973, qui viendront à la séance du C.A. de janvier ou février 1974 pour l'acquitter de leur mission et en faire rapport à l'Assemblée Générale prochaine.

Je remercie l'assemblée de l'attention qu'elle a bien voulu témoigner lors de cet exposé.

Le Président passe ensuite au point 3 de l'ordre du jour: Désignation des vérificateurs des comptes pour l'exercice 1973. Les candidats se laissent tirer l'oreille et se feront connaître après.

Point 4 de l'Ordre du jour: Elections statutaires, article 7 des statuts de l'A.S.B.L. Il n'y a pas de candidats et le Président présente le Comité ou C.A. suivant:

Président: Carlos Beke, J. Van Arteveldeplein 69, 9000 Gand. Vice-Présidents: 1. Pestiaux Antoine, rue de Lombard 22, 1000 Bruxelles; 2. Meuris Raymond, av. du XI novembre 40, 1040 Bruxelles.

Secrétaire-Trésorier: Arias Frans, av. de Limburg-Stirum 170, 1810 Wemmel.

Administrateurs: Beaufays Antoine, rue Frédéric Pelletier 34, 1040 Bruxelles; Neefs Alexandre, avenue d'Auderghem 184, 1040 Bruxelles; Quataert Théophile, Parvis Ste-Alix 40, 1150 Bruxelles; Van Cutsem Léon, Nachtgalestraat 5, 3202 Linden; Van Zeebroeck Willy, rue Ordener 115ter, Paris 18^e. Tous de nationalité belge.

Point 5 de l'ordre du jour: Modifications aux Statuts, A.S.B.L. Art. 1. — Sièges de l'A.S.B.L. — ajouter « bd Anspach 56, 1000 Bruxelles.

Art. 6. — Remplacer le mot «avril» par «mai» (mois de l'assemblée générale).

Art. 7. — Désignation du Conseil d'administration, présentation par le point 4 de l'ordre du jour.

Art. 9. — Cotisation qui sera portée de 50 à 80 F — remplacer le nombre «50» par «80».

L'Assemblée vote point par point à l'unanimité ces modifications aux statuts.

Le Président remercie une dernière fois l'assemblée ou les présents, et la séance est levée à midi.

Ensuite vient la partie récréative où les anciens se retrouvent à l'apéritif et où, pendant le dîner, des souvenirs sont racontés. Les mets et les boissons semblent satisfaire les congressistes et plus que l'heure avance la joie devient plus grande. Après encore un mot du Président et d'un convive qui a cru devoir placer son mot et se faire écouter, la fête touche à sa fin au regret de beaucoup. Tous ils se font le serment de revenir l'année prochaine à la grande satisfaction de notre Président qui ne s'attendait pas à pareil succès.

Le Président,
Carlos Beke.

Le Secrétaire-Trésorier,
Arias Frans.

van Beheer verklaart zich akkoord met de samensmelting, doch drukt de wens uit dat het eerste Voorzitterschap zou waargenomen worden door een oudgediende van 1914-1918.»

Een delegatie met vaandel nam deel aan talrijke vaderlandse betogingen.

Ik houd eraan de Dames en Makkers, hier tegenwoordig, van harte te danken, daar sommigen van ver komen, wat volgens mij het bewijs levert, dat voor onze oudgedienden de hoge ouderdom slechts om ondergeschikte rol speelt.

In zitting van de Raad van Beheer van 27 januari 1973 werd besloten de Makkers De Volder en Willems, van Brugge, levenslang lid te verklaren van de Verbroedering.

In de samenstelling van het Comité van de Verbroedering is een verandering gekomen. Onze welbeminde en achtingsvolle Schatbewaarder Théo Quataert heeft gevraagd om ontslagen te worden van zijn functie, ten einde op adem te komen. Ziedaar een oude en toegewijde dienaar die ten zeerste op rust aanspraak mag maken en die wij oprecht toejuichen... Sedert enkele tijd is het uw dienaar die gelast werd met deze taak. Hij stelt U dus voor de eerste maal van zijn beheer en van de financiën de BALANS voor:

Beschikbaar of bezit op 31-12-1971 : 47.302 F.

Inkomsten gedurende 1972 : 23.705 F.

Uitgaven gedurende 1972 : 27.423 F.

Hetzij beschikbaar of bezit op 31-12-1972 van 43.683 F; of een verlies van 3.619 F. Het nazicht der rekeningen is geschied in zitting van de Raad van Beheer van 31 januari 1973. De vergadering zal wel willen ontlasting geven van het beheer aan de Raad van Beheer. De rekeningen zijn aangenomen zonder opmerkingen en de ontlasting wordt gegeven aan de Raad van Beheer.

Punt 3 van de dagorde omvat: De Vergadering zal twee makkers aanstellen tot nazicht van de rekeningen voor het jaar 1973, wat zal geschieden in januari of februari 1974 op een der zittingen van de Raad van Beheer en die op de Algemene Vergadering van 1974 verslag zullen uitbrengen.

Ik dank de vergadering voor de welwillende aandacht die ze willen besteden heeft aan deze uiteenzetting.

De Voorzitter gaat vervolgens over tot punt 3 van de dagorde. Aanstelling van twee nazichters van de rekeningen voor 1973. De kandidaten hiervoor zullen zich later laten kennen.

Punt 4: Statutaire verkiezingen, artikel 7 van de Statuten van de V.Z.W.D. Daar niemand een ambt wens was te nemen stelt de Voorzitter volgende Raad van Beheer voor:

Voorzitter: Carlos Beke, J. Van Arteveldeplein 69, 9000 Gand.

Onder-Voorzitters: 1. Pestiaux Antoine, Lombardstraat 22, 1000 Brussel; 2. Meuris Raymond, 11 Novemberlaan 40, 1040 Brussel.

Secretaris-Schatbewaarder: Arias Frans, de Limburg-Stirumlaan 170, 1810 Wemmel.

Beheerders: Beaufays Antoine, Frédéric Pelletierstraat 34, 1040 Brussel; Neefs Alexandre, Auderghemlaan 184, 1040 Brussel; Quataert Théophile, St-Alix voorplein 40, 1150 Brussel; Van Cutsem Léon, Nachtgalestraat 5, 3202 Linden; Van Zeebroeck Willy, rue Ordener 115ter, Paris 18^e arr. Allen van Belgische nationaliteit.

Punt 5: Verandering aan de Statuten.

Art. 1. — Zetel van de V.Z.W.D. toevoegen «Anspachlaan 56, 1000 Brussel».

Art. 6. — Maand van de vergadering het woord «april» vervangen door «mei».

Art. 7. — Aanduiding van de Raad van Beheer, voorgedragen door punt 4 van de dagorde.

Art. 9. — Bijdrage die van 50 op 80 F gebracht wordt — het getal «50» vervangen door «80».

De Vergadering stemt eenparig punt voor punt deze veranderingen.

De Voorzitter dankt een laatste maal de aanwezigen en de zitting wordt geheven te 12 uur.

Daarna volgt een aangenaam samenzijn waar de oudgedienden zich terugvinden tijdens het aperitief en waar oude herinneringen opgehaald worden. De spijzen en dranken blijken algeheel voldoende te schenken aan de congressisten en naarmate het uur vordert verhoogt de vrolijkheid. De Voorzitter richt nog een woord tot de Dames en Makkers en een disgenoot voegt hier nog een vrolijke noot aan toe. Aan alles komt een einde en alzo eindigt ook deze schone dag tot spijt van de aanwezigen. Elkeen is blijgezind en staat er op volgend jaar terug te komen tot grote voldoende van de toegewijde Voorzitter die dergelijk succes niet durfde te verwachten.

De Voorzitter,
Carlos Beke.

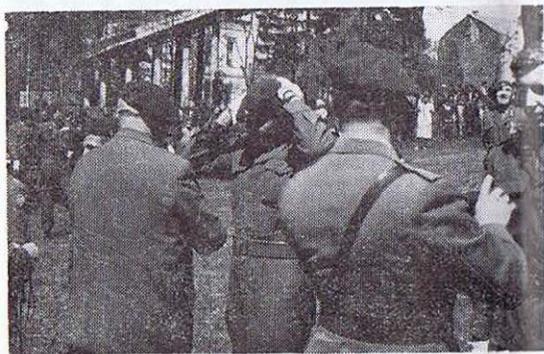
De Secretaris-Schatbewaarder,
Arias Frans.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

FASTES 73

3 Ch. A. - 1933 - 1973



Remise par le président national à un milicien, ayant terminé son stage, du béret à la hure et de la fourragère de l'Ordre de Léopold.
(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Le drapeau du 3 Ch. A. défile devant le monument de Chabrehez, où sont rangés les autorités : R. Catin, président de la section de Vielsalm; à ses côtés, un autre ancien de Chabrehez; puis, le Lt-Col. Detrembleur, le bâtonnier Kirschen, le procureur général près la Cour de Cassation Ganshof van der Meersch et le bourgmestre de les Tailles.

« Arrêté royal du 10 mars 1933 : Art. 1 - Le 10^e Régiment de Ligne portera dorénavant la dénomination de « Régiment de Chasseurs Ardennais ».

Les fastes au Régiment du 3 Ch A ont pris cette année un caractère particulièrement solennel en fêtant dignement le 40^e anniversaire de la création des Chasseurs Ardennais.

C'est dans l'ordre et la discipline qui caractérisent ce Bataillon qu'ont débuté les cérémonies d'hommage aux Morts du 3 Ch A à Chabrehez, le jeudi 10 mai à 14 h 15.

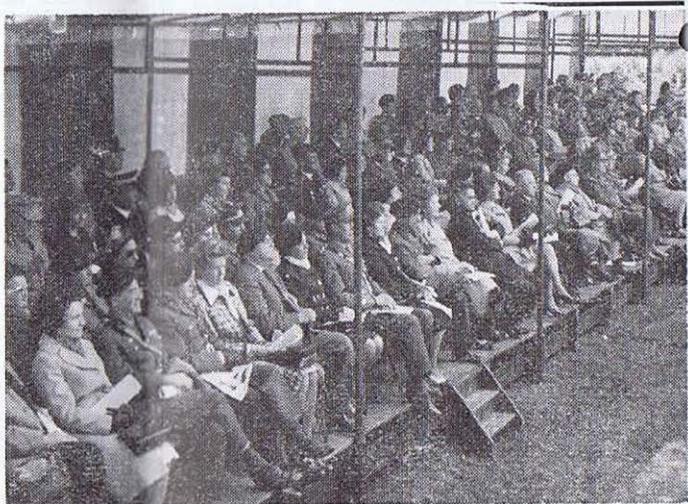
Sous une petite pluie fine et pénétrante qui ne perturbait en rien l'impeccable garde-à-vous des Chasseurs Ardennais, M. R. Catin a retracé non sans

émotion les principales phases du combat acharné qu'avaient livré les Chasseurs Ardennais.

Cette cérémonie était rehaussée par la présence de M. Ganshof van der Meersch, Procureur Général près la Cour de Cassation et pour les anciens combattants du barreau de Bruxelles.

Ensuite le Bataillon et ses invités se sont rendus à Rochelival où le Commandant en retraite Liégeois rendit hommage aux Morts.

Le soir à 21 h 30, le Monument des 3^e et 6^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm, fut le théâtre d'une solennelle veillée d'Armes; flambeaux, projecteurs diffus



La tribune principale.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



A Rochelival, de dr. à g., le commandant Liégeois, le Lt-Col. BEM Detrembleur et le bourgmestre de Trois-Ponts.

et cors de chasse conféraient particulièrement émouvant.

Le lendemain, au Parc de Vielsalm, et sous un soleil éclatant cette fois, le Chef de Corps, le Lt-Col. BEM Detrembleur après avoir reçu les autorités hiérarchiques, accueillait le Général-Major Hoyos Comd 3^e Circ. Mil., le Col. BEM Warnauts Comd de la Province de Luxembourg, le Général ER. Champion, le Commissaire Lion représentant le gouverneur de la Prov. de Lux., le Commissaire Hoen, commissaire de l'arrondissement de Verviers, le Député Remacle, bourgmestre de Vielsalm et le Col. BEM Marlière qui apprécièrent tous l'alignement des troupes formant le rectangle face aux tribunes officielles.

Le Chef de Corps remercia les invités pour leur présence amicale et plus particulièrement la délégation du 7^e Bataillon de Chasseurs Alps avec lequel le 3 Ch A a noué de solides relations d'amitié et de fraternité.

Il y eut ensuite la prestation de serment des sous-lieutenants Fontenele, Verté et Lenfant, conscients de leurs devoirs envers la patrie.

Puis le 1^{er} Sergent-Major Lamy et le 1^{er} Sergent Scholzen reçurent respectivement la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II pour vingt années de sous-officier et la Décoration Militaire de 1^{re} Classe, des mains des autorités militaires pour leurs bons et loyaux services. Les jeunes recrues du Bataillon se virent attribuer la hure qui les consacrait enfin comme véritables Chasseurs Ardennais.

Dan son discours qui suivit, le Chef de Corps souligna que :

« Après 25 années de paix en Europe, au moment où des voix s'élèvent pour remettre en question le principe même d'une défense militaire, sans doute vous étiez-vous demandé, jeunes Chasseurs Ardennais, si le sacrifice d'une année de service militaire était encore nécessaire.

Les discours sur la coexistence, les conférences sur la sécurité et le désarmement ne doivent pas masquer l'évidence, à savoir qu'en face du pacifisme inconditionnel qui se développe en Occident, le monde Communiste exalte les Vertus militaires dans les jeunes générations, et ce dès la petite enfance et qu'il entretient au prix d'un service de longue durée une armée nombreuse et bien équipée.

Face à cette menace, il serait naïf et dangereux de rester désarmé et indigne de nous en remettre à d'autres du soin de nous défendre ».

Sur ces paroles, le Bataillon du 3 Ch A défila en bon ordre, véhicules et hommes apparaissant comme des modèles de rigueur et de discipline, scandant fièrement au son de la Musique des Chasseurs Ardennais.

A 13 h 30, un vin d'honneur réunit tous les amis du Bataillon au Pensionnat du Sacré-Cœur de Vielsalm où le traditionnel Maitrank coula à flot.

Les Fastes 73 se terminèrent le soir par un bal au Mess Officiers, ainsi que par une soirée dansante au Mess sous-Officiers et par une sauterie intime au bar des volontaires de carrière, où chacun put s'amuser et danser jusqu'à une heure avancée de la nuit, prouvant aisément que le Chasseur Ardennais peut allier les qualités de combattant d'élite à celle de bon vivant.

Adieu aux armes du Colonel BEM Marlière,

Chef d'Etat-Major de la 3^e Circ. Mil.
et Commandant de Brigade



Le Colonel BEM Marlière embrasse le drapeau de son régiment en 1940.
(Photo Jean Leblond, Journal « Le Jour », Verviers.)

Une prise d'armes a eu lieu le 30 mars 1973 au Quartier Ratz, pour l'adieu aux armes du Col. BEM Marlière, Chef d'Etat-Major de la 3^e Circonscription militaire et Commandant de Brigade.

C'est baigné dans un climat d'émotion générale que le Bataillon du 3 Ch. A. s'est aligné en rectangle sur le vaste parad-ground, face à la tribune officielle où l'on notait la présence de M. Olivier, secrétaire d'Etat, du général Guérits, du député Remacle, bourgmestre de Vielsalm, du président national M. Hubert, et d'une importante délégation des officiers du 3 Ch. A. de 1940.

Dans un silence respectueux, le Col. BEM Marlière a tenu à retracer en quelques mots son arrivée au 3^e Chasseurs Ardennais en 1937 et, avec quelle joie il a vécu toute sa carrière au service de la Patrie, notamment lors de la campagne de mai 1940.

Le Col. BEM Marlière a passé une dernière fois le Bataillon en revue, puis il a embrassé avec la plus grande émotion le glorieux crapeau qu'il avait honoré tout au long de sa carrière militaire.

Après cette solennelle cérémonie, le Bataillon a défilé devant la tribune officielle une fière allure que chacun s'est plu à reconnaître.

Un vin d'honneur bien sympathique a clôturé ces adieux aux armes.

Le Lt-Col. BEM Detrembleur, chef de Corps, le Col. BEM Marlière et M. Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, ont échangé les cadeaux-souvenirs, ponctués à chaque fois par une courte allocution cordiale.

La journée s'est terminée par un dîner intime au mess Officiers où étaient réunis la famille du Col. Marlière et les officiers du Régiment.

AGENDA

- 1) La finale militaire de Course d'Orientalion a eu lieu dans les environs de Vielsalm le 15 mars. Parmi les hauts placés, notons la présence du Sgt Boland et du Cpl. Crutzen; précisons que le Cpl. Crutzen est le seul milicien finaliste.
- 2) Le 3 Ch A a organisé et exécuté les 21, 22 et 23 mars la Marche des Cantons de l'Est 73.
- 3) L'adieu aux Armes du colonel BEM Marlière, commandant de la 3^e Circ mil. et commandant de Brigade, a eu lieu le vendredi 30 mars au Quartier Ratz.
- 4) Les 1^{re} et 3^e Compagnie du 3 Ch A ont participé au stage Commando à Marche-les-Dames du 4 au 8 juin.
Le vendredi 8 juin a eu lieu la remise des flammes Cdo pour ceux qui, nombreux, avaient passé les épreuves avec succès.
- 5) Mini challenge omnisports inter Cie au 3 Ch A le 13 juin.
- 6) Le 3 Ch A annonce la remise des Hures le 23 août prochain à Erezée.
- 7) Le Mess Officiers « Le Relais » à Vielsalm a reçu la visite de l'Académie luxembourgeoise qui a tenu sa réunion annuelle.
- 8) MSA 73 du 28 juin au 1^{er} juillet : plus de 8.000 personnes étaient attendues.

Marche des cantons de l'Est 73

22, 23, 24 MARS 1973 :

Démonstration d'intrépidité et d'endurance par les 200 bérets verts du 3 Ch. A. I. Les Chasseurs Ardennais sont réputés pour leur amour de la marche à pied.

Aussi, c'est fièrement qu'ils ont débuté cette Marche des Cantons de l'Est 73 à Calamine, sous la conduite impétueuse du Lt-Col. BEM Detrembleur, chef de Corps. M. Schyns, secrétaire d'Etat, nous avait fait l'honneur d'assister à ce grand départ en nous souhaitant bon courage pour les 75 kilomètres !

Ayant rejoint le barrage d'Eupen on début d'après-midi, les Chasseurs ont effectué l'exercice de « death-ride » spectaculaire à souhait et qui fait toujours trembler les non-initiés.

La descente d'Eupen terminée, le régiment se reforma et regagna la petite ville voisine où la musique les attendait pour effectuer une prise d'armes sur la place communale; là, une foule composée des autorités civiles et de la population entière admira la parfaite organisation du Bataillon.

Le lendemain mercredi, les Chasseurs quittèrent le cantonnement de Nidrum en direction de Butgenbach où une nouvelle descente en rappel cette fois était prévue à leur programme.

Enfin, le jeudi, dernier jour de marche, c'est le visage cuit par un premier vrai soleil de printemps que les Chasseurs entamèrent l'étape qui devait les conduire à Saint-Vith où une nouvelle prise d'armes au monument aux Morts clôtura en présence de M. Hupperl, bourgmestre, cette Marche des Cantons de l'Est 73.



La descente du barrage d'Eupen en « death ride »... comme à la parade.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Repos... chlorophyllant entre eau et forêt.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

«FTX» DIABLES VERTS

Dix avril 1973. Vers 10 heures, le bataillon est surpris en plein break par une alerte.

Branle-bas général. Chacun se prépare activement à quitter le quartier pour une destination inconnue. Dans le ciel de Vielsalm, de gros nuages gris chargés de pluie nous menacent depuis quelques jours.

Après un repas mouvementé, l'Etat-Major communique ses ordres : briefing pour le personnel d'installation, ordre de mouvement vers une zone de dispersion située dans la région de Crombach, Sartlez-St-Vith.

Le déplacement s'effectue sans problèmes et en fin d'après-midi nous occupons nos campements.

En début de soirée, l'ennemi se manifeste pour la première fois. Le PC de la 1re Cie est en mauvaise posture par quelques partisans rusés. Heureusement, nos bérets verts réagissent promptement et le danger est écarté. Vers 23 heures,

nouvelle action ennemie contre la 3e Cie. Moins heureuse que la première, notre veillante 3e Fus s'en tire mais au prix de lourdes pertes.

Onze avril à 6 h 45 : le bataillon reçoit l'ordre de reprendre le contrôle du barrage de Butgenbach tombé au cours de la nuit aux mains des partisans.

A 7 h 45, le bataillon s'ébranle vers une zone de dispersion avancée située dans la région d'Elsenborn.

A 9 h 45, notre Chef de Corps donne l'ordre aux commandants de compagnie d'attaquer le village de Berg et de reprendre le contrôle du barrage.

11 heures : heure H. L'attaque démarre.

Sous la neige fondante qui s'est mise à tomber, les fusiliers avancent, les armes crépètent, les fusées jaillissent. Le village de Berg, défendu héroïquement par quelques partisans, tombe aux mains de nos chasseurs. Et l'avance continue

vers le barrage. Vers 11 h 15, c'est la victoire : le barrage est repris.

A 12 heures, nouvel incident : un nuage toxique oblige nos troupes à évacuer en catastrophe leur zone de dispersion. Pendant ce temps à Butgenbach nos troupes, relevées par des unités de province, se préparent à rejoindre une nouvelle zone de dispersion dans la région de Mabompre-Vellereux-Bonnerve.

Le soir, chacun aspire au repos, mais les harcèlements continuent sur les bivouacs de compagnie.

Le temps, lui, est toujours aussi désagréable... L'antenne parapluie du PC est vraiment indispensable.

Le lendemain à 6 h du matin, le bataillon est remis en état d'alerte.

Une vingtaine de partisans ont été repérés dans le bois de la Rovette. Ordre est donné au 3 Ch A de nettoyer ce bois et d'y détruire l'ennemi. Une fois de plus, le bataillon quitte son bivouac pour rejoindre sa position d'attaque.

A 9 h 15, nos deux compagnies se lancent à l'assaut des lièzères boisées tandis que nos éclaireurs, installés en position de bouclage, empêchaient toute retraite de l'ennemi. Sous une pluie battante, nos chasseurs s'engagent dans le bois. De-ci de-là, des coups de feu claquent. L'ennemi défend âprement chaque pouce de terrain. Enfin, vers 11 h 30 les objectifs sont conquis. Nos valeureux chasseurs transis de froid attendent stoïquement sous la pluie une nouvelle mission.

L'exercice doit en effet se terminer par une prise de position de défense rapide autour de la centrale de Villeroux. Hélas, les circonstances atmosphériques deviennent de plus en plus déplorables. In fine, la décision tombe : Sierra this is sierra - Fin d'exercice maintenant.

L'exercice « Diables verts » a vécu. Les résultats obtenus sont plus que satisfaisants. Cadre et troupe sont prêts pour affronter dans douze jours une autre manœuvre organisée cette fois par la 3e Circscription militaire pour tester notre bataillon.

EXERCICE «NALUX» 73

Fiche horaire

Le 21 mai à 13 h le Bataillon du 3 Ch A reçoit l'ordre de la 3 Circ. Mil. de se disperser dans la région de Champlon.

L'exercice « NALUX » commence !

L'Etat Major reçoit pour mission de préparer les dossiers de dégagement du viaduc de Beez, du pont de Dinant et du pont de Hastière.

A 21 h, la 1re Compagnie passe sous le contrôle de la Province de Namur avec pour but de défendre le pont de Hastière.

Le lendemain matin, le Bataillon fait mouvement vers les zones de dispersion dans la région de Sorinnes.

Un peu plus tard dans la matinée, la 1re et la 3e Cie sont relevées par les unités de Province et rejoignent le Bn.

A 12 h 30, le 3 Ch A passe sous contrôle opérationnel du commandant de Gendarmerie de la région Hainaut-Namur en vue d'une mission de contre infiltration entre Treignes et Petit-Dolsche (à l'ouest de Givet).

A 19 h 30, le 3 Ch A passe sous le seul contrôle de la Prov. de Namur.

Tôt le lendemain matin, le Bn reçoit l'ordre de procéder au nettoyage du Bois du Roi dans la région de Hastière.

A 12 h 30, l'attaque est bloquée !

Dans l'après-midi du 23 mai, le Bn passe sous le commandement du Régiment FLAVION, régiment constitué par les différentes unités déployées dans la région de Philippeville-Givet.

L'ordre est reçu du comd du Régiment FLAVION de reprendre l'attaque du bois du Roi avec le 3 Ch A et le 4 Cy; le 24 mai à 03 h 30, le 3 Ch A est en position d'attaque pour reprendre le nettoyage du bois du Roi.

03 h 55, épandage chimique sur les lignes de départ !!

Le 3 Ch A doit retarder son assaut. 04 h 55, nouvelle heure « H » pour nettoyage du bois, opération qui se terminera à 06 h 00. Fin de l'exercice « NALUX 73 ».

LES GARDES AUX PALAIS ROYAUX par un détachement du 3 Ch. A.

C'est par un temps maussade, hélas trop habituel à la Belgique, que le Lt colonel BEM Detrembleur et le commandant Dewulf se sont rendus à Bruxelles pour assister à la relève de la Garde au Palais Royal. Précisons que la Garde avait déjà eu l'honneur d'être visitée par Charles-Ferdinand Nothomb, député et président du FSC, le dimanche 4 mars.

A 14 h 30 — heure militaire — la relève commençait.

Un public nombreux y assistait parmi lesquels on pouvait distinguer une délégation de « La Fraternelle » composée de M. Hubert, du colonel Bonnard, de l'adjudant-chef Guiot, de M. Laurant et de M. Reumont, secrétaire de « La Fraternelle » pour la section Brabant.

Drapeau en tête et portant encore fièrement le béret vert, ces « vieux de la vieille » admirèrent d'un oeil connaisseur le drill parfaitement exécuté sous la surveillance des officiers des garde montante et descendante, les lieutenants Dengis (1re Cie) et Vloeberghs, ainsi que les chefs poste : Sgt Martin (1re Cie) et Sgt Wiesen (3e Cie).

Un rayon de soleil bienvenu fit étinceler les cuivres de la hampe du drapeau qu'agitait un vent léger; la cérémonie quotidienne mais ô combien solennelle prit un petit côté printanier et vivifiant.

Ensuite, ce fut la relève et la pose des sentinelles conduites par le caporal Kuypers (1re Cie) et le caporal Knippert (3e Cie). Puis le groupe des spectateurs



se scinda : les hommes de repos partirent nager à la piscine Le Neptune — une de leurs activités de loisir, parmi lesquelles on peut ajouter la visite du Musée d'Afrique à Tervuren et le dynamique jeu de bowling — un autre groupe composé des délégués de « La Fraternelle », du Lt col. Detrembleur, du comd Dewulf, du capt Wiame, du Lt Rans et du 1er Sgt Boulanger, prirent le drink de l'amitié dans le pittoresque caveau de la Maison du Luxembourg, bien connu de tous les Ardennais de passage à Bruxelles.

Autour de quelques bouteilles de ce savoureux et traditionnel Maitrank d'Arion, la conversation allait bon train et visait à tous les sujets : de la circulation de plus en plus dense en ville, en passant par le récit de souvenirs qui avaient unis ces hommes de « La Fraternelle 3 » en un temps où le mot « Paix » n'avait plus guère de valeur.

Un « ancien » parla du « bal de la hure » qui avait eu lieu à Bruxelles le

3 mars dernier, en exprimant le plaisir qu'il avait eu à voir « tant de jeunesse ».

Et puis l'on dut songer de se séparer.

Le Lt. col. BEM Detrembleur remercia au nom de tous « La Fraternelle » pour la cordialité de son accueil et prit rendez-vous pour une nouvelle rencontre lors de la prochaine prestation du 3 Ch A au Palais Royal à Bruxelles.

Après avoir pris congé des délégués de « La Fraternelle », le Lt. col. BEM Detrembleur et le comd. Dewulf se rendirent au Palais Royal de Laeken où un autre détachement du 3 Ch A, sous l'œil austère des majestueux lions de bronze assuraient également la garde.

L'officier de Garde, le sous-lieutenant Verte remis le commandement à l'officier de la garde montante, l'adjudant Serenils, détaché du KDR, avec les concours des sergents Henriet et Maicret et des caporaux Paquet et De Clercq.

NOTRE 27e PELERINAGE SUR LES BORDS DE LA LYS

C'est le 27 mai 1973, sous un soleil éclatant, le même soleil qu'il y a 33 ans, que les Chasseurs Ardennais sont allés se recueillir sur les bords de la Lys, où des Bécets Verts se couvrirent de gloire et écrivirent ainsi, une des plus belles pages de la guerre de 1940.

Fidèles au rendez-vous, pour la 27e fois, cars et voitures emportent une bonne centaine de Chasseurs Ardennais qui n'ont pas oublié leurs camarades disparus. A signaler que la section d'Houffalize avait envoyé la plus forte délégation.

C'est d'abord la cérémonie au Monument National de la Lys à Courtrai.

A 10 h 55 le ministre de la Défense Nationale, M. P. Vanden Boeynants, arrivait, suivi bientôt, par le major B.E.M. Steens, représentant le roi Léopold et le commodore Van Dyck, représentant le Roi, tous accueillis par le colonel Chevalier de Seilliers de Moranville.

Après le service religieux et l'émouvant dépôt de fleurs et les sonneries de trompettes s'éteignant lugubrement dans le lointain, a lieu le défilé des troupes françaises, anglaises et belges, suivies des drapeaux et des délégations d'anciens combattants.

Sous le commandement du colonel Moïny, les Chasseurs Ardennais, drapeaux en tête, clôturent le défilé.

Je ne cacherai pas que l'allure martiale a décidée des porteurs du Bécet Vert à hure de sanglier fit très forte impression, non seulement à la tribune officielle, mais aussi sur le nombreux public massé le long du parcours.

A Vinkt, pavoisé aux couleurs nationales, nous sommes reçus par M. le bourgmestre Van Nevel, les échevins Mlle De Roo et Verheyne, par les conseillers communaux, le secrétaire communal et le sympathique secrétaire communal honoraire (en fonction en 1940), M. Vander Eecken.

Le déjeuner se déroula dans l'atmosphère la plus cordiale. A table également quatre représentants du 1 et du 3 Ch. A.

Après la messe, particulièrement émouvante cette année, un cortège se forma sur la route d'Aarssele. En tête la fanfare locale qui, au son de la Marche des Chasseurs Ardennais, nous conduits dans l'enclos où dorment côte à côte les victimes civiles et militaires.

Merci à Monsieur le bourgmestre pour les magnifiques paroles qu'il adressa aux Chasseurs Ardennais.

Notre Président d'honneur, le Général Champion, dit alors :

« Pour la première fois depuis l'organisation des manifestations annuelles à Vinkt, notre Président national, Monsieur Albert Hubert, se voit empêché par un accident, d'assister à cette cérémonie et d'y apporter le salut de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, aux autorités communales comme aux associations locales ou régionales qui y participent, comme encore au curé de Vinkt et aux familles des fusillés.

C'est de tout cœur que j'ai accepté de le remplacer dans cette tâche parmi

vous, et c'est à la population de Vinkt tout entière que j'adresse au nom du Président national et de Fraternelle des Chasseurs Ardennais notre très cordial salut et nos remerciements pour la sympathie chaleureuse qu'elle n'a jamais cessé de témoigner à ceux, morts ou vivants, qui défendirent la Belgique en ces lieux où nous sommes : dans les derniers jours d'une campagne qui n'était encore que l'aube d'une guerre où se joua, une fois de plus, le sort de la liberté si chère au cœur de tous les Belges.

Oui, mes camarades Chasseurs Ardennais, je viens, comme l'a fait chaque année notre président national, de saluer pour nous tous cette commune de Vinkt qui, au même titre que nos régiments; et dirais-je même avec eux, paya si chèrement aux Jours sombres de mai 40, le fait que notre devoir, et le sacrifice de tant des nôtres dans les derniers combats de la campagne de Belgique, aient trouvé leur accomplissement ici même, à l'ombre de ce clocher, aux lisières de ce village, qui furent pendant trois jours comme la dernière frontière d'un coin de Belgique encore libre. — Après quoi, les dernières salves qui retentirent entre ces murs, ce ne furent plus celles de nos derniers coups de boutoir, ni même celles d'un envahisseur livrant combat à nos arrières-gardes, mais — et comme en écho d'août 1914, à Etbe, à Taminies, à Dinant — les salves sèches des pelotons d'exécution procédant avec la rage aveugle des vainqueurs provisoires, à de nouveaux massacres d'innocents.

Oui, en écho lointain d'août 1914 avons-nous dit, mais aussi en onde avant-coureuse de l'apocalypse qui, pour lors, s'étend sur l'Europe et qui, pendant cinq ans, entassera les meilleurs des nôtres, Flamands et Wallons toujours unis dans un même combat, dans les pourrissoirs des camps de concentration où dans les fosses communes des enclos de fusillés.

Souvenez-vous, mes camarades « Debout sur la frontière, au flanc des noirs coteaux », nous avions comme le disent les paroles de notre marche, « défendu le sol de la Belgique en défendant le vieux sol ardennais ». Mais quand il avait bien fallu, aux premiers jours de l'invasion, céder devant le nombre et le matériel, nous savions bien, tout comme nos pères s'accrochant en octobre 14 au dernier bout de leur sol baigné d'un fleuve au nom tragique — l'Yser — nous savions bien que, la Belgique, ce n'était pas seulement nos coteaux frontaliers, mais que, de Liège à Dixmude, ces deux sœurs en héroïsme glorifiées par Verhaeren, ou d'Arlon à Ostende, en passant par Tempoux, Belgrade et Suarée, en passant par la Dendre, en passant par l'Escaut, c'était toujours la même terre, si durement rassemblée et maintenue, qui appelait au secours. — Alors quand, ici même, sous les arbres d'un verger, dans les blés encore verts, des champs des alentours, ou en détour d'une ruelle de ce bourg paisible, l'un des nôtres est tombé comme « ces chaînes qu'on abat », cette brigue, que son front heurta, c'était une brigue du mur de son jardin, ces fleurs de pommier, ce fut la dernière

blancheur des aubépines d'une baie luxembourgeoise, cet épi, qui s'écrasa sur sa bouche, c'était le dernier froment, semé dans un sillon de son propre champ.

Aujourd'hui on voudrait nous faire croire autre chose et, nous représentant comme les nostalgiques d'un passé révolu, certains vont jusqu'à dire qu'une Belgique unie - même dans sa diversité - n'a plus de raison d'être, à supposer qu'elle ait jamais eu de motifs d'exister.

De même, tant pour la nation belge que pour la communauté européenne, et quelles que soient leurs formes à venir, on prétend étouffer cette constante de la vie et de la mort des peuples ou des civilisations : — C'est que les uns ou les autres ne disparaissent jamais que d'avoir abandonné leurs défenses.

Ce n'est pas être belleiste, que de refuser de se trouver un jour sans arme, ni armure. Aussi, pour nous tous, qui ne sommes pas résignés de nature, et qui savons qu'il n'a jamais suffi de vouloir la paix pour l'obtenir sans peine ni sacrifices, c'est de ce haut-lieu de notre bataille des Flandres pour la liberté de tous les Belges, c'est de ce haut-lieu du martyr de ses victimes civiles, que nous en appelons, des abandons comme des illusions, que nous voulons, comme chaque année et jusqu'au bout de notre vie consciente, nous recueillir dans la fidélité du souvenir, et y retremper nos forces pour assurer l'avenir.

Le Secrétaire national fait ensuite l'appel des morts.

L'appel des victimes civiles est fait par le bourgmestre, ainsi que celui devant le monument aux morts des Anciens Combattants de Vinkt.

Le rendez-vous annuel se termina par une réception très amicale.

M. le bourgmestre prononça encore quelques mots; il demanda à tous d'être son interprète auprès de notre cher président national pour lui souhaiter prompt rétablissement.

L'Echevin, Mlle De Roo, prononça également une belle allocution en français, pleine de gentillesse.

Notre président d'honneur, ainsi que notre vice-président national, M. Piedboeuf, prirent encore la parole.

Et c'est alors le verre de l'amitié; tous se comprenaient, il n'y avait plus de flamands, de bruxellois, ni de wallons.

Merci, à la commune de Vinkt pour sa sollicitude à notre égard!

Merci aussi à vous Chasseurs Ardennais d'être venus de si loin pour rendre hommage à nos Frères d'armes. Ils avaient 20 ans quand ils sont tombés.

Trente-trois ans ont blanchi nos tempes, « raboté » bien des illusions, meurtri parfois nos cœurs.

Mais dans nos mémoires demeure intacte, l'image de nos compagnons d'armes, ceux qui nous ont quittés...

Nous reviendrons vous voir plus nombreux encore l'an prochain.

V.R.

LE SOUTIEN DU BULLETIN

Net ralentissement des versements par rapport au trimestre précédent : on se réserve pour... après les vacances.

Un grand merci à tous ceux qui nous soutiennent par leurs encouragements... matériels.

— Section 1 Ch. A.	5.000.—
— Section de HOUFFALIZE	1.000.—
— Section de NEUFCHATEAU-LIBRAMONT	1.000.—
— Section de VIRTON	500.—
— Colonel BORBOUT, FBA	500.—
— J. MANGUETTE, Verviers	300.—
— Colonel R. VANDAM, Namur	300.—
— Général CHAMPION (versm. trimestrielle)	250.—
— J. LOSSEAU, Rochefort	250.—
— Mme HUMBLET, Antheit	200.—
— J. Van der EECKEN, Ere-Gemeentesecretaris, Vnkt	200.—
— M. CAMBIER, Bridel (G.D. Lux)	100.—
— Th. LAHURE, Bruxelles	100.—
— V. Robert, Linkebeek	100.—
— Adjudant c.r. ROUXHET	80.—

Total 9.880.—

Notre ami DROESHAUT a récolté dix-huit abonnements de soutien.

LA VIE DE LA FRATERNELLE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises depuis la composition de notre dernier numéro.

Tout d'abord, à Arlon, le 17 mars. Il s'agissait d'un conseil élargi à tous les présidents de sections ou à leur délégué. Toutes les sections étaient représentées sauf Marche et St-Hubert. Les travaux ont duré toute la journée afin de pouvoir examiner de façon approfondie la gestion de la Fraternelle et d'élaguer l'ordre du jour de l'assemblée générale dans le cadre du congrès national.

En début de séance, le président a rendu hommage à la mémoire du lieutenant général Eyckmans et du colonel Regnier, ainsi que Mme Debière et du frère du président Goffart. Des congratulations ont été formulées à l'égard du colonel BEM Borgniet et à l'occasion de ses noces d'or et à R. Reuter en raison de sa mise à la retraite dans l'Administration provinciale et de sa nomination à la tête de l'ONIG du Luxembourg.

Le programme du congrès national et de ses manifestations de la « saison » a été au point. Il fut longuement question du 3 Ch A et de notre plan de défense.

La moitié de la réunion fut consacrée à la revue de la situation générale de la Fraternelle; les rapports écrits des trésoriers et secrétaires nationaux fu-

rent discutés, de même que celui de l'administrateur du bulletin.

Le déjeuner fut offert par la section d'Arlon.

Le conseil a tenu une séance extraordinaire à Vielsalm, le samedi 2 juin. Il s'agissait de faire le point après l'entrevue que les membres du conseil d'administration avaient eue avec le ministre de la Défense nationale quelques jours plus tôt, et de décider de certaines dispositions.

Le président national avait tenu à convoquer cette réunion alors qu'il était encore hospitalisé, et il fut l'objet d'une chaude manifestation de sympathie.

En début de séance, un hommage ému fut rendu à la mémoire d'Albert Balbeur, du colonel Léon Krémer et du lieutenant-colonel Jacques.

Commentant la situation en ce qui concerne l'avenir du 3 Ch A le conseil exprima le souhait que le président puisse rencontrer le plus tôt possible le ministre de la Défense nationale.

Renonçant au défilé à l'issue de la Marche du Souvenir, le conseil, sur proposition de son président, décida de le remplacer par un rassemblement amical le 21 juillet à Vielsalm à l'occasion de la Fête nationale-Fête des Myrtilles, afin de témoigner de l'attachement des Anciens au 3 Ch A et à Vielsalm.

HOMMAGE A LA PRESSE DU LUXEMBOURG

(Cliché "L'Avenir du Luxembourg,")



Le 28 juin, après le départ de la Marche du Souvenir, le président national, accompagné de nos amis R. Reuter et J. Schmitz, président et vice-président de la section d'Arlon, était reçu dans les locaux de « L'Avenir du Luxembourg ». Là, en présence de membres de la rédaction et de M. Mالدague, directeur des « Presses de l'Avenir », il remit la pla-

quette d'honneur de la Fraternelle à M. Henri Rezette, rédacteur en chef de « L'Avenir du Luxembourg » en témoignage de reconnaissance pour tout ce que ce quotidien a fait, depuis quarante ans, en faveur des Chasseurs Ardennais.

D'autre part, la médaille du mérite en argent de la Fraternelle fut remise à

notre camarade Albert Giot, successivement rédacteur aux journaux « Les Nouvelles » et « La Meuse-Luxembourg ». Ancien du 1 Ch A en 1940, deux fois détenu comme prisonnier politique, résistant, Albert Giot est un fidèle de notre association, et notamment des fastes du 1 Ch A.

**Les avocats et magistrats
anciens combattants
de Bruxelles
chez des Chasseurs Ardennais**

Il existe un groupement, constitué il y a près de cinquante ans, des avocats et anciens combattants de Bruxelles. Son président actuel est le bâtonnier Gilbert Kirschen, un héros de la résistance, ayant accompli, on sa qualité de parachutiste SAS, des missions très délicates en territoires occupés (il est l'auteur de ce bel ouvrage « Six amis viendront ce soir »). Me Kirschen a succédé à un autre grand combattant, Henri Rolin, mort dernièrement, qui lutta dans les boues de l'Yser et dont trois frères tombèrent au champ d'honneur en 1914-1918.

A l'initiative de notre ami, Me Paul Andries, qui est secrétaire du groupement, les magistrats et avocats anciens combattants de Bruxelles avaient décidé avec enthousiasme « d'aller visiter les Chasseurs ardennais dans leurs toros et sur le terrain de leurs exploits du 10 mai 1940 ». Ils vinrent donc à l'occasion des fastes du 3 Ch A, à Chabrehez et à Vielsalm, conduits par leur président, Me Kirschen, par M. Walter Ganshof van der Meersch, procureur général près la Cour de Cassation, qui est un peu ardennais, puisque sa « campagne » est à Tintange, et aussi par l'avocat général émérite Adrien van den Branden de Reeth, qui fut le premier ministre des Victimes de la Guerre.

A Chabrehez, le groupement participa à la manifestation traditionnelle, notre ami Catin exposant de façon précise le récit du combat; il le répéta aux juristes bruxellois ensuite longuement sur le terrain.

A Vielsalm, la délégation fleurit le monument aux morts, puis fut accueillie à l'Hôtel de ville ou le député-bourgmestre et le président national de la Fraternelle la sensibilisa au problème du maintien du 3e Chasseurs Ardennais. Le bâtonnier Kirschen sut trouver les mots qu'il fallait pour marquer sa solidarité et celle de ses camarades dans ce juste combat.

PROMOTION

Nous avons appris avec plaisir la promotion de notre ami Fernand Crochet, Trésorier national, au rang d'Attaché de Direction du siège d'Arlon de la Banque de Bruxelles.

Nos très vives et très cordiales félicitations.

In memoriam

Joseph APPART.

Le 26 mars est décédé à Erps-Kwerps, après une longue maladie, M. Joseph Appart, directeur honoraire au ministère de l'Intérieur.

Il était secrétaire de la Fraternelle du 10e de Ligne quand nous avons « adopté » nos Anciens de 1914-1918. C'était un homme courtouls, distingué, à la plume élégante.

Nous garderons de lui un attachant souvenir et nous adressons nos vives condoléances à sa famille.

Le 23 septembre, à BEAUMONT.

**NOUS COMMEMORERONS
LE XX^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT
DU LIEUTENANT GENERAL DESCAMPS**



Le 1er octobre 1953, décédait inopinément le lieutenant général Victor Descamps, commandant du 1er Chasseurs Ardennais de 1934 à 1937, glorieux commandant de la 1re Division de Chasseurs Ardennais en 1939-1940, et premier président national de la Fraternelle.

Il était de notre devoir de commémorer le souvenir de la mort de celui dont le nom est inséparable des Chasseurs Ardennais.

Des cérémonies seront donc organisées, à notre initiative, le dimanche 23 septembre prochain à Beaumont, village natal de notre général, où il fut inhumé.

Une messe sera célébrée, à 10 h, en l'église paroissiale, suivie d'un dépôt de fleurs au monument aux morts de la commune, puis d'une manifestation au cimetière où le président national prononcera un discours.

La section du Brabant organise un déplacement collectif qui se continuera par un déjeuner au lac de Virelles, et un voyage dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les membres des autres sections peuvent s'y associer en s'inscrivant auprès du trésorier ou du secrétaire du Brabant.

Tous les anciens Chasseurs Ardennais sont conviés à participer — à tout le moins, dans la mesure où ils le peuvent — à la manifestation de Beaumont.

Chez les Herdiers d'Ardenne

Le 1er juillet dernier, à l'occasion de la Fête du Jambon, en sa capitale, notre président national a été intronisé, en qualité de chevalier honoris causa, dans la Confrérie des Herdiers d'Ardenne. C'est le secrétaire d'Etat-député-bourgmestre, Louis Olivier, qui est le grand-maitre de ce groupement folklorique. Les

insignes de sa dignité ont été remis à notre président par le grand connétable notre ami, l'avocat Paul Andries, lequel pour la circonstance abandonna sa toque herdière pour notre bérêt vert.

NAISSANCE

Une petite Valérie est née en mars au foyer de M. et Mme Léon Stenuit-Delperange.

Ainsi, l'ancien commandant du 1 Ch A et Mme Roger Stenuit sont devenus grand-père et grand-mère.

Nos vœux et félicitations.

Fiançailles

Le 20 mai dernier, ont été célébrées les fiançailles de Mlle Marie-Ghislaine Stenuit, fille du colonel et de Mme Roger Stenuit, avec M. Jacques Doyen. Félicitations cordiales.

Marriage

Le 9 juin, à Arlon, a été célébré le mariage de M. Edmond Simon, fils de notre ami le bourgmestre d'Arlon et de Mme Charles Simon, avec Mlle Anne Thimistor.

Vœux chaleureux de bonheur.

HYMENE

Le 14 avril, a été célébré à Bruxelles le mariage de Mlle Françoise Van Dessele, petite-fille du colonel BEM hre et de Mme Jean Borgniet.

Vœux de grand bonheur !

Décès

— A Liège, le 26 juin, notre camarade Maurice Noël, natif de Saint-Pierre (Libramont), commandant de réserve honoraire, en 1940, adjoint du major Temmerman, commandant du 1^{er} Ch A. Maurice Noël avait été le président de notre section de Libramont jusqu'en 1951, date à laquelle il fut nommé professeur à l'athénée de Stavelot. Il était membre de la section de Vielsalm.

— A Valence (Espagne) est morte inopinément, Mme Marcel Alaimé, veuve du commandant décédé en septembre 1957, et qui, faisant partie de la 8e Cie 1 Ch A en 1940, avait été grièvement blessé au cours d'une patrouille à Vinkt.

Aux familles éprouvées, nos vives condoléances.

**ACADEMIE DES SCIENCES
D'OUTRE-MER (France)**

Notre grand ami et membre protecteur, le professeur Paul-Ernest Joset, qui fit une brillante carrière dans nos territoires africains, a été élu membre associé de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer de Paris. Il est le seul Belge de cette éléction.

Nos vives félicitations.

M. P.-E. Joset est faut-il le rappeler, le fils aîné de feu Camille Joset, ancien directeur (1914) de « L'avenir du Luxembourg », chef national du MNB et président du Conseil national de la Résistance, et le frère du RP Joset, S.-J. très connu des Arlonais.

Notre monument national

Le 10 mai dernier, une réunion a eu lieu au monument national de Martelange, en vue de mettre définitivement au point les projets de réaménagement de notre mémorial. Etaient présents : MM. Lardinois, ingénieur principal des Ponts-et-Chaussées de la province de Luxembourg; Nannan, conseiller au Plan Vert; Hensen, fonctionnaire du Service Technique de la province de Luxembourg; ainsi que Javaux, bourgmestre et Pécheur, échevin de Martelange.

La Fraternelle était représentée par le président national et le président de la section régionale d'Arlon.

A la suite de cette cérémonie, le président national a reçu la lettre suivante du ministre des Travaux publics :

« Je vous confirme les décisions prises au cours de la réunion du 10 mai, en votre présence et celle d'un délégué du Service du Plan Vert, au cours de laquelle une maquette dressée par ce service a été remise à un membre de la Direction des Routes à Arlon.
« La direction des Routes à Arlon a pris connaissance des décisions de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, et prend toutes dispositions pour faire procéder, dès que possible, aux travaux souhaités du réaménagement du monument et de ses abords.

Le Ministre,
A. Califice.

Tout semble donc maintenant en bonne voie.

**Hommage
au commissaire
d'arrondissement Lion**

A la date du 31 mai, M. André Lion, commissaire d'arrondissement de Bastogne, a été placé en position de retraite.

Il était en fonction depuis juin 1945 dans l'arrondissement le plus sinistré et le plus pauvre du pays. Il y fit preuve de qualités exceptionnelles d'administrateur et ne comptait que des amis. Notamment parmi les Chasseurs Ardennais qui le virent pendant près d'un quart de siècle à leurs manifestations.

Officier de réserve aux Carabiniers on a joué la Marche de son régiment en son honneur lors des fastes du 3 Ch A.

Suivant l'usage, nous souhaitons à M. Lion une retraite bien... remplie.

**Un nouveau chef pour
« notre » musique FDI**

La musique militaire « FDI », plus connue sous la dénomination « Musique des Chasseurs Ardennais », a, depuis peu, à sa tête un nouveau Chef, le capitaine-commandant Carion, venu des FBA.

Comme quoi, on a vraiment le sens de l'économie à l'Armée : il suffit de gratter le « D » du nom de son prédécesseur pour... pointer le « I » du nouveau Chef.

Bienvenue au Cdt Carion et beaux succès !..

1933 / 1973



A la fin du mois de mars 1933, aussitôt que la dénomination du 10e régiment de Ligne fut transformée en « régiment de Chasseurs Ardennais », l'association commerciale et industrielle d'Arlon fit offre de cette magnifique hure. On remarquera que les militaires du régiment ne portaient pas encore les « cois » verts à la hure, pas plus que le bérêt.

UN DRAPEAU POUR L'ARLENNE

On a pu voir à Athus — notamment au lieu de rassemblement, aux abords de l'Athénée royal et dans la salle de séance — un nouveau drapeau ardennais que nous avons lancé à cette occasion. Il a été présenté en ces termes par le président national :

Je voudrais inaugurer cette séance en vous présentant un nouveau-né : un drapeau que nous comptons propager et que nous voudrions voir devenir celui de l'Ardenne. Il ne doit pas remplacer le drapeau national à la hure qui est l'emblème officiel de l'association et de ses sections : il s'agit d'un drapeau destiné à être arboré et que nous lançons aujourd'hui.

Comme vous pouvez le voir, il est à nos couleurs : en haut, le vert de nos forêts, de nos coteaux et de l'espérance; en bas, le rouge, symbole du courage, de l'ardeur, de l'amour pour la grande et la petite patrie, symbole aussi du sang de nos héros; au centre, la hure, l'emblème du Luxembourg et de l'Ardenne.

A l'échelon national, un stock de drapeaux est, dès à présent, mis à la disposition des sections pour leurs manifestations. Les sections peuvent également acquérir des drapeaux, de même que les particuliers, qu'ils soient membres ou non de la Fraternelle. Nous voulons que ce drapeau soit répandu de plus en plus largement en Ardenne.

Précisons que le drapeau en question est une création de la Fraternelle, et qu'il est sa propriété. Les commandes, y compris celles des sections et à fortiori des particuliers, doivent être faites obligatoirement via le président national ou le trésorier national adjoint.

Prix individuel de vente, à titre indicatif, pour le format le plus grand, c'est-à-dire 2,50 x 1,50 m, en qualité extra : moins de mille francs.

IN MEMORIAM

par le Président national

ALBERT BALBEUR,
PRÉSIDENT FONDATEUR
DE LA SECTION
NEUFCHATEAU-LIBRAMONT



Le samedi 5 mai, je venais de rentrer de Werl où avaient eu lieu les Fastes du 20 A, et je terminais le dépouillement de mon courrier quand je fus successivement averti par plusieurs communications téléphoniques en provenance de Neufchâteau, m'annonçant la triste nouvelle du décès, quelques heures auparavant, du président fondateur de la section régionale : Albert Balbeur. Je fus d'autant plus secoué que la dernière lettre, que je venais de lire, m'avait été expédiée par lui l'avant-veille, qu'elle contenait déjà sa chronique pour le bulletin et qu'il insistait, avec sa coutumière gentillesse, pour que je mette tout en œuvre pour venir en aide à un malheureux camarade. En outre, il avait déjà écrit les adresses sur les bandes du bulletin du deuxième trimestre.

Nous donnons par ailleurs un large compte rendu de ses obsèques, et nous reproduisons le discours magnifique du premier vice-président, Robert Lepage, qui accepta de me remplacer car j'étais retenu à Bruxelles par des engagements impérieux.

Comment cependant ne rappellerai-je pas rapidement ici les mérites de ce camarade si simple, si totalement dévoué qui, pendant plus de vingt-sept ans, fut la cheville ouvrière, la bonne à tout faire de sa section ? Pendant un quart de siècle aussi, il fut le reporter attiré de nos congrès pour « L'Avenir du Luxembourg » dont il était le plus ancien correspondant. Son intérêt, très eclectique, allait des nouvelles régionales aux sports (sur-tout le football, qui le passionnait) en passant par la météorologie où il était devenu le chroniqueur averti de « L'Avenir du Luxembourg » et de l'émetteur régional de la RTB. Il avait été un maître d'école comme on n'en voit plus ; de ceux qui ont contribué, plus que tous autres, à former l'esprit de devoir, d'amour de la patrie, de nos Chasseurs Ardennais.

A Mme Balbeur et à ses enfants et petits-enfants vont, à nouveau, nos condoléances les plus profondément attristées.

Mme GEORGES QUINOT

Mme Georges Quinot est décédée le 12 juin à Namur, sa ville natale, où elle s'était retirée après la disparition de son mari, notre glorieux ami le notaire Georges Quinot, de Florenville, mort au camp de concentration de Neuengamme.

Elle avait fait preuve d'un courage sans égal en élevant magnifiquement, malgré toutes les difficultés, ses sept enfants orphelins de père, alors que l'ainé avait, au moment du décès de son mari, moins de quinze ans.

Pour ma part, je garderai toujours un souvenir ineffaçable de la scène — digne de l'antique — dont j'ai été le seul témoin, en mai 1945, Commissaire provincial au Rapatriement, j'avais notamment la délicate mission de communiquer aux familles, personnellement ou via l'administration communale, la mort de leurs proches dans les camps d'outre-Rhin. Ayant été avisé officiellement de la disparition de mon ami Georges Quinot, je me rendis, sur-le-champ, à Florenville. Alors qu'il m'arrivait, de temps à autre, d'aller saluer Mme Quinot, ce jour-là, dès mon entrée, elle m'interpella : « Capitaine, Georges est mort, n'est-ce pas ? Et vous venez me l'annoncer : je vois cela à votre tête. Mais attendez : je veux que vous me fassiez la communication en présence de ma fille aînée et de mon fils aîné ». Elle alla chercher ses deux enfants et me dit : « Maintenant, vous pouvez parler ».

Quand j'eus fait part du message que je devais malheureusement lui transmettre avec des larmes dans la voix et dans les yeux, elle se borna à répéter à plusieurs reprises : « Je ne pleurerai pas. Je me dois toute à mes enfants » ; ce qu'elle fit jusqu'à sa mort, sans relâche. N'est-ce pas là l'exemple du plus noble héroïsme.

Nous garderons de cette femme admirable, veuve d'un Chasseur Ardennais martyr, le plus attachant souvenir.

**L'adjutant
Adrien TAY,**
porte-drapeau national

Moins d'un an après qu'il ait pris la succession de Pierre Théberath, notre ami Adrien Tay est décédé, au début de juillet. Il avait été victime d'un malaise aux Fastes du 1er Chasseurs Ardennais, ce qui ne l'avait pas empêché de porter encore notre drapeau fédéral à la fête de l'Infanterie ; peu après, son état s'est aggravé rapidement, et il est décédé à la clinique de Messancy.

Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 13 juillet devant une foule nombreuse, parmi laquelle un grand nombre de Chasseurs Ardennais représentant les diverses sections du Luxembourg. Le président de la section d'Arion, Raymond Reuter, a fait

**LE LIEUTENANT-COLONEL B.E.M.
GERMAIN JACQUES,
ANCIEN COMMANDANT DU 1 Ch. A.**



Souffrant depuis de longs mois, le lieutenant-colonel B.E.M. Germain Jacques, qui était né à Gérouville le 29 décembre 1916, s'est éteint à Arion le 12 mai dernier, quelques jours avant les Fastes du 1er Chasseurs Ardennais, régiment qu'il avait commandé brillamment de 1965 à 1967.

Candidat officier au 1er Chasseurs Ardennais en 1939/1940, il fit une grande partie de sa carrière d'officier à l'Ecole d'Infanterie où sa réputation d'instructeur et de chef de cours hors ligne était grande : nombre d'officiers de réserve, notamment, conservent de lui un souvenir exceptionnel.

Son commandement du 1er Chasseurs Ardennais fut marqué notamment par la réalisation de grands jeux scéniques qui constituaient des entreprises d'envergure.

En fin de carrière, le colonel Jacques fut adjoint au commandant de la province de Luxembourg, s'occupant plus spécialement de la formation des cadres de réserve. A ses obsèques, qui avaient réuni une foule considérable, notre ami Raymond Reuter, président de la section régionale d'Arion, a prononcé, au nom de la Fraternelle, l'éloge du défunt.

A Mme Jacques et à ses deux enfants, nous réitérons l'expression de notre sympathie la plus vive.

l'éloge funèbre du défunt au nom de la Fraternelle.

Adrien Tay était adjutant de première classe retraité, et lieutenant de la Résistance armée ; il avait servi surtout au 2e Chasseurs Ardennais. Notre regretté ami se préparait à célébrer, en septembre prochain, ses noces d'or.

Nous renouvelons à sa veuve et aux membres de sa famille l'expression de nos condoléances émues.

**COLONEL
LEON KREMER,
COMMANDANT
DU BATAILLON-MOTO/Ch. A.**

Le 20 mai, le colonel Léon Krémer, commandant en 1940 le bataillon-moto des Chasseurs Ardennais, est mort à Ham-sur-Heure où il s'était retiré avec son épouse depuis quelques années, après avoir habité très longtemps Namur. Il était né à Marche-en-Famenne le 6 mai 1892, et venait donc d'entrer dans sa 82e année.

Engagé pour la durée de la guerre, le 3 août 1914, au 10e régiment de Ligne, il a fait toute la campagne 1914/1918, de bout en bout, au front. Nommé sous-lieutenant le 7 novembre 1917, il commandait la 1re Cie de son régiment au cours de l'offensive libératrice de 1918. Après l'armistice, il a continué de servir au 10e de Ligne et fut le dernier adjudant-major.

Lors de la création des Chasseurs Ardennais, le commandant Krémer occupa successivement les fonctions d'adjudant-major du régiment, puis adjoint à l'Etat-Major du Corps, ensuite de la Division, sous les ordres des généraux Jacquain, chevalier de Nève de Roden, Pire et Desfontaines. Il a contribué, avec d'importantes attributions, à la constitution, à l'organisation des Chasseurs Ardennais et à la préparation de leurs missions.

En 1938, le commandant de l'Ecole divisionnaire des Chasseurs Ardennais lui est confié. En août 1939, à la mobilisation, il passe au OQ/Div. Ch. A., puis à l'Etat-Major du DRI/Ch. A. Le 28 novembre 1939, il est désigné pour prendre le commandement du 1er Bataillon du 5e régiment de Chasseurs Ardennais, bataillon en position sur la Meuse, entre Namur et Dinant. Le 8 février 1940, il est désigné pour commander le Bataillon motocycliste de Chasseurs Ardennais, aux ordres directs du commandant du VII ChA : il s'agit d'un bataillon qui n'existe qu'en noyau, d'un genre unique dans notre Armée. Il en pousse l'organisation et la formation au point que, nonobstant des difficultés énormes et de toutes sortes, dès le 10 avril, il peut le porter en Ardenne ; il y assume la défense des nœuds routiers de La Roche et d'Erezée. Est nommé major le 26 mars 1940.

Le 10 mai 1940, la guerre : son bataillon remplit intégralement ses missions et son rôle, dans des circonstances particulièrement délicates. Il quitte l'Ardenne, par ordre, le tout dernier, après avoir assuré le repli des autres unités. La campagne des dix-huit jours est, pour le bataillon de Chasseurs Ardennais, extrêmement mouvementée. En raison de sa composition spéciale, il passe aux ordres de très nombreuses grandes unités, dans des missions dangereuses, difficiles, souvent sanglantes, successivement à Modane (Huy), Temploux, Perwez, l'Escut, le canal de Gand à Terneuzen, Gotten, Roulers, Ypres, Menin (bataille de la Lys), et enfin à Zonnebeke-Lange-mark où il se trouve, à la capitulation de l'Armée, dans une situation de combat des plus périlleuses.



Le major Krémer au milieu d'un groupe d'officiers du Bataillon Moto/Ch. A. A ses côtés, les commandants Debrie et Faber. On reconnaît aussi, au second rang, 3e de g. à dr., le s/lit Bergliez, aujourd'hui général et (5e) le s/lit Contrardy, rédacteur en chef de « L'Invalide Belge ». Les grades mentionnés sont ceux de 1940.

Cette photo a été prise à l'Oflag de Prenzlau.

Sa belle conduite lui a valu l'octroi de la Croix de Guerre 1940 avec palme, et la citation ci-après :

« Commandant d'un bataillon motorisé, a parfaitement rempli les missions qui lui ont été confiées lors du repli des troupes des Ardennes. Le 25 mai, dans des circonstances critiques, a su maintenir ses positions sur la bretelle qui lui avait été assignée près de la route » Menin-Roulers, et le 27 mai, dans la région de Zonnebeke ».

Après son retour de captivité, le major Krémer reprit du service successivement, jusqu'au 1er juillet 1947 :

- au ministère de la Défense nationale (Commission d'étude de l'avancement des officiers) ;
- à la Mission militaire belge ;
- à la Commission militaire centrale.

Le 1er avril 1946, nommé lieutenant-colonel de réserve et maintenu en service. Peu après, il était nommé colonel de réserve honoraire.

Titulaire de nombreuses distinctions honorifiques parmi lesquelles les commanderies de l'Ordre de Léopold et de la Couronne, la Croix de Guerre 1914/1918 avec trois palmes et un lion, la Croix de Guerre 1940/1945 avec palme, le colonel Krémer avait joué un rôle particulièrement important dans la création des Chasseurs Ardennais. Si nous ne l'avons pas vu souvent parmi nous, il était membre de la Fraternelle depuis sa création et il nous lit plusieurs communications pour notre bulletin, notamment un long article « Origine et esprit des Chasseurs

Ardennais » qui parut au numéro du troisième trimestre de 1948.

Quelques semaines avant sa mort, il avait encore écrit au président national en lui demandant de venir le voir. Il était préoccupé par souci de vérité historique et d'équité, du fait que pour des raisons hélas ! impérieuses, tous les historiens des Chasseurs Ardennais ne fassent plus mention d'un officier supérieur qui assumait cependant un rôle capital lors de leur création. Tout en relevant le caractère délicat du problème, je lui avais promis de lui rendre visite dans le courant du mois de juin. Mais hélas ! Ce ne fut pas possible.

J'ai été averti de la mort du colonel Krémer le lundi 21 mai dans l'après-midi, alors que j'étais à l'hôpital. Les obsèques étaient fixées au surlendemain matin, et il m'a été, dès lors, impossible d'alerter toutes les sections. Heureusement, grâce au secrétaire du Brabant, le drapeau de cette section et celui du 10e de Ligne, où le défunt avait servi sans discontinuer, étaient présents.

La Fraternelle renouvelle à Mme Léon Krémer qui est la sœur du commandant Bricart, au docteur et à Mme René Krémer, ainsi qu'à leurs filles, nos condoléances émues.

N.d.l.r. — L'épopée du Bataillon-Moto/Ch. A. a été rapportée dans l'excellent ouvrage « Face au Devoir » de notre camarade Albert Morsomme, publié en 1962 aux éditions Pierre De Méyère, 1030 Bruxelles.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

NOCES D'OR

Cette année, quatre ménages d'anciens sous-officiers Chasseurs Ardennais, tous quatre issus du 10^e de Ligne, devaient célébrer leurs noces d'or à Arlon.

Ont été reçus à l'hôtel de ville le 14 avril — avec leurs épouses, bien sûr — l'adjudant Joseph Janssens, qui commandait le peloton hors rangs de la Cie Bricart à Bodange, et le sergent Emile Dupes, que tous les anciens ont connu.

Le 15 septembre, ce sera le tour de l'adjudant de 1^{re} classe Raoul Greniez. En même temps que lui et sa femme, devaient être reçus M. et Mme Adrien Tay; malheureusement, notre porte-drapeau national est décédé en juillet.

DEPART

Pour raisons de santé, Pierre Raemdonck a été amené, bien à regret à offrir sa démission de membre du Comité.

Une petite manifestation de sympathie s'est déroulée en l'honneur de l'ami Pierre qui a été, durant trente ans, un organisateur et un animateur des fêtes particulièrement dévoué et compétent.

DECES

En avril est décédé à Arlon, Monsieur Pierre Peters qui, avant de diriger les Grands magasins à Haméjus, Grand-rue, avait fait carrière à l'Armée.

Ancien officier du 10^e de Ligne, membre assidu de la Fraternelle de ce glorieux Régiment, le défunt était le père de Mme Firmin Remience à laquelle nous présentons nos très sincères condoléances.

BASTOGNE

Le souvenir du caporal Cady

Le 10 mai, comme elle le fait chaque année, la section avait organisé, dans la soirée, une cérémonie au monument Cady. Des militaires du 1^{er} A porteurs de torches entouraient le mémorial où une messe fut dite par l'abbé Galand, curé doyen. M. Louis Olivier, secrétaire d'Etat et député-bourgmestre, ainsi que le lieutenant-colonel Pain, commandant le 1^{er} A, dont un détachement rendait les honneurs, étaient à la tête des personnalités.

A l'issue de l'office religieux, le monument fut fleuri par MM. Maus de Rolley, président de la section Bastogne-Martelange-Sibret, et Bradfer, beau-frère du caporal Cady, premier Chasseur Ardennais tombé le 10 mai devant Bastogne.

DECES

Notre brave ami Léon Laforge, dont la photographie figurait encore dans notre précédent bulletin, est décédé le 26 avril 1973 à Bastogne. Il se réjouissait pourtant de participer au congrès d'Athuis, qui avait lieu précisément le jour de ses 65 ans.

Léon Laforge était un membre actif de la Fraternelle; quand sa santé le lui permettait, il répondait toujours « présent ». De nombreux Chasseurs Ardennais participaient à ses funérailles qui eurent lieu le 30 avril; les drapeaux de Bastogne et de Martelange s'inclinèrent sur son cercueil.

Nouveau décès

Notre camarade Alphonse Tabard, de Neffe-Wardim, y est décédé dans sa 55^e année. Ses obsèques ont été célébrées en l'église paroissiale de Bastogne, le vendredi 18 mai; une forte délégation d'anciens, avec drapeaux, y assistait.

Le camarade Alphonse avait participé, avec ses amis de la section au congrès national d'Athuis. A sa veuve et à ses enfants, nous présentons nos sincères condoléances.

BERTRIX

CONGRES DE LA F.N.A.P.G.

Le congrès provincial de la FNAPG coïncidait avec le 5^e anniversaire du jumelage Bertrix-Charmes (Vosges), et une nouvelle fois, Bertrix avait très bien fait les choses: plus de 200 Carpinieniens avaient rallié Bertrix le samedi, pour deux jours; et le dimanche, jour du congrès, plus de 500 prisonniers de guerre — parmi lesquels bon nombre de Chasseurs Ardennais en baret vert — et 73 drapeaux assistaient aux cérémonies et au banquet de clôture, toujours servi dans les locaux de l'Athénée Royal. Organisation parfaite, due au toujours dévoué président FNAPG, Jean DeLoigne.

MEMBRES PROTECTEURS

Le comité engage tous les membres de la Fraternelle à donner, lors de leurs achats, la préférence aux commerçants bertrigeois membres protecteurs de la Fraternelle: on les reconnaît à notre autocollant placé à leurs vitrines, et dans notre prochain bulletin de septembre, une liste complète de ces commerçants leur sera donnée.

VOYAGE

En raison du rassemblement des Chasseurs Ardennais à la fête des Myrtilles à Vielsalm, notre voyage de deux jours, les 21 et 22 juillet, en Allemagne, a dû être annulé: il sera remplacé par un voyage en Alsace, les 30 septembre et 1^{er} octobre (fête de la Choucroute).

Renseignements et inscriptions au secrétariat de la Fraternelle, 31, Grand-Place, Bertrix. — Tél. 061/410.75.

Le secrétaire, Emile COLSON.

BRABANT

GRAND BAL

DE LA HURE 1973

La section a donné son bal annuel samedi soir, 3 mars, dans les salons du Club Prince Baudouin.

Malgré une concurrence sévère — il n'y avait pas moins d'une douzaine de reportages dans la rubrique « Bals et soirées » des journaux du lendemain pour l'agglomération bruxelloise — le grand événement pour les Chasseurs Ardennais a obtenu son succès habituel et d'ailleurs bien mérité. Notre nombreux et élégant public avait généralement une réservation et ne fut pas trop long à se mettre en place; les dames recevaient à l'entrée un petit bouquet à nos couleurs en guise de bienvenue. En quelques phrases, notre Président, M. Jean Goffart, remercia les personnalités qui avaient répondu à notre invitation, les jeunes venus très nombreux cette année, nos fidèles membres et leurs amis, le comité organisateur et les personnes qui généreusement se mettent à notre service. Il excusa les personnalités empêchées, hélas assez nombreuses cette année, et sans plus d'emphase ouvrit le bal entraînant sur la piste les couples qu'un bon orchestre allait faire évoluer jusqu'à trois heures du matin. Nous eûmes en intermède M. André Lahaye qui interpréta une douzaine de chansons rétrospectives. Soulignons ici la générosité de l'artiste qui déjà pendant la mobilisation de 39-40 distrait les Chasseurs Ardennais cantonnés le long de la basse Meuse. L'écusson, hure en bronze sur bois portant l'inscription: MERCI M. LAHAYE, que lui remit le Président, lui rappellera notre gratitude. Le tirage de la tombola, grignotant un peu sur le temps réservé aux danseurs, apporta aux gagnants de nombreux lots et au plus chanceux le gros lot: un lourd jambon d'Ardenne. Que de belles et savoureuses tranches en perspective!

Nous remercions le délégué du Journal «Le Soir» de sa visite et du compte rendu dans son journal du 5 mars.

UN TRES GRAND MERCI, CHERS AMIS, A L'ANNEE PROCHAINE.

NOUS AVONS EXPRIME NOTRE FRATERNITE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

Le 7 mars, une délégation de la section avec drapeau a assisté à une descente-montée de garde au Palais par le 3^e Ch. A. Etaien également présents: M. Albert Hubert, président national, l'ancien Comd. du Bon, le Lt Col. Siraux, le Comd. actuel, le Lt Col. BEM Detrembleur accompagné de trois de ses officiers. Après la relève, à la Maison du Luxembourg, nous avons offert, au nom de la section, le verre de l'amitié et de la solidarité aux représentants de cette belle unité.

Le 13 mai, une délégation avec nos drapeaux a assisté à une messe dite, en la cathédrale St-Michel, à la mémoire des Agents de Renseignement et d'Action. Après la cérémonie religieuse, les assistants se sont rendus en cortège à la Colonne du Congrès où des fleurs ont été déposées sur la tombe du Soldat Inconnu.

Nous avons répondu à l'aimable invitation du 1^{er} Ch. A. en assistant aux fêtes régimentaires organisés les 18 et 19 mai à Spich. Nous profitons de ces colonnes pour réitérer au Commandant du Régiment, aux officiers et sous-officiers nos vifs remerciements pour l'accueil cordial qui nous a été réservé.

Le 23 mai, à Ham-sur-Heure, bien qu'informés très tardivement, nous avons représenté la Fraternelle, avec les drapeaux du 10^e de Ligne et de la section, aux obsèques du Colonel Krémer.

La journée de l'Infanterie, le 25 mai, à Arlon, fut un modèle de présentation, de précision et d'accueil... Notre délégation a participé à cette belle journée avec nos drapeaux — 10^e de Ligne et section — et ne manquera pas celle de l'année prochaine.

Nous adressons un cordial merci au Commandant de l'Ecole et à ses collaborateurs.

Deux cars — section du Brabant et sous-section de Molenbeek — ont amené leurs membres le 27 mai à la célébration de la commémoration annuelle de la Bataille de la Lys et au pèlerinage à

NAISSANCE

Une seconde fille est née le 22 mars chez le Lt et Mme Jacques Goffart, second fils de notre Président. Nous félicitons les parents et grands-parents et souhaitons de grandir dans le bonheur à la petite Valérie.

NOS DÉPLACEMENTS

Le 10 avril, nos délégués ont participé aux cérémonies organisées par la Ligue nationale des Vétérans de Léopold III à l'occasion du 10^e anniversaire de la création de la section d'Anderlecht. Après la cérémonie, un vin d'honneur a réuni tous les participants.

Nous avions rassemblé un car d'une quarantaine de courageux «lève-tôt» — départ du Luxembourg à 6 heures S.V.P. — pour participer au Congrès national à Athus le 29 avril.

Il nous est bien agréable de confirmer ici nos chaleureuses félicitations à la section d'Athuis pour la parfaite organisation des cérémonies, le bon déjeuner qui nous a été servi et la parfaite cordialité qui nous fut manifestée par le président Spoicenne et ses collaborateurs.

Le 6 mai, en l'église du Sablon, une messe a été célébrée à l'occasion de l'anniversaire de la libération des bagnes allemands. Nos drapeaux étaient portés par nos dévoués camarades Géonot et Laurant. Une amicale réunion eut lieu ensuite à la Maison de la Résistance, à Anderlecht, où le verre de l'amitié fut offert aux participants.

Notre président, M. Jean Goffart, a représenté la section aux Fastes régimentaires du 3^e Ch. A., les 10 et 11 mai.

Une délégation conduite par le Président a assisté, le 9 mai, à l'église, aux funérailles de M. Albert Balbeur, président de la section Neufchâteau-Libramong.

Le 13 mai, une délégation avec nos drapeaux a assisté à une messe dite, en la cathédrale St-Michel, à la mémoire des Agents de Renseignement et d'Action. Après la cérémonie religieuse, les assistants se sont rendus en cortège à la Colonne du Congrès où des fleurs ont été déposées sur la tombe du Soldat Inconnu.

Nous avons répondu à l'aimable invitation du 1^{er} Ch. A. en assistant aux fêtes régimentaires organisés les 18 et 19 mai à Spich. Nous profitons de ces colonnes pour réitérer au Commandant du Régiment, aux officiers et sous-officiers nos vifs remerciements pour l'accueil cordial qui nous a été réservé.

Le 23 mai, à Ham-sur-Heure, bien qu'informés très tardivement, nous avons représenté la Fraternelle, avec les drapeaux du 10^e de Ligne et de la section, aux obsèques du Colonel Krémer.

La journée de l'Infanterie, le 25 mai, à Arlon, fut un modèle de présentation, de précision et d'accueil... Notre délégation a participé à cette belle journée avec nos drapeaux — 10^e de Ligne et section — et ne manquera pas celle de l'année prochaine.

Nous adressons un cordial merci au Commandant de l'Ecole et à ses collaborateurs.

Deux cars — section du Brabant et sous-section de Molenbeek — ont amené leurs membres le 27 mai à la célébration de la commémoration annuelle de la Bataille de la Lys et au pèlerinage à

Vinkt. Une innovation cette année: une manifestation a été organisée, à Deinze, par la Ligue des Vétérans du roi Léopold III de la section du Brabant à laquelle nous avons également participé. Ce fut une journée bien remplie, avec enthousiasme; la fatigue, on ne l'éprouve qu'après...

EN GUISE D'ENTRAINEMENT POUR LA M.S.A.

Nos amis Géonot, Larsimonot et Laurant ont participé le 1^{er} mai à la première marche internationale de la Gendarmerie. C'est par une pluie battante qu'ils ont parcouru 42 km dans la forêt de Soignes et la «Route du vin»: Duisburg, Overijse, Hoellaart. C'est aussi vous dire que pour un 1^{er} mai, ce ne fut pas de tout repos.

Mais, effort mérite récompense, ils ont reçu une magnifique médaille souvenir. Nous leur disons: BRAVO!

GRATITUDE

Le président Goffart a eu le plaisir de remettre un petit cadeau, une assiette en émail style Chasseurs Ardennais, à Mme Maurice Huberty, patronne de la Taverne-restaurant «Le Gascogne» où notre comité a tenu ses réunions pendant de nombreuses années. Pour des raisons de commodité, un autre local, le Club Prince Baudouin, à Dailly, a été choisi. Encore nos remerciements à Mme Huberty pour le bon accueil que les Chasseurs Ardennais ont toujours trouvé dans son établissement.

SOUS-SECTION DE MOLENBEEK

Nouvelle adresse de la sous-section de Molenbeek: rue des 4 Vents, n° 1, 1080 Bruxelles - Tél. 28.33.85.

MARIAGE

M. Marcel Gatez, membre du comité, a épousé en secondes noces Mme Vacher. Nos plus sincères félicitations aux mariés qui entament ainsi une nouvelle étape de leur existence.

EREZEE

BANQUET ANNUEL

Le samedi 17 mars, la section de la Fraternelle a organisé, à l'hôtel «Les Mésanges», à Erezée, un banquet en l'honneur de ses membres. Cette première édition s'est soldée par un succès inattendu: 56 personnes se sont retrouvées, dans une ambiance exceptionnelle de joie et de bonne humeur. Chacun y allait de sa petite histoire, le pompon revenant cependant au camarade Fernand Valentin, de Bomal. On s'est promis de récidiver. La table a été magnifiquement servie: bravo au restaurateur. Un grand merci à tous, et à la prochaine!

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La section d'Erezée compte actuellement plus de 140 membres, ayant doublé le nombre de ceux-ci en moins de deux ans. Le cap des 100 membres effectifs ayant été franchi, le président Yvon

Lomré est devenu automatiquement représentant de la section au sein du Conseil d'administration de la Fraternelle.

DECES

La section n'avait plus perdu aucun membre effectif depuis la mort, en 1972, d'Albert Thiry, de Barvaux-sur-Ourthe. Alors qu'il s'apprêtait à se rendre au banquet du soir à Erezée, accompagné de son épouse, le camarade Albert Linchet, de la La Roche, est décédé inopinément dans l'après-midi du samedi mars, alors qu'il faisait une promenade printanière dans le bois, en compagnie de son fils aîné et de sa belle-fille.

Le président de la section, ainsi que les camarades de chambre Paquay et Henroye, se sont rendus à La Roche le dimanche matin, avec le drapeau, tandis qu'une délégation se rendait le mercredi 21 aux obsèques du regretté camarade Albert, où une foule nombreuse assistait pour rendre un dernier hommage au cher disparu.

Une fois de plus, la section de la Fraternelle d'Erezée présente à Mme Linchet et à la famille ses condoléances les plus émuës.

REMISE DE HURES

En principe dans le cours de la deuxième quinzaine du mois d'août, des cérémonies militaires auront lieu à Erezée à l'occasion de la remise du couteau de chasse d'honneur au chasseur ardennais le plus méritant de la levée 72, et de la remise des hures à une nouvelle levée de miliciens.

Ces cérémonies comporteront au moins un dépôt de fleurs au monument, une prise d'armes et un défilé, en présence de la musique militaire FDI.

Le 3^e Ch A reprendra de cette façon le contact avec une commune où il avait un dépôt avant la dernière guerre et où, à deux reprises, en 1933 et en 1939, il mobilisa un de ces bataillons.

Tous les membres de la Section locale de la Fraternelle et tous les Chasseurs Ardennais de la région, toute la population de la commune et celle des communes voisines doivent s'unir et doivent être, ce jour-là, à Erezée, pour faire un accueil triomphal à ces bérêts verts si chers aux cœurs ardennais.

En venant les applaudir, ils apporteront leurs encouragements et leur appui à ce beau régiment qui fut leur et qui, on le sait, a été, par les jeux de la politique, menacé de son existence.

ETALLE

LE PRESIDENT

Le major honoraire Gaston Eppe a subi une importante opération chirurgicale. Il est heureusement en bonne voie de rétablissement. Nous nous en réjouissons de tout cœur et lui adressons les vœux de tous les Bérêts verts.

DECES

En mars dernier est décédé en sa 73^e année, M. Germain Eppe, bourgmestre de Vance et frère du président de notre section régionale. Le défunt avait été déporté durant la guerre 1914-1918. Il était très attaché aux Chasseurs Ardennais. (suite p. 31)

Les obsèques d'ALBERT BALBEUR



Tous les drapeaux de la Fraternelle étaient présents aux obsèques du président de la section Neufchâteau-Librumont. Au centre, le porte-drapeau national Adrien Tay, décédé depuis lors. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Le 3 mai dans la matinée, une pénible nouvelle nous parvenait : M. Albert Balbeur, président-fondateur de la section Neufchâteau-Librumont était décédé inopinément. Nouvelle d'autant plus consternante que le très estimé président avait participé avec sa section, une dizaine de jours plus tôt, au congrès national d'Athus. Les obsèques étaient fixées au lendemain, 9 mai à 10 h 30, dans son village de Léglise.

Parti tôt le matin vers ce triste rendez-vous, de bien loin parfois comme beaucoup d'anciens, l'Ardenne avait grise mine : un ciel couvert qu'une pluie fine assombrissait encore par intermittence. A 10 heures déjà au village de Léglise, il suffisait d'un rapide coup d'œil pour trouver la mortuaire devant laquelle drapeaux, têtes coiffées du béret vert, habitants et visiteurs commençaient à se rassembler. Ce premier contact était malgré tout réconfortant : les Chasseurs Ardennais avaient comme d'habitude fidèlement répondu, ils étaient au poste.

Le défilé à la chapelle ardente est long, les visiteurs s'y recueillent un instant et expriment à Madame Balbeur et à ses proches leurs condoléances émues.

À la levée du corps, M. Raymond Martin prononce un bref discours dans lequel il énumère entre autres les nombreux titres et activités du défunt dont nous retenirons : instituteur retraité, président-fondateur de la section Neufchâteau-Librumont des Chasseurs Ardennais, commandant au CRI 1 Ch.A. en 1940, secrétaire de l'Harmonie Royale St-Martin de

Léglise, reporter au journal *L'Avenir du Luxembourg*, prisonnier politique, commandant de secteur de l'A.S. pendant la guerre 40-45, auteur d'articles sur la météorologie ardennaise, nombreuses distinctions honorifiques, etc... Ses qualités envers sa famille et son prochain ne sont pas moindres et il rapporte les paroles suivantes que le défunt lui a souvent confiées : « Patriote et chrétien vont de pair » et termine à l'adresse de l'ami disparu : « Merci pour tout le bien que tu as fait parmi nous ».

REMERCIEMENTS

Le comité de la section Neufchâteau-Librumont remercie les autorités militaires et toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie, à l'occasion du décès de son regretté président M. Albert Balbeur.

Le cortège funèbre se forme lentement, tranquillement, presque de soi-même et se dirige vers l'église toute proche. Derrière la Croix, les enfants des écoles, la musique locale, viennent les drapeaux de nos sections toutes représentées et le groupe — pardon, une compagnie, d'une bonne centaine d'anciens Chasseurs Ardennais en rangs biens alignés comme

il se doit, le clergé, le corbillard, l'épouse et la famille du défunt, la foule. Parmi les personnalités citons sans pouvoir les énumérer toutes, ce dont nous nous excusons, MM. Robert Lepage, Premier vice-président national de la Fraternelle, représentant M. Albert Hubert, président national, impérativement empêché; Joseph André, vice-président national et président de la section de Houffalize; Jean Goffart, vice-président national et président de la section du Brabant; des présidents et délégués des sections, MM. Reuter, Aulphenne, Maus de Rolley, Wardart, Colson, Anselme, Eppe; les dirigeants locaux MM. Hannick, Martin; des représentants des autorités communales dont M. le bourgmestre Michotte, des bourgmestres et secrétaires communaux des dirigeants et membres des cercles sportifs et autres sociétés auxquelles le défunt apportait son dévouement; une délégation de « L'Avenir du Luxembourg », plusieurs prêtres ...

À l'entrée de l'église, les Chasseurs Ardennais forment une double haie d'honneur au passage de la bière. Dans le chœur, au pied du cercueil recouvert du drapeau national — ici, on y pense encore — les gerbes et couronnes sont déposées tandis que quatre Bérets verts ferment les côtés de ce cadre. Le service funèbre est chanté (en latin selon la volonté du défunt) par M. l'abbé Netzer, curé de la paroisse, ancien prisonnier politique et grand ami du défunt, lequel à l'Évangile prononce avec émotion une courte homélie. L'offrande est longue à se terminer, car dans les villages ardennais, c'est la manière pour chacun de montrer sa participation au deuil de la famille. Cette participation particulièrement nombreuse — cinq cents personnes nous souffle un habitué des comptes — témoigne de la haute estime portée au défunt et à sa famille. Une sonnerie « Aux champs » et une Brabançonne à la fin de l'office ont certainement ému bien des assistants.

Au cimetière, le cercueil est déposé devant la tombe béante; les Chasseurs Ardennais, privilégiés, ont pu former un demi-cercle pour entendre le vice-président Lepage prononcer d'une voix forte et nuancée le bel éloge d'adieu à l'ami disparu que voici :

« Notre grand Président national — comme tu l'appelais il y a cinq jours à peine — Monsieur Hubert, aujourd'hui impérieusement retenu par de multiples et lourdes charges professionnelles; notre vénéré président d'honneur, le général Champion, retenu également par un empêchement de dernière heure; tous les Chasseurs Ardennais de la mobilisation, de la guerre 40-45 et d'après, ici présents, dans la soudaine et affligante et désarçonnante de ton dernier départ, veulent par ma voix rapporter le témoignage d'une solide fraternité « Chasseurs Ardennais » et l'hommage chaleureux d'une vive reconnaissance comme gage aussi d'un souvenir indéfectible.

« Et ce, en tentant déjà à mêler intimement nos paroles aux accents édifians et pieux de tous tes collègues, de tes innombrables amis et protégés de ton village, de ta région, de ta section de la Fraternelle, avec une religieuse ferveur et un contact amicallement senti dans une sorte de survivance intensément éprouvée.

« De tous tes titres, cher Albert, nous ne relierons que ceux qui touchent simplement le Chasseur Ardennais, le militaire, l'armé, la Fraternelle :

« — du brave officier de réserve au Centre de Recrutement et d'Instruction du 1er Ch.A. en 39-40;

« — de l'actif membre du Service social du Chasseur Ardennais pendant l'occupation;

« — de l'intrépide membre de l'A.S. finalement incarcéré à la citadelle de Huy pendant la guerre;

« — du dynamique président-fondateur en 1945 de la florissante section régionale de la Fraternelle de Neufchâteau;

« — de l'Administrateur-reporter au comité national de la Fraternelle.

« Nous devons nous contenter de dégager, pour les épingler en médailles, les grandes vertus, dont ici comme ailleurs, tu réussis sans cesse à faire montre en homme du devoir et en héros du travail bien fait et honnête.

« Vaillance débordante en tout, accueil souriant en chaque instant, leur rayonnante d'un regard étincelant d'une infaillible bonté, fermeté intransigeante pour dans le droit, action toujours ardente et vigilance scrupuleuse, fidélité sans la moindre défaillance et ténacité ardennaise d'une délicatesse extrêmement courtoise ...

« Avons-nous ainsi à nous étonner de ta bravoure de soldat et de ta pleine réussite en famille comme au pays et dans la Fraternelle ? Oui, si nous tous ici, nous éprouvons amèrement la tristesse de ton départ, nous pouvons aussi avec gratitude et édification prendre en exemple la grande figure chevaleresque que tu fus et demeures pour nous au sein de la Fraternelle comme partout.

« C'est qu'à nous tous encore aujourd'hui, dans les sincères et chrétiennes condoléances présentées avec respect et affection à ton épouse douloureusement éplorée, à tes enfants, petits-enfants et familles endeuillées, ta vie vaillamment active et noblement droite donne de pouvoir ressentir la douce et reconfortante certitude de retrouvailles avec ton valeureux fils, Jean-Marie, sous-lieutenant aviateur, tombé en service commandé à Rottem, en Allemagne, le 5 août 1953.

« Et ainsi tu parais répéter à tous les chers tiens et à nous tous en parodiant quelque peu le psychologue Skinner : « Qu'importe où je suis, si je reste le même ... pour vous aimer et vous servir... »

« Adieu, cher Albert ! »

Après un dernier salut et la Brabançonne, les Chasseurs Ardennais se retiennent.

Nous étions venus accomplir un pénible devoir, nous repartons moins tristes, car si l'invincible avait frappé, nous avions le sentiment d'avoir bien rendu à l'un des nôtres l'ultime et grand hommage de la fraternité.

R. REUMONT.

(suite de la page 29)

C'est d'ailleurs un des nôtres, Albert Lafontaine, premier échevin, qui prononce son éloge funèbre, tandis que notre premier vice-président national, Robert Lepage lui adressait l'ultime adieu au nom des associations patriotiques.

Nos condoléances émues à la famille Eppe.

SOUPER DES RETROUVAILLES

Ohé, Hutois et amis des Hutois, le « Souper des retrouvailles » — 2e édition — aura lieu en octobre.

Après les vacances, une circulaire vous informera de la date exacte et dès lors, faites vite pour retenir vos places si vous voulez bien manger, bien boire, bien rire dans une ambiance des plus sympathiques.

Cérémonie commémorative à Temploux

Le dimanche 13 mai dernier, la section de Namur de la Fraternelle, en collaboration étroite avec les associations patriotiques de Temploux, a commémoré les sanglants bombardements du 12 mai 1940. La cérémonie a débuté par une messe solennelle chantée par M. le curé Yernaux, assisté du R.P. Christian.

Parmi l'assistance, on remarquait le lieutenant-colonel Militis, président d'honneur de la section, le comité de celle-ci avec, à sa tête, Gilsoul, président; Demaret, vice-président, et Misson, secrétaire-trésorier; MM. Dubois, bourgmestre honoraire; Kélnier et Ripat, échevins; plusieurs conseillers communaux; l'adjudant-chef Matagne, commandant la brigade de gendarmerie de Spy; des dirigeants des sections locales de FNAPG, FNC et UNAC, etc...

À l'issue de la messe, un cortège se dirigea vers le mémorial établi au chemin de Moustier. Le président Gilsoul y fit l'appel des morts, et des fleurs furent déposées par les présidents des trois organisations d'anciens combattants : MM. Gilsoul, Misson et Deichambre. Une dernière prière fut récitée par l'abbé Yernaux, et la cérémonie se termina par un vin d'honneur au cercle Saint-Hilaire. **Décès**

La section doit déplorer la perte de deux membres.

Est décédé à Temploux notre camarade Hubert Grégoire, qui était ancien Chasseur Ardennais et trésorier de la section locale de la FNAPG. Il était né à Montgauthier le 10 février 1912, et était établi à Temploux depuis 1938. Précisément à l'occasion de la cérémonie rappelee ci-dessus, il avait accepté d'être le délégué de la Fraternelle pour Temploux, et c'y assurer la liaison avec les association patriotiques. Il fut malheureusement frappé d'une thrombose et devait décéder en clinique, le 18 mai. La Fraternelle des Chasseurs Ardennais était présente à ses obsèques, le 21 mai, grâce au secrétaire-trésorier L. Misson et au camarade Th. Guillaume.

D'autre part, est décédé à la fin du mois de juin, à Wépion, un des plus anciens membres de la section : le camarade Camille Pietquin.

Aux familles éprouvées, nous adressons l'expression de nos sentiments de sympathie émue.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

PRESENCE AU CONGRÈS

Quarante-deux membres de la section étaient, le 29 avril, à Athus. Ce n'est pas mal ! Contrairement à l'an dernier, chacun, s'il pouvait bénéficier du car gratuit, devait payer intégralement son déjeuner... et mon Dieu ! 200 F, pour les petites bourses ardennaises, ça compte !

MARIAGE

Le 28 avril dernier, Mlle Françoise Hannick, la charmante fille du secrétaire-trésorier de la section, a épousé, à Neufchâteau, M. Jacques Michaux, de Jodogne, ingénieur civil UCL, assistant à l'université de Liège et officier de réserve. Nos cordiales félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

N.B.I.R. : Ce texte nous a été envoyé par le regretté Albert Balbeur, à la veille même de sa mort inopinée.

AUTHENTIQUE AVENTURE

« AUTOCOLLANTE »

C'était à Martelange, retour du Congrès le 29 avril. Hâte horaire dans un grand établissement tout habillé de rouge.

Une « Belle » toute en couleurs s'échappe d'un portefeuille... papillonne, virevolte, tombe. On s'empresse... on admire, on apprécie. Obéisses, obligeantes, nous la cédon.

Et la voilà sitôt, amusante, souriante, l'œil malicieux, désignant les clients qui entrent et sortent.

À la ronde, chacun vante ses mérites et regrette ne point la posséder.

Et puis, stupéfaction, suffocation générale... elle a disparu.

Avec célérité, discrétion, notre ami Jean mène l'enquête. Les instants passent et l'on s'interroge, se suspecte... c'est le suspense...

« Bourrel » rentre enfin et rompt le lourd silence. Tout souriant, il nous annonce son plein succès : la « Belle » est fixée au parebrise de la voiture de Madame. Subrepticement elle était venue s'en emparer.

Et c'est ainsi que notre hure autocollante — car c'est d'elle qu'il s'agit — va parcourir sa terre de prédilection, confortable et l'œil plus malicieux que jamais, comme lête de proue d'une belle carrosserie.

L'affaire fut classée sans suite. Il n'y a pas de vol entre époux.



Le bureau : le secrétaire J. Haidon; le président national; le président R. Catin; le vice-président G. Remacle; l'inamovible trésorier E. Goosse; et, derrière, le tout aussi permanent porte-drapeau, G. Jacques. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Est-ce la venue du Président national, Albert Hubert, est-ce l'appréhension de me plus jamaais revoir « notre caserne » puisqu'on va « Les » chasser, comme me le confiait dans son patois ardennais un ancien ? En tout cas, l'assemblée de ce dimanche 25 mars a fait recette. Plus de cent cinquante anciens bérêts verts avaient rallié les hauteurs de Rencheux, en un lieu sacro-saint qu'ils connaissent bien : la caserne du 3^e Ch. A. que le chef de Corps actuel, le sympathique Colonel Detrembleur avait largement ouverte.

Il est vrai aussi qu'un événement marquait cette journée : le 25^e anniversaire de la création de la section.

Très simplement, le Président Catin a rappelé les origines du groupement et comment il fut fondé un jour; au fond du parc communal, sous les vieux chênes, par le premier Président, le docteur Bodson, Joseph Schmitz (tous deux décédés), Emile Goosse, toujours en activité... Et

depuis 25 ans, c'est toujours le même esprit de camaraderie, de solidarité qui, sous le légendaire béret, anime tous les membres.

Une assemblée générale est immuablement vouée à un ordre du jour qui, cette fois, fut rapidement dépeillé. Le gros morceau était l'augmentation de la cotisation qui de F 70 devait passer à F 100 à l'unanimité. Pourquoi cette petite augmentation. Tout simplement pour alimenter la caisse d'entraide dont les besoins croissent au fur et à mesure que le temps passe. Il n'y a plus la plantureuse rentrée du 21 juillet; l'organisation de festivités, de bals, etc., est devenue un problème tant le « marché » dans ce domaine est saturé ! Le secrétaire Haidon et le trésorier Goosse ont présenté leur rapport respectif; le premier sur l'activité débordante de la section, le second sur l'état de l'encaisse qui sans être gonflée à l'excès, se porte quand même très bien.



Remise de la plaquette d'honneur de la Fraternelle à MM. R. Paquay et Ph. Kopp. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Il restait à la section un devoir à remplir envers deux citoyens de Vielsalm qui depuis de nombreuses années, par tous les temps, dans toute la commune, rendent à nos disparus les derniers honneurs : la dernière sonnerie de clairon qu'ils n'entendront pas mais qui les accompagnera comme un hymne de gloire : Messieurs René Paquay 1^{er} échevin de Vielsalm et Philippe Kopp directeur des sonneurs du Rallye St-Gengoux; à qui le Président national offrait la médaille de reconnaissance.

Le discours du Président Hubert était attendu : il fut comme d'habitude clair et précis avec des chiffres, des conclusions et des recommandations de grand spécialiste en matière de pensions. On devait aussi aborder le périlleux problème du départ du 3^e Ch. Ard. Ce fut l'occasion pour le président national de signaler que le député bourgmestre de Vielsalm, Marcel Remacle, était promu au titre de président de la Commission de la Défense Nationale et que la fraternelle portait sur lui tous ses espoirs. Sans doute reparlerait-on beaucoup encore de cette question, car nous savons tous que c'est très difficile de faire changer d'avis un Ministre fut-il même V.B.D. De toute façon, le rappel est battu pour une vaste action commune en faveur du maintien du 3^e Ch. à Vielsalm. Comme le disait très bien le Président National on voit très mal des « ploucs » du Génie ou des Transports, aux cérémonies de Chabrehez, Rochelival et au monument de la rue de l'Hôtel de Ville. Quand on y pense bien, on est tenté d'en rire.

Et c'est par un passage au bar que devait s'effectuer la transition entre la cérémonie officielle et l'assiette. Assiette bien garnie; deux aux talents du chef coq Dupuis, et que chacun apprécia.

Une assemblée, un verre en main, un banquet sont autant d'occasions pour les anciens de se retremper dans un cadre qui leur est familier et d'évoquer des souvenirs de jeunesse; témoin celui qui je vous livrerai avec l'autorisation des héritiers de l'auteur, ancien bourgmestre de Vielsalm et déjà grand ami des bérêts verts. (1). Guy Remacle

(1) Ce document désopilant figure en pages 30 et 31.

Le président de la section

Notre ami Roseius Catin, président de la section de Vielsalm, a subi une intervention chirurgicale à la mi-juin. Tous les Chasseurs Ardennais seront heureux d'apprendre qu'il se rétablit rapidement.

MARIAGE A BORLON

Le 26 mai dernier, a été célébré à Borlon, le mariage de la fille de notre camarade Albert Palange, Bernadette Palange avec M. Joseph Laixhay de Petite-Somme.

Nos vœux cordiaux de bonheur.

Le dimanche 3 juin, deux manifestations patriotiques se sont déroulées à Virton sous les auspices de l'administration communale : la remise d'un nouveau drapeau à la section régionale des Chasseurs Ardennais et l'inauguration des bas-reliefs restaurés du Sacré-Cœur, à l'avenue Bouvier. Le député-maire Joseph Michel avait tenu à jumeier les deux cérémonies.

Une cinquantaine d'anciens Ch. A., dont la moitié environ en béret vert, assistèrent à la messe de 10 heures en l'église décanale de la ville, célébrée à la mémoire des nôtres tombés au champ d'honneur.

A leur tête, le premier vice-président national Robert Lepage, le vice-président national et président de la section du Brabant Jean Goffart, et le comité de la section de Virton; puis le conseil communal au complet conduit par le député-maire Joseph Michel.

L'office fut concélébré par le doyen Jenneret assisté des abbés Gillet et Pierrard.

Ancien brancardier à la 9^e Cie du 1^{er} Ch. A., l'abbé Pierrard prononça une homélie d'une remarquable élévation de pensée : écartant délibérément les souvenirs anecdotiques, il sut tirer, des tragiques événements de 40 où furent engagées les unités des Bérêts Verts, la précieuse substance morale et civique qui s'en dégage.

(...) Plus que les autres, ceux qui ont fait la guerre apprécient le bonheur de la paix. Ils se réjouissent plus que les autres de voir défilier les étendards pacifiques et d'entendre proclamer par tous les peuples leur volonté de paix. Mais ils savent aussi que les vertus d'honneur, de leur courage, de fraternité et de sacrifice qui ont fait la valeur des régiments des Bérêts verts au valeur des régiments ces mêmes vertus sont tout aussi nécessaires aujourd'hui à ceux qui désirent sincèrement travailler pour la paix, pour la vraie paix.

Comme disait le poète latin, « la paix ne consiste pas à tenter de sauver sa peau au risque de perdre ses raisons de vivre ». Si le Christ béatifie les artisans de la paix, il n'en proclame pas moins que celui qui veut sauver sa vie à tout prix — entendez au prix de toutes les compromissions — la perdra ! Et c'est pourquoi l'Eglise se doit d'accueillir avec les mêmes égards et la même fierté ceux qui ont lutté jusqu'à la mort pour conserver un sens à leur vie et ceux qui acceptent généreusement les sacrifices indispensables à l'établissement d'une paix juste.

Je n'évoquerais pas ici des souvenirs de guerre qui pourraient offusquer les oreilles de ceux qui n'ont pas vécu ces moments-là. Mais personne ne peut refuser à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais le droit de rappeler ses souvenirs glorieux et de les revivre ensemble. Quand un ancien Bérêt Vert parcourt sur une carte du pays la route qui conduit de Bétange à Vinkt et à La Lys, il ne peut s'empêcher de s'arrêter longuement à revivre des heures qui ont marqué son âme et toute sa vie.

Les chrétiens ne peuvent accepter que des vraies valeurs humaines soient honorées ou déconsidérées au gré des mutations ou des intérêts de la politique nationale car ces hautes valeurs ne peuvent subir l'effet ni de la haute ni de la basse conjoncture : leur prix est immuable. (...)

(...) Ce qui m'a frappé le plus c'est la fraternité héroïque et admirable des Chasseurs Ardennais aux moments les plus critiques des combats. Beaucoup ont appris ce qu'il peut en coûter de porter secours à un copain



Le député-maire vient de remettre le nouveau drapeau au président de la section, qui le confie au porte-drapeau Paul Tolbo. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

en difficulté au milieu de la bataille. Et au cours des années qui se sont écoulées depuis la guerre, cette fraternité n'est pas restée un vain mot entre les victimes et les survivants. Qu'il en soit toujours ainsi !

Aux orgues, Camille Bodson exécuta d'impressionnants interludes de « musique concrète » ayant pour thème de fond des fragments de notre Marche, tandis que son fils dirigeait la talentueuse chorale dans son répertoire de chants religieux exécutés en polyphonie.

L'office se termina par la bénédiction du drapeau par M. le Doyen.

Vers 11 heures, l'assistance se regroupa devant l'hôtel de ville.

En remettant le nouveau drapeau au président de la section, M. Michel souhaite que l'emblème restât longtemps l'insigne de ralliement des anciens Chasseurs Ardennais dont les bataillons se sont si bien identifiés au Luxembourg. « Geste important, souligne-t-il, car le drapeau évoque les grandes heures de joies et de souffrances de ceux qui l'ont servi ».

Après avoir remercié le bourgmestre et son conseil, le président régional déposa une gerbe au pied du monument aux Morts des deux guerres, un clairon sonna « Aux Champs » et la musique entonna l'hymne national.

Aux accents de notre Marche, exécutée par la « Concordia », le cortège emmené par les autorités communales et les Chasseurs Ardennais, gagna la place du Sacré-Cœur à l'avenue Bouvier.

On se souvient des heures douloureuses que vécurent les populations gnaumaises lors de la bataille des frontières le 22 août 1914 et les terribles représailles de l'envahisseur dès le lendemain des combats.

Fidèle au vœu qu'avait fait M. le Doyen Cawet d'ériger un monument de reconnaissance si la ville était épargnée, la paroisse de Virton avait édifié en 1929 une statue monumentale au Sacré-Cœur. Un des deux tryptiques en bronze illustre trait des scènes de crimes de guerre perpétrés par l'ennemi dans les villages voisins : ce qui mit en colère, en 1940, les mêmes envahisseurs, qui s'empresèrent de l'arracher.

Ayant repris à sa charge l'entretien du monument, la ville fit restaurer le tryptique inermement.

Ce sont ces bas-reliefs, d'une très belle facture artistique, qui furent inaugurés ce dimanche 3 juin.

Dans son allocution, le député-maire dit qu'il était du devoir de la ville de réparer les déprédations commises en 1940. « On ne détruit pas l'histoire, dit-il, même si on est un farouche partisan de paix, dans une Europe nouvelle qui se fait ».

La « Concordia » joua une nouvelle Brabançonne suivie, selon la coutume au pays de Virton, de la Marseillaise.

En rangs serrés, musique en tête et de nouveau entraînés par leur Marche, les Chasseurs Ardennais suivirent les autorités de la ville, qui leur offrirent un vin d'honneur du cru.

M. Michel reprit encore la parole.

« Remettre un drapeau, dit-il, pourrait paraître de nos jours quelque chose de banal. Il n'en est rien. Et je suis fier aujourd'hui d'avoir posé ce geste en faveur des Chasseurs Ardennais ».

« Votre hymne, poursuit-il, a toujours donné le ralliement dans cette province pauvre mais fidèle et courageuse, respectueuse des principes de liberté et d'indépendance. Que vive et prospère votre belle fraternelle ».

Dans sa réponse, René Autphenne rapela le motif pour lequel il fallait un nouveau drapeau à sa section : l'ancien, de fabrication artisanale, ne répondait pas aux normes officielles, car n'y figuraient pas les couleurs nationales.

Il poursuivit :

« Certes, personne, ni en Flandre ni en Wallonie, où nous sommes appelés chaque année à participer à des cérémonies du souvenir, personne, dis-je, n'a jamais fait peser sur notre vieux drapeau des soupçons d'intentions régionalistes, mais encore d'esprit « néo-quarante-huitards ».

« Mais je suis sûr que notre porte-drapeau s'en ira désormais sans complexe, porter le nom de Virton partout où les devoirs de sa charge l'appelleront ».

Le premier vice-président national Robert Lepage, en termes chaleureux, remercia les autorités civiles et religieuses, la « Concorcia », la chorale paroissiale et les deux organistes.

En terminant, il eut des mots d'amitié bien sautés à l'adresse de nos camarades Ch. A., qui avaient répondu nombreux à l'appel de leur comité.

Le point final de cette lumineuse journée fut eut pour cadre le site romantique du château de Latour où un banquet intime réunissait les membres du comité accompagnés de leurs épouses.

Comme invités d'honneur : le bourgmestre Joseph Michel, ses deux échevins Charff et Mullens, le doyen Jenneret et le secrétaire communal Vaulet.

A la minute du pousse-café, à l'unanimité et par applaudissements, Joseph Michel fut nommé, à vie, membre d'honneur de la section ; il lui sera remis un décret d'honneur.

— Encore une cérémonie!... fit notre député-maire.

Cotisations

Notre exercice social va du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante. Depuis le 1^{er} novembre, on peut donc verser la cotisation de 1973. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2)

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, de même qu'à celui du bulletin. En revanche, les versements de soutien pour le bulletin doivent être effectués au C.C.P. de celui-ci.



M. Joseph Michel, député-maire de Virton, entouré du premier vice-président national, Robert Lepage et du président de la section de Virton, René Autphenne.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne.

Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents, les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au § a.

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

Montant de la cotisation :

a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a) : fixé par les sections : 70 F minimum

b) Membres protecteurs : 100 F minimum.



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

LES FASTES

Sous le signe du 40^e anniversaire de la création du REGIMENT de CHASSEURS ARDENNAIS

Les Fastes régimentaires du 1 Ch.A. se sont déroulés à Spich, les 18 et 19 mai.

Le premier jour, vers 17 h, le chef de Corps reçut les familles des miliciens à la cantine où des rafraîchissements furent offerts, après le discours d'accueil du lieutenant-colonel B.E.M. Magon dont voici un extrait :

« (...) dans notre société de consommation, caractérisée par un niveau de vie élevé et un sens aigu de la liberté, il n'est question que de contestation et de manifestations contre l'Armée. Alors que la réduction du service militaire constitue l'enjeu de chaque campagne électorale et que même l'utilité de l'Armée est mise en cause, nos voisins de l'Est, eux, au lieu de désarmer, améliorent et augmentent sans cesse leur potentiel militaire, tout en continuant à opprimer les pays satellites.

« Alors quoi ? Faut-il suivre les pacifistes, c'est-à-dire réduire notre budget militaire, réduire notre service militaire, désarmer tout de suite et sans contrepartie, et demander aux Américains de verser, seuls, leur sang pour la défense de l'Europe, afin de nous épargner de subir un jour le joug soviétique ?

« A cela nous répondons par la négative car, d'une part, et si nous envi-



Les drapeaux : 10e de Ligne, 1 ChA, 3 ChA, 20 A.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Le traditionnel dépôt de fleurs au monument du 1 ChA. De gauche à droite, MM. Santiquian, échevin d'Arion; le lieutenant-colonel BEM Magon; le général Champion; Bourguignon, bourgmestre de Marche-en-Famenne.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

« sageons honnêtement l'incidence de l'existence d'une Armée dans le cadre général du trésor de l'Etat belge, nous constatons que la Belgique consacre à sa politique de défense quelque 5 % de son budget national. L'existence des forces armées contribue, par contre, à la vie économique et sociale du pays, grâce :

« — aux nombreuses compensations économiques qui vont de pair avec chaque achat de matériel nouveau;

« — au nombre d'emplois offerts par les usines de production de matériel militaire;

« — aux prestations nombreuses et variées effectuées par l'Armée dans différents domaines;

« — à l'aide bénévole offerte par l'Armée à la population civile, lors des cataclysmes et tragédies nationales et internationales;

« — à l'intervention, toujours bénévole, de l'Armée dans divers domaines du secteur public et privé.

« D'autre part, le régime de révé sans forces armées — où chacun sera assuré de la liberté, de l'égalité, de la sécurité, du bien-être, et d'où toute injustice sociale sera exclue — apparaît encore et toujours au royaume de l'utopie. (...) »

Les familles se rendirent ensuite au

réfectoire avec leurs fils, pour y prendre un copieux repas.

A 21 h, eut lieu la cérémonie d'hommage aux morts, célébrée à la mémoire des héros du 10^e de Ligne et des Chasseurs Ardennais. Une très longue projection de diapositives fut particulièrement appréciée au cours de cette cérémonie commentée, qui retraçait l'histoire des deux régiments.

Le 19 mai, la traditionnelle prise d'armes était présidée par le général-major Rauçq, commandant la 1^{re} Division d'Infanterie. Parmi les personnalités belges

et étrangères présentes, on pouvait remarquer notamment les colonels B.E.M. Puttemans, inspecteur des troupes combattantes, et Amerijckx, commandant la 7^e brigade d'Infanterie blindée; le général-major e.r. Champion, président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; les anciens chefs de Corps: général-major e.r. Palmaers, colonels B.E.M. Liebens et Borgniet, lieutenants-colonels Delogne et Forget; M. Bourguignon, bourgmestre de Marche-en-Famenne, et M. Santiquian, échevin de la ville d'Arion.



Revue des troupes par le Général-Major Rauçq de la 1^{re} Division.

Une forte délégation de la Fraternelle, avec les drapeaux d'un certain nombre de sections, était évidemment présente, mais le président national, M. Albert Hubert, était malheureusement absent, se trouvant hospitalisé. A la tête des anciens, on trouvait notamment les vice-présidents nationaux et présidents de sections André, Goffart et Piedbœuf, ainsi que les secrétaires nationaux Robert et Guiot.

Au cours de la prise d'armes, le chef de Corps remit des diplômes aux unités affiliées, à savoir: le 5^e régiment d'Infanterie français « Navarre Sans Peur », et le « Limburgse Jagers » des Pays-Bas.

La Musique des FDI, conduite par son nouveau chef le commandant Carion, animait la cérémonie et se vit chaleureusement acclamée pour son show magistral.

Quelque 400 personnes avaient fait le déplacement de Belgique pour assister



Remise de diplômes aux unités sœurs:

5^e Régiment d'Infanterie français,



Limburgse Jagers (Pays-Bas).

aux cérémonies des Fastes du 1 Ch.A., la plupart étant des parents de miliciens.

Ci-après, quelques extraits du discours prononcé par le lieutenant-colonel B.E.M. Magon:

« (...) Je profite de l'occasion, Messieurs, pour souligner l'élevation de votre idéal, votre activité débordante et constructive, votre dévouement et votre dynamisme, mis au service non seulement de notre Fraternelle, mais aussi de la défense des intérêts de notre Armée. (...) »

« (...) Vos enfants, chers parents, aiment leur Régiment. Ce sont des enthousiastes, des emballés, parfois même des bouillants et des chauvins. Je suis fier de les avoir sous mes ordres, et heureux de constater leur générosité dans l'effort. Notre ambition est de vous les rendre préparés à affronter les dures réalités de la vie, et conscients du fait qu'un bonheur durable pour leur famille et eux-mêmes ne peut se concevoir que dans le cadre d'une société où règne l'ordre social, le respect des règles de la vie en commun et la sécurité d'une paix garantie. »



Le Chef de Corps prononce son allocution.

Aux officiers, sous-officiers, caporaux et Chasseurs Ardennais de carrière, le lieutenant-colonel B.E.M. Magon a dit:

« Il y a six mois, lorsque j'ai eu le bonheur de reprendre le commandement, je vous demandais de vous montrer dignes de nos anciens, de leur faire honneur en toutes circonstances et de mettre tout en œuvre pour maintenir notre Régiment parmi l'élite pour en faire une unité où le travail et l'entraînement devaient se dérouler dans un excellent esprit de participation et de coopération, d'une manière dure mais efficace, dans une ambiance saine et heureuse. »

« Vous ne m'avez pas déçu. Cependant, à une époque où il devient, hélas, courant de n'envisager les prestations de services qu'en tant que prémisses à compensations et récupérations, au moment où des coupes sombres sont réalisées dans l'effectif des unités, rendant de plus en plus exigeante et difficile la tâche du personnel de carrière travaillant tant à

l'instruction qu'à l'administration et à la logistique, je vous demande de rester tels que vous êtes, c'est-à-dire des hommes dévoués, enthousiastes, disciplinés, disponibles et aimant leur métier; des hommes, enfin, pour qui le devoir a plus d'importance que les droits. »

« Ce n'est qu'à ces conditions que vous remplirez avec un maximum d'efficacité la mission que le pays attend de vous, à savoir: faire des jeunes gens qu'il vous confie des hommes et de bons soldats, et ce malgré un équipement et un matériel fort vieux, hélas, mais que des prodiges d'entretien conservent encore, malgré tout, en excellent état de fonctionnement. »

« Vous avez toute ma confiance et mon appui. »

S'adressant, enfin, aux miliciens: « J'ai placé les Fastes 1973 sous le signe du quarantième anniversaire de la fondation des Chasseurs Ardennais. C'est en 1933 qu'un arrêté royal donne au 10^e régiment de Ligne, créé en 1830 et tenant garnison à Arion depuis 1899, le nom de « Régiment de Chasseurs Ardennais ». »

« Les titres de noblesse que le 10^e régiment de Ligne confie aux Béréts verts sont nombreux. La succession s'annonce lourde. Les Chasseurs Ardennais sauront-ils, à l'heure du danger, se montrer dignes des Lignards chevronnés de 1914-1918 qui, par leur bravoure, leur ténacité et leur esprit d'abnégation, ont inscrit cinq citations sur leur crapreau? »

« Les Chasseurs Ardennais vont, en 1940, donner à cette question une réponse éclatante. Jetés d'emblée dans la fournaise, ils se battent farouchement, dans un combat inégal, sans trêve ni repos, ne reculant que sur ordre, suscitant le respect et l'admiration de l'envahisseur. Ils ajoutent ainsi trois nouvelles citations à leur drapeau et se voient octroyer la Croix de Guerre française avec palme. »

« Nos anciens de 1914-1918, nos Béréts verts de 1940 et ceux du maquis sont entrés dans la légende en nous donnant une magnifique leçon de courage et de patriotisme. A nous, leurs petits-fils et fils, de conserver intact l'héritage qu'ils nous ont légué. »

« Prenons la ferme résolution de cultiver en nous ces belles qualités humaines que sont la volonté, l'esprit de solidarité, la compréhension, l'amour du prochain, l'honneur et le sens du devoir, afin de devenir des hommes forts physiquement et moralement, des hommes toujours prêts à assumer toutes leurs responsabilités et à remplir au mieux toutes les tâches que le pays est en droit d'attendre de nous. »

CHALFUSAS

La Deuxième Cie du 1 Ch A y participait UNE DOUBLE VICTOIRE A L'ACTIF DES CHASSEURS ARDENNAIS

Le 14 mars la 2^e compagnie a remporté le CHALFUSAS IV/73 à VOGELSANG.

Le « Journal du Corps » disait: « UN FANION NE LEUR A PAS SUFFI »!!!

En effet, les 2^e et 3^e sections de la 2^e Cie (Sgt Duchamp et Lambot) ont battu sur le fil la 2^e section du 1^{er} Grenadiers.

RÉSULTATS

Unités	Section	EPREUVES						Total des réussites
		FAL	Ega	Marche	Orientation	Tactique		
1 Ch A	1	E	R	R	R	R	R	4
	2	R (32)	R	R	R	R	R	5
	3	R (32)	R	R	R	R	R	5
2 Ch Cie A	1	R	E	R	E	R	R	3
	2	R	R	E	E	R	R	3
	3	E	R	R	R	R	R	4
2 Ch Cie A	1	E	R	R	R	R	R	4
	2	E	R	R	R	R	R	4
	3	R	R	R	E	E	E	3
Libération	1	E	R	R	E	R	R	3
	2	E	R	R	R	R	R	4
	3	E	R	R	R	R	R	4
5 Li	1	E	R	R	R	E	R	3
	2	R	R	R	E	R	R	4
	3	E	E	R	R	R	R	3
1 Gr	1	R	R	E	R	E	R	3
	2	R (25)	R	R	R	R	R	5
	3	R	E	R	R	R	R	4

R = réussi E = échoué
Nombre d'impacts exigés: Ega 10
FAL 22



Les deux sections victorieuses du 1 Ch A. Comme il n'y avait qu'un seul fanion, il a fallu faire des photos séparées.



(Cliché « Journal du Corps »).

Malgré cette éclatante DOUBLE victoire n'a pas été décerné de Trophée du meilleur Challenger. Les miliciens n'étaient pas membres de la Fraternelle (première conditions exigées).

En juillet, c'est au tour de la 3e Cie de sputer le Chalfusas.

Nous tenons « les pouces » aux gars de la 3e pour un aussi beau résultat et un trophée du Meilleur Challenger.



lieutenant-colonel Borboux, président du jury, remet le fanion du Chalfusas aux chefs des 2e et 3e sections du 1 Ch A.

(Cliché « Journal du Corps »).



Les sections de la 2e Cie / 1 Ch. A., victorieuses du CHALFUSAS — Mars 1973.



La 2e Section du 1 Ch A franchit un pont en pas de course...

(Cliché « Journal du Corps »).

Distinctions honorifiques

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold au Major Kileste; la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à l'adjudant Vannemberck; la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à l'adjudant Cantineau; les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant-chef Gae'lens; la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1er sergent-major Flament et au 1er sergent-major Hermal; la Décoration Militaire de 1re classe au 1er sergent-major Dauge et au caporal Hilgers; la Décoration Militaire de 2e classe au 1er sergent Vangysel, sergent Vandevelde, sergent Libert et caporal Moury.

Nous félicitons vivement les promus et les décorés.

Chevrons d'ancienneté

Un deuxième chevron : caporal Demeulere, sergent Saussez, caporal Nicolas.

Un premier chevron : sergent Collard, caporal Bouillon, sergents Haccourt, Verbustel, Adam, caporaux Frère, Verbruggen, Clausse, Krzewinski, Darcis, Tettelin.

Insigne de bon chauffeur

Vanderstucken, Martin, Gillis, Potier, Godefroid, Dansival, Pazzi, Tripodi, Lekeux, Drumemil, Gofflot, Dupont, Van Bressen, Milevoy, Rosinski, Biot, Janssens, Smeyers, Quirin, Ganhy.

Passages

L'adjudant-chef Gae'lens à l'Ecole d'Infanterie; le 1er sergent Flament et le sergent Schuler au CI N° 1; le lieutenant Gérard à l'Ecole Royale des Cadets.

Nous leur souhaitons bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

Diplôme de bon chauffeur

Lecomte, Van Hove, Naniot, Lories, Blum.

Brevet militaire

Henaut, Thonus, Cornez, Braipson, Requette, Louard, Matheus, Grommersch, Goethaels, Crosteux, Rollin, Calmant, Maroil, Blum, Bica, Bouquoelen, Fayt, Vandecasteele, Moreau, Simon.

Cours EPS

Sergents Vanderhaegen, Leblieq, Miniq, Lacassaigne.

Cours opérateurs de cinéma

Soldats Dewit et Maziers.

Mariages

P. Compère avec Mlle Marie-Claire Perniaux; F. Antoine avec Mlle Myriam Vaes; F. Dossin avec Mlle Christelle Loffet; Nuttin avec Mlle Vandenberghe; G. Leleux avec Mlle Elisabeth Kopetzch; J. Carabin avec Mlle Eliane Schmetz; C. Semoulin avec Mlle Micheline Van Impe; R. Schmitz avec Mlle Joceline Pierlot; E. Demeulmeester avec Mlle Nicole Onderbergen; E. Grand avec Mlle Joceline Cressin; G. Barbiot avec Mlle Marie-Cristine Staquet.

Fiançailles

Sergent Breviers avec Mlle Dillien.

HERVE

Dimanche 11 mars, 34 Chasseurs du 1 Ch. A. ont débarqué à Herve. Non pas pour y acheter un fromage, non! Pour y accomplir la marche annuelle de Herve.

Etymologie : le mot HERVE provient, pour les uns du celtique HERF, pour les autres du latin HERBA.

En français cela donne PATURAGES!

Après la marche et après quelques pintes, un assoiffé tardant à rejoindre les véhicules est toujours accouru au comptoir.

Un de ses camarades réintègre le bistrot et lui dit : « Allez... spéch tu. Herviens vite. On s'in va! »

Ce qui laisse encore supposer que le mot Nerven provient de Herve... Herviens... Nerven ???

A revoir!

ATHUS

Une délégation conduite par le Lt-Col. BEM Magon ainsi qu'un peloton de la 3e Cie en tenue de 1940 ont participé au 28e congrès de la Fraternelle.

Congrès organisé par la Section régionale Athus-Messancy-Aubange qui connut un succès sans précédent.

En effet, plus de 800 Chasseurs Ardennais et sympathisants se sont trouvés au rendez-vous.

A l'issue du congrès des distinctions furent remises. Pour la section 1 Ch. A. le 1er sergent-major Jean Talbot se vit octroyer la médaille d'argent. M. Léon Parin get l'adjudant Charles Vannemberch la médaille de bronze.

CAMERONE

Le 30 avril comme chaque année, la section 1 Ch. A. s'est associée avec la Fraternelle des Anciens de la LEGION ETRANGERE FRANÇAISE pour célébrer la journée de Camerone.

CPX BLACK DIAMOND

Le 1 Ch. A. a participé à cette manœuvre qui s'est déroulée en Belgique.

Des félicitations ont été adressées au chef de corps.

Quand les Chasseurs Ardennais sont là... tout va!

ORAIG

Les Grands Invalides de Guerre ont rendu visite à la garnison de Spich.

Le 21 juin ils ont été accueillis au Quartier Colonel BEM Deschepper par le Colonel BEM Ameryckx, commandant la 7 Bde Inf B1 et la Place de Spitch.

Des fleurs furent déposées au monument des Chasseurs Ardennais.

Un drink fut offert à la cantine troupe et un souper fut organisé au réfectoire des Chasseurs Ardennais. Souper pantagruelique d'environ 200 couverts et au cours duquel le Lt-Col. BEM Magon remit au président de l'association une assiette en étain aux armes du 1 Ch. A. De leur côté les invalides remirent un diplôme au commandant du 1 Ch. A.



DES MINISTRES ANTIMILITARISTES

Bravo à Lou's Binnemans, l'excellent journaliste du « Soir », pour avoir stigmatisé comme il se doit — et à notre connaissance, il a été le seul à le faire — l'attitude absolument inadmissible, à l'égard de l'Armée, qu'ont eue récemment trois membres du gouvernement, et ce en public.

C'est ainsi que Mme Maria Verlaack, secrétaire d'Etat à la Famille (vous connaissez ?), qui risquait de se trouver à une dégustation de filets de harengs en même temps que des militaires à qui la salle avait été promise, et que ces derniers — gens courtois — lui avaient cédé la place, a cru bon de proclamer, à la grande satisfaction de ceux qui l'invitaient : « Je me réjouis de participer ainsi à une éviction de l'Armée. Je me sens parfaitement antimilitariste ». Elle a prouvé ainsi qu'elle avait bien la vocation de... harengère.

De son côté, M. Chabert (Jozef) qui n'a rien de commun avec le colonel héros de Balzac, a dit, au cours d'un dîner de journalistes : « ...Les colonels, moi, il ne faut pas m'en parler ».

Quant à une autre illustre chandelle, M. Vandewiele, secrétaire d'Etat flamand à l'Aménagement du territoire et au logement, se trouvant à Lombardijde où la population entretient, de puis toujours, les relations les plus amicales avec les militaires de la base qui y est établie — et qui sert très fort la vie économique, sur tout en dehors des périodes de vacances — il a cru intelligent de mettre les pieds dans le plat en s'en prenant à l'Armée : « Tout serait pour le mieux, si nous n'avions ici, à Lombardijde, l'Armée qui nous prend de l'espace et que nous renverrions volontiers ailleurs, dans les cantons de l'Est, si le cœur vous en dit ».

Cette attitude de membres du gouvernement — appartenant tous trois à la même région du pays et au même parti, celui du « Niemand gedwongen soldaat » — est parfaitement inadmissible. Nous voudrions espérer que le ministre de la Défense nationale a protesté, et que le Premier ministre a tancé les auteurs de pareille incongruité qui témoignent d'un déplorable esprit civique.

UNE ANTINOMIE SINGULIERE

Le sénateur Schreder a interpellé, il y a quelques mois, le ministre de la Défense nationale, au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler l'implantation d'une brigade militaire dans la région de Marche-en-Famenne.

On a beaucoup parlé, trop peut-être, de cette base, et se sont intéressés à l'affaire des centaines de personnes étrangères à la province et à l'Armée, dans des buts souvent peu avouables. Ce n'est pas le cas de M. Schreder qui est de la région (il est bourgmestre de la commune de Waha, même s'il est sénateur provincial de l'âge). Si nous relevons son interpellation, c'est parce que nous avons été fort surpris d'une réplique qu'il a faite à M. Vanden Boeynants : « Je suis un ancien prisonnier politique, et j'ai subi assez allégrement à tout ce qui concerne l'Armée ».

On peut se demander en quoi il peut avoir opposition entre le fait d'avoir été PP et d'être en faveur de l'Armée. Peut-on rappeler M. Schreder que des dizaines de milliers de militaires — parmi lesquels la majeure partie des cadres officiers et sous-officiers — ont été retenus prisonniers pendant cinq ans en Allemagne où ils étaient les otages de la nation? Peut-on lui rappeler aussi que des centaines d'officiers généraux, supérieurs et subalternes, ainsi que des sous-officiers de carrière ont été prisonniers politiques, ont été exécutés par l'ennemi ou sont morts en camp de concentration ?

10 ET 11 JUILLET 1973

Chalfusas à Bourg-Léopold

Le peloton de la 3e compagnie du 1 Ch A a disputé le Chalfusas. PAS de chance, nos gars. Et pourtant le moral y était. Ils ont été courageux jusqu'à la dernière minute. Même la dernière section qui savait que tout était consommé a encore réalisé le meilleur tir à l'Energia en réalisant 14 impacts. Le meilleur tir de la journée.

A UNE bombe près, la section RESIMONT remportait le fanion. Dommage!

Ne vous tracassez surtout pas, camarades du Chalfusas. Vous avez fait votre devoir jusqu'au bout et... résisté et... mordu...

Vous avez d'ailleurs battu les records au tir au fusil.

La chance n'était pas pour les Chasseurs Ardennais cette fois.

1re Section	2e Section	3e Section
Sgt PESTIAUX	Sgt RESIMONT	Sgt VANDERHAEGEN
SANZOT	GRANDJEAN	BARTHOLOME
DELLEUZE	HAVENNE	FANIEL
DELREZ	PIRET	NITA
BERTINI	ROYDEAUX	WERTS
BAUSIER	HALLEUX	QUERTINMONT
VIERENDEEL	PANNAYE	MERCIE
BROLET	MATIS	MOURMAN
BAYENS	LECOMTE	HAELTERMAN

LA VIE AU 1 CH. A.

Nominations

— Au grade de sous-lieutenant : Vanderputten, Marq, Welvaert, Deloge, Royo, Deherder, Jadot, Dewez, Maury, Laigaux, Coumans, Massa, Fassotte.

— Au grade de sergent :

Bataille, Finne, Marache, Klein, Lens, Hans, Lequint, Tilman, Parent, Plaschaert.

— Au grade de caporal :

Hisecom, Smon, Pirson, Wallings, Deschamps, Goedens, Minet, Paret, Brussel, Collignon, Pierret, Lebutte, Lecocq, Michel, Van Doorne, Van Roy, Coetvriendt, Parsy, Maziers, Garcet.

Commissionnements

— Au grade de sous-lieutenant : Massa, Maréchal, Brantegem, Postier, Nuttin, Damsceaux.

— Au grade de caporal : Peithan, François, Klein, Smeyers, Becker, Leclercq, Brevery, Deweer, Milevoy.



20^e D'ARTILLERIE

LES FASTES

Cette année encore le soleil était de la partie.

Le Quartier Houthulst à WERL s'était paré de ses plus beaux atours : partout, ce n'étaient qu'oriflammes et drapeaux. La note multicolore était assurée par les seyantes billettes des mamans et fiancées de nos soldats. Plus de 30 personnes avaient tenu à faire le déplacement de la

Belgique vers cette lointaine Westphalie où « leur » soldat sert son pays. Dès le vendredi, la ville était remplie de « touristes » belges, attendant l'heure d'ouverture du Quartier ; vers 17 heures les cars se mirent à déverser leur sympathique cargaison devant la cantine où le Chef de Corps — accompagné de ses officiers et sous-officiers —



L'arrivée du général-major Henon, commandant la 16^e Division, qui présidait la cérémonie des fastes. A droite, le lieutenant-colonel BEM De Smedt, commandant le 20 A.



Le Chef de Corps et le Président national viennent de fleurir le mémorial du 20 A.

Allocution prononcée à la cérémonie de fastes du 20^e d'artillerie le 5 mai 1973, par le Lieutenant-Colonel BEM DE SMEDT, commandant du bataillon.

Chers parents de nos jeunes soldats,

Comme nos anciens vous faites partie de cette génération qui a connu le conflit de 1940-1945. Soit comme adulte, soit comme adolescent, vous avez vécu ces années de privation, ces années de souffrances morales et physiques, mais aussi ces années d'espérance dans la libération, de foi dans la démocratie balouée, ces années d'intense fraternité entre tous les Belges de cœur, unis dans un même idéal contre un système basé sur des valeurs raciales et matérialistes.

Et à l'aube de cette libération tant attendue, sans doute avez-vous, vous aussi, fait vœu que ne se perde plus jamais les valeurs spirituelles et civiques de notre société.

Vingt-huit ans ont passé. Vingt-huit ans de paix en Europe. Et c'est au tour de nos fils de reprendre le flambeau de la défense de notre pays. N'est-ce pas là un moment privilégié pour un bilan de notre action.

Soucieux d'assurer à nos enfants une liberté dont nous avions été privé, n'avons-nous pas trop souvent oublié que l'apprentissage de la liberté passe par l'obéissance aux parents d'abord, aux éducateurs ensuite, aux lois de notre communauté enfin ? Epris de liberté, n'avons-nous pas laissé la licence s'infiltrer dans notre société ?

Soucieux d'assurer à tout prix l'avenir de nos fils dans la course au diplôme et à l'emploi, avons-nous toujours songé à leur inculquer d'abord la vertu d'honnêteté, le sens du travail bien fait ?

Parce que nous avions eu faim et froid dans notre jeunesse, n'avons-nous pas emprisonné nos jeunes dans le confort de notre société de consommation ?

Cette liberté, pour laquelle tant sont morts, et qui nous était si chère, est-ce que nous ne la galvaudons pas aujourd'hui, quand nous voyons se multiplier impunément dans notre pays des voix qui réclament la libération de plus en plus étendue du service militaire, l'étranglement des dépenses de défense, voire la suppression des forces armées ?

Notre armée subsiste encore aujourd'hui et si au cours des ans le bouclier s'est dangereusement aminci, les efforts de ceux qui s'efforcent de le garder efficace n'ont pas diminué. Ce sont eux qui vous remercient par ma voix de l'aide que vous leur apportez dans la personne de vos fils et de l'encouragement de notre présence ici.

Officiers, sous-officiers, brigadiers et soldats de carrière,

Je vous invitais au cours des fastes de l'an dernier à tendre vos énergies pour un perfectionnement professionnel personnel, meilleur gage des succès du régiment. Vous ne m'avez pas déçu. Je sais comme vous que d'année en année, votre tâche est plus ardue. Cette évolution du monde contemporain que j'évoquais tout à l'heure, vous la sentez durement et l'avenir verra sans doute s'accroître encore nos difficultés. Je vous demande dans ces jours difficiles de conserver à l'esprit la foi des sermons prononcés jadis et l'enthousiasme de vos débuts dans la carrière afin de continuer à assurer au 20^e d'artillerie son efficacité traditionnelle.

Brigadiers et soldats militaires,

Anciens proches de la démobilisation ou jeunes arrivés le mois dernier, je vous invite aujourd'hui à réfléchir à la valeur du service que vous accomplissez à Werl. Quelle que soit votre fonction, aussi humble que puisse vous paraître votre tâche, elle a son importance dans l'effort de défense de ces valeurs que vous léguent les générations précédentes.

Puissiez-vous accomplir votre tâche de soldat, cette première tâche de citoyen, avec la volonté du travail bien fait dans un esprit de solidarité et de fraternité.

Je vais, dans quelques instants, avec le Président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, représenter de tous nos anciens, fleurir le mémorial consacré au souvenir des 36 jeunes belges tombés en 1940 dans les rangs du 20A pour que nous vivions libres aujourd'hui.

Que leur exemple nous guide dans notre tâche future.

avec les officiers et sous-officiers à qui vos fillets sont confiés. Posez leur toutes les questions que vous désirez, ils vous répondront ».

Le soir, après un copieux repas servi aux familles, une messe à la mémoire des morts du 20A fut célébrée en la présence de M. et M^{me} Piedbœuf, vice-président national de la Fraternelle et de M. et M^{me} Robette, délégués de la Fraternelle.

M. Hubert, Président National, nous fit l'honneur d'assister aux cérémonies. La prise d'armes fut présidée par le Général-Major Henon, Commandant de la 16^e Division, et ce fut le Colonel Poncelet, colonel assistant du Commandant de l'Artillerie du 1 (BE) Corps qui passa les troupes en revue. Le Lt Col. Urbain, ancien Chef de Corps avait tenu, lui aussi, à assister aux fastes de son ancien Bataillon.

Nous avons vivement regretté l'absence d'une délégation de la section d'Athus, qui, prise par d'autres devoirs ne put être présente ce jour-là. L'absence d'une délégation de la ville d'Athus, ville marraine du 20A, dut malheureusement être regrettée, elle aussi. M. le Bourgmestre Dumont, en effet, ne put effectuer le déplacement.

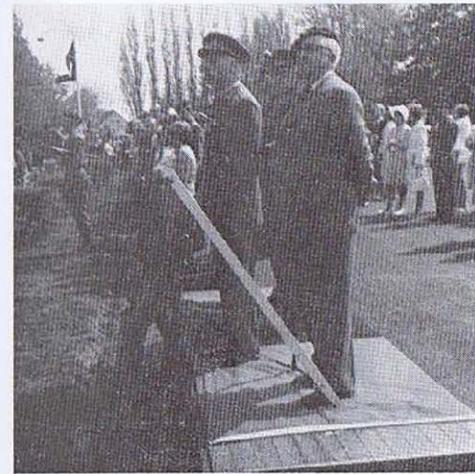
La cérémonie traditionnelle, empreinte de grandeur et de simplicité, connut un moment émouvant : celui où M. Hubert, accompagné du Lt Col. BEM De Smedt, déposa une gerbe sur le monument aux morts du 20^e Bataillon d'Artillerie.

Un défilé motorisé permit à nos invités de faire connaissance avec les impressionnants obusiers de 8" (M 110). Les drapeaux du 1^{er} Chasseurs Ardennais et du 3^e Chasseurs Ardennais nous faisaient l'honneur — comme chaque année — de participer à nos cérémonies, de même que les Lt Col. BEM Detrembleur et Magon que nous remercions ici d'avoir par leur présence, affirmé l'unité de la grande famille des Chasseurs Ardennais.

Un vin d'honneur, servi chez les officiers, chez les sous-officiers et chez les VC clôtura la partie officielle de ces fastes journaliers.

Dans le courant de l'après-midi, nos soldats et leurs familles effectuèrent une excursion sur le Mohnesee tout proche ; le lendemain, un voyage sur le Rhin leur fut offert. Les mines épanouies de tous les participants en disaient long sur leur satisfaction.

Rendez-vous en 1974... Nous y comptons !



Le général-major Henon, commandant la 16^e Division, passe la revue. A ses côtés, le président national de la Fraternelle et le colonel Poncelet, adjoint au Commandant de l'Artillerie du 1 (BE) Corps, mais aussi Ardennais de naissance, Chasseur Ardennais de 1940 et ancien chef de Corps du 1 A.

— APPEL AUX ANCIENS DU 20 A —

Le 20A cherche à réaliser une documentation photographique de tous les matériels en usage dans ce Régiment depuis sa création.

Il lui manque encore la photographie de l'obusier de 105 mm (1939-1940) tracté, qui fut le premier matériel motorisé à cette époque. L'obusier de 155 mm sur châssis CHAFFEE (1954-1956) lui fait également défaut.

Un aimable ancien pourrait-il nous dépanner ? Les photos seront remises intactes à leur propriétaire dans les meilleurs délais.

Merci !

Les documents peuvent être envoyés directement au Commandant du 20A, BPS 6 - 4090 FBA ou être adressés au Président National de la Fraternelle.



La visite du 20 A des jeunes footballeurs d'Athus.



La jeunesse athusienne ne s'intéresse pas seulement au ballon rond... mais aussi à des monstres d'acier.

Le 20e d'Artillerie reçoit les enfants d'ATHUS

La ville d'ATHUS est ville marraine du 20e Bataillon d'Artillerie depuis le 1er avril 1967, date à laquelle eut lieu la cérémonie de parrainage dans cette ville.

Au titre des relations Armée-Nation, le 20A s'est efforcé depuis lors de faire croître et embellir cette affiliation.

Ainsi, l'an dernier, le Bataillon a invité l'« ATHUS Natation Club » à passer une semaine à WERL. L'enthousiasme des jeunes fut très grand ; la délégation fut imposante : 45 membres, filles et garçons de 10 à 14 ans, tous membres du Club de natation, répondirent « Présent » à l'appel. Une grande compétition eut lieu le 28 mars 1972 entre le « UNNA SCHWIMMVEREIN » et le « ATHUS Natation Club ». Les Athusiens remportèrent plusieurs épreuves. Le reste du temps fut consacré à la visite du très beau Sauerland.

Cette année encore, toujours à l'initiative du 20A, le Bataillon reçut les jeunes footballeurs d'ATHUS (équipes de cadets et de scolaires) avec quelques entraîneurs et leurs épouses. Le groupe était conduit par MM. FELTESSE, WALTZING et LEBLANC. Une série de matches d'entraînement permit à ces équipes de s'opposer victorieusement aux équipes allemandes de WERL. Un tournoi ATHUS-Forces Belges d'Allemagne permit également à nos jeunes protégés d'affirmer leur valeur. Le bourgmestre d'ATHUS, M. DUMONT, empêché, ne put se rendre à WERL pour applaudir les enfants de sa ville. Au cours de cette semaine « intensive », les jeunes gens purent manipuler le matériel du Bataillon et une visite de la 17e Escadrille d'Aviation légère fut organisée. Une visite de la ville de WERL et de SOEST leur permit également d'apprécier les richesses de la région.

LA 7e MARCHE DU SOUVENIR

Moins encore que pour un congrès national, il n'est pas possible de narrer la Marche du Souvenir. Celle-ci connaît un succès grandissant d'année en année, non seulement en ce qui concerne les participations de militaires, mais aussi — et c'est très réconfortant — de civils : on est attiré par l'atmosphère amicale qui y règne, par la beauté des paysages, par les itinéraires judicieusement sélectionnés.

Les cérémonies sont devenues traditionnelles ; elles n'en restent pas moins émouvantes : elles servent bien le rapprochement entre l'armée et la nation, et entre les peuples ; elles affirment le souvenir et l'amitié.

Ceci dit, voici quelques indications sur la dernière Marche.

Statistiques

Il y avait plus de 8.000 inscrits pour toute la Marche : exactement 8.123. La répartition, à partir d'un chiffre arrondi, donne 4.000 militaires belges, 3.500 civils belges et 500 étrangers.

Quatorze pays étaient représentés : Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grand-Duché de Luxembourg, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, RFA, Rwanda et Suisse. Les détachements militaires étrangers venaient du Luxembourg, d'Allemagne, de Hollande, de France et des USA.

Personnalités

On n'en vit jamais tant : des ministres, des chefs d'Etat-Major, des généraux, un gouverneur de province... et nous en passons. Ont fait la Marche en entier, par exemple : le général-major

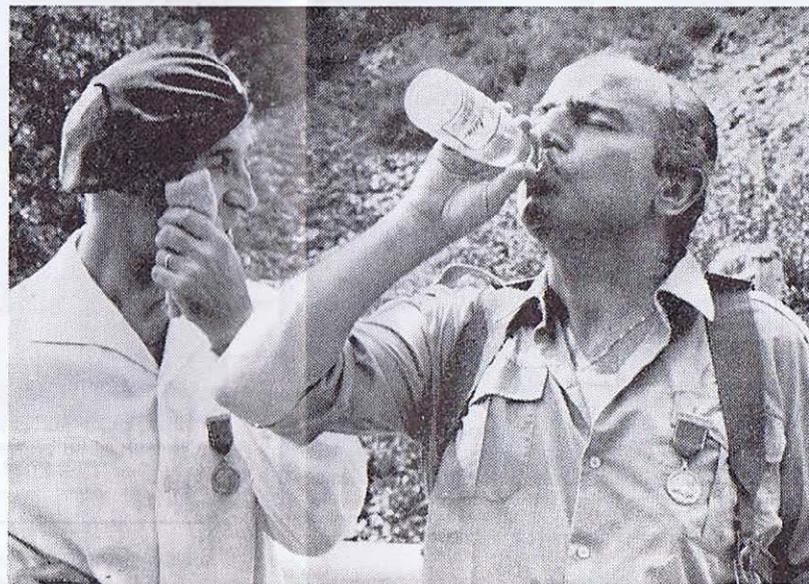


Hoyos, commandant la 3e Circonscription militaire, le général-major Verguise, de l'EMGA, et le général de Brigade Van Besouw, de l'armée néerlandaise ; le colonel Montell, attaché militaire de France, le colonel B.E.M. Marlière, président du comité organisateur, et le député de Bruges Fernand Van Damme.

Notre camarade Charles Hanin, ministre de la Politique scientifique, a fait deux étapes. M. Louis Olivier, secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, a fait l'étape arrivant à La Roche, et M. Vanden Boeynants, ministre de la Défense nationale, rentrant des Etats-Unis, a accompli deux tronçons de la dernière étape totalisant chacun, au moins, 10 km.

Les lieutenants généraux Roman, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, et Debeche, chef d'Etat-Major de la Force aérienne, ont fait l'étape Marielange-Bastogne.

Faut-il dire que les anciens chefs de Corps du 3 Ch A — lieutenant-colonel Borboux, colonel Derille et lieutenant-colonel Siraux — ont, suivant la tradition, fait toute la Marche ainsi que, bien sûr, l'actuel chef de Corps, le lieutenant-colonel B.E.M. Detrembleur ? Le lieutenant-colonel B.E.M. Magon, commandant du 1 Ch A, a fait également toute la Marche, ainsi que son commandant en second, le major Kileste. Le colonel Kenyon, attaché militaire britannique, a fait, lui aussi, une étape.



Des ministres heureux... loin de Bruxelles, de ses poussières et de ses embûchements : M. Vanden Boeynants boit, tel un champion après l'effort, et notre camarade Charles Hanin, en bécot vert, s'éponge ; tous deux portent fièrement leur médaille de courageux marcheur.

(Cliché « Het Volk »).

NOTRE DISQUE

Notre disque est en vente au prix de 100 F dans toutes nos sections.

Il a été réalisé par la musique FDI, sous la direction du capitaine Cardon, et la chorale de l'ISMA d'Arion, les Rossignolais, dirigée par le CF Charles.

La première face comprend la Marche des Chasseurs Ardennais chantée (texte officiel et complet) et l'autre face, l'œuvre du lieutenant Cardon, « Les bérets verts », devenue « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ».

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

DECALCOMANIES ET AUTOCOLLANTS

Nous avons vendu déjà plusieurs milliers de nos décalcomanies « Résiste et mords ».

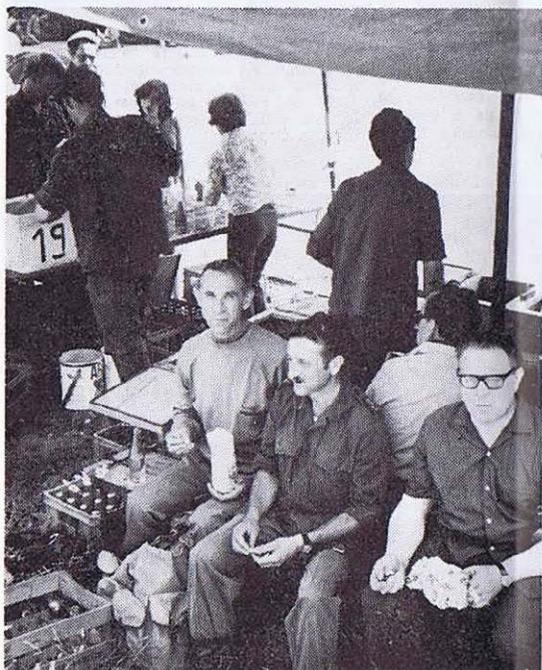
Une nouvelle commande a été faite pour les décalcomanies, et le prix de vente demeure inchangé : 10 F l'unité dans les sections.

Nous y avons ajouté un modèle autocollant qui résiste remarquablement à l'extérieur, entre autres sur les carrosseries et vitres de voitures ; le format est un peu plus petit que celui de la décalcomanie.

Prix de vente unitaire : 20 F.



C'est parti : le gouverneur Brasseur entraîne le long cortège à travers Arlon. A ses côtés : colonel Derille, lieutenant-colonel Detrembleur, général Hoyos, général Verguysse et colonel Merlière.



Casse-croûte des ministres Hanin et Olivier, au cours de la troisième étape. Au milieu, le colonel Detrembleur. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Deux marcheuses qui font impression par leur allure décidée, à l'arrivée dans la capitale du pays de Salm.

Il y a trois recordmen ayant fait les sept Marches du Souvenir : le lieutenant-colonel Borboux, bien sûr, notre camarade l'adjudant retraité Georges Flaman, et le commandant VerreKt.

D'autres noms

Un quasi-recordman : notre secrétaire national Victor Robert qui en était à sa sixième Marche, tandis que sa fille Monique l'accomplissait pour la cinquième fois. Notre camarade G. Delhougne en était à sa cinquième participation, de même que M. Claude Herminaire, de la « Gazet van Antwerpen ».

D'autres anciens en étaient à leur quatrième, troisième ou deuxième participation : il s'agit de Géonet, Laurant, Larsimont, de la section du Brabant ; de Michel, porte-drapeau de Huy ; de notre secrétaire-adjoint, l'adjudant-chef François Guiot ; d'André, vice-président de la section Athus-Messancy-Aubange.

Un fidèle aussi : notre jeune Temmerman qui, ayant offert de contrôler un élève de l'École technique de la Force aérienne qui avait dû abandonner la deuxième étape pour se rendre à la proclamation des résultats de l'année scolaire, et qui, voulant accomplir toute la Marche, avait sollicité l'autorisation d'accomplir deux demi-étapes supplémentaires, les troisième et quatrième jours. Temmerman et lui ont ainsi accompli, au moins, 50 km les deux derniers jours.

Avec plaisir aussi, nous avons vu pour la deuxième fois à la Marche du Souvenir la gentille Greta Van Nevel, fille du bourgmestre de Vinkt.

Le président du Brabant et vice-président national, Jean Goffart, a accompli toute une étape, et peut-être même deux.

Les aînés de la Marche étaient Honoré Desutter, d'Eekloo (79 ans), Aimé Buyesse, de Waarschoot (76 ans), Mme Thomsin (75 ans), M. Waerzegers, de Herstal (73 ans), lequel en était à sa sixième participation. Les deux plus jeunes : Robert Sacré, de Martelange (9 ans) et Léonce Legrand, de Rixensart (8 ans).

Mentionnons encore que le 2e Chasseurs à Pied avait envoyé plus de 150 participants, et que la police de Bruxelles avait délégué un détachement pour la première fois.



On ne fait pas le détail dans la famille Goffart : outre le pater familias qui a fait allègrement une étape et une grosse partie de la dernière, et que l'on voit ici, à droite, au défilé final, il y avait les deux fils, les petites filles et même les toutous. (Cliché « Le Peuple »)



Le détachement américain et les autres, face à notre monument national de Martelange. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Le montant des abonnements de soutien, pour les non-membres, a été porté à 50 F pour quatre numéros, depuis le premier janvier 1972.

Versements : C.C.P. 2133.93

« Le Chasseur Ardennais » 1080 Bruxelles.

On accepte aussi au même C.C.P. 2133.93

des versements

pour le soutien du bulletin.

LOUIS PETIT

Le mercredi 20 juin, notre camarade Louis Petit était renversé par une voiture sur la RN 4, à la sortie d'Arlon, et succombait à ses blessures durant son transfert à l'Hôpital de Liège. Il était entré dans sa 70e année.

Louis Petit était bien connu de tous les Chasseurs Ardennais, surtout au pays d'Arlon où il appartient de très longues années à la Musique du 10, puis des Ch. A. Il avait été délégué communal du Service social du Chasseur Ardennais, et avait fait partie du premier Conseil d'administration appelé alors Comité central de la Fraternelle, élu en juillet 1946 après notre constitution en a.s.b.l. Il conserva son mandat jusqu'en janvier 1947. Il participa à la fondation du bulletin, étant adjoint à l'actuel président national qui l'a créée, et s'occupant notamment de publicité.

Notre ami Albert Giot, qui a connu intimement le défunt, a tracé de lui un portrait sympathique et émouvant dans « Arlon Carrefour »; nous regrettons de ne pouvoir en publier que quelques extraits.

« (...) Louis collabora, dès son début, au Service social des Chasseurs Ardennais, l'ancêtre de la Fraternelle, où œuvrait déjà Albert Hubert, l'actuel président national. Il fit partie aussi de l'équipe du Secours d'Hiver. Il y eut une mémorable fancy-lair à la Maison Blanche, où un chiromancien extra-lucide d'occasion se retrouva, dans les deux heures, à la rue Léon Castillon parce qu'il avait prédit la défaite de l'Allemagne à un « client », sans se rendre compte que celui-ci était un officier vert-de-gris.

« En mai 1942, une vingtaine d'Ardennais furent arrêtés comme otages, et emmenés à la Citadelle de Huy; l'en était, et naturellement, Louis ne pouvait en être absent. La nuit, la casemate où

« nous croupiissions sur d'infâmes pailles » ses était secouée par des rires homériques; « Petite Louise », comme l'appelaient les gardiens allemands, racontait des tranches de sa vie de musicien, d'acteur, de prisonnier de guerre. Il était question, notamment, d'une ferme où « la jument avait fait son veau », comme l'expliquait gravement Louis. Libéré, notre ami reprit ses occupations arlonaises, mais à la fin de l'occupation, il était à nouveau arrêté. » (...).

« (...) Nous ne verrons plus ses pas menus dans les rues de la ville, ses yeux un peu étonnés derrière ses lunettes rondes, mais son souvenir restera celui du brave ami qui aime Arlon de toute son âme. Ses dernières volontés ont été que son corps se consume dans un crématorium, et que ses cendres soient dispersées. Nous n'avons pas pu lui rendre l'ultime hommage de présence à une cérémonie. J'ai pensé qu'il fallait que j'écrive ces lignes pour le saluer, au nom de tous ceux qui l'ont aimé. Et je l'ai, dans ma vie, si souvent perdu de vue puis retrouvé que je n'ose pas, je ne veux pas lui dire « adieu. Au revoir, Louis ».

Ayant été, moi aussi, du groupe des premiers otages arlonais détenus à la forteresse de Huy en 1942, je me souviens que Louis Petit y fut le boute-en-train de la bande. Durant nos longues soirées dans l'obscurité d'une chambrée suroccupée, on lui faisait raconter dix fois de multiples histoires; entre autres, ses démêlés avec son chef de musique, ses tentatives répétées mais vaines, durant la campagne des dix-huit jours, de faire disparaître son cor (il s'agit de l'instrument de musique), et surtout, sa captivité en Allemagne, dans une ferme où il faisait de la résistance à sa façon, notamment en... assistant le travail du taureau. C'était un ami fidèle et reposant.

FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

	Prix de vente
Insignes grand format	20 F
Insignes petit format	20 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de hure	100 F
Disque (Marche des Chasseurs Ardennais et Marche de la Fraternelle)	100 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	15 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module	100 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :	
— ordinaire	15 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	30 F

N.B. : Les sections passant leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

FETE DE L'INFANTERIE

Les Chasseurs Ardennais formaient naturellement le groupe ancien combattant le plus nombreux à la célébration de la fête de l'Infanterie, le vendredi 25 mai à Arlon.

Notre président d'honneur, le général Champion était là, Et, en tête du défilé des Bérets verts, le 1er vice-président, R. Lepage; le président, R. Reuter et le bourgmestre d'Arlon, Ch. Simon.

JUBILAIRES

L'Ecole d'Infanterie a fêté, début juillet sept sous-officiers qui sont en fonctions à l'Ecole depuis plus de vingt-cinq ans. Parmi eux, notre trésorier national adjoint, l'adjudant-chef, Charles Grimontier. Bravissimo !

COUPS DE BOUTOIR CE QUE COUTE L'ARMÉE

Un officier supérieur helvétique relevait dernièrement qu'actuellement en Suisse, l'Armée coûte 96 centimes par habitant et par jour, alors que le propriétaire d'une voiture de classe moyenne consacre FS 2,50 par jour pour son assurance, que nombre de citoyens achètent irrégulièrement du tabac ou de l'alcool, chaque jour pour la même somme. Le colonel en question relevait qu'en vingt-deux ans, l'achat des avions militaires avait coûté à chaque citoyen suisse cinq centimes par jour.

Si nous convertissons les chiffres ci-avant en monnaie belge, sur base de 12,60 FB pour 1 FS, on constate que l'Armée coûte, par jour, 12,10 FB à chaque habitant de la Suisse.

ET EN BELGIQUE ?

A chacun des citoyens de notre pays, elle coûte encore moins. Sur un budget 1973 inférieur à 35 milliards, nous avons calculé que cela représentait ± 10 FB par jour et par personne.

Lors de la discussion, à la Chambre, du budget de la Défense nationale, le ministre M. Vanden Boeynants observait que le pourcentage de hausse des budgets consacrés à la défense n'atteignait que la moitié du taux d'accroissement des dépenses générales de l'Etat; que les dépenses pour la défense nationale ne représentaient plus que 7,5 % de l'ensemble des dépenses du Royaume, et à peine 2,4 % du PNB du pays (voilà qu'on se retrouve avec les chiffres que nous avons écrits ici, à plusieurs reprises).

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

Et M. Vanden Boeynants comparait les chiffres belges avec ceux d'autres pays :

- Pays-Bas : produit national brut 3,9 % ; budget global 13 % ;
- Allemagne : produit national 4 % ; budget global 26,6 % ;
- France : produit national brut 4,2 % ; budget global 19,3 % ;
- Grande-Bretagne : produit national brut 5,8 % ; budget global 19,7 %.

Comme on le voit, nous sommes bien loin de nos voisins et alliés.

TRIBUNAUX MILITAIRES

Voici également, en Suisse, une polémique s'est élevée à propos des tribunaux militaires, certains estimant que ceux-ci sont jugés et parlés dans les affaires qu'ils ont à traiter. Un jeune parlementaire a fait des critiques analogues en Belgique, et a été remis verbalement à sa place par le général Dewandre, de l'Etat-Major général.

A propos de la Suisse, la « Gazette de Lausanne » relève que bien sûr, les magistrats ne sont pas motivés par leurs sentiments personnels de citoyens, mais qu'ils ne font qu'appliquer la loi. Reprocher à un juge d'être d'accord avec la loi qu'il doit appliquer est une non-sens absolu.

Les droits moraux et matériels des Combattants

Le président national au cabinet du Premier Ministre

Le président national a été longuement reçu le mercredi 6 juin au cabinet du Premier Ministre par une délégation interministérielle présidée par M. André Smeert, président du Groupe de travail « Victimes de la Guerre ».

Il a pu exprimer nos demandes d'aménagement du régime des rentes de combattant et de captivité, plus particulièrement en ce qui concerne les congés de convalescence et similaires et la période mobilisation. Le président de la Fraternelle a trouvé en face de lui des représentants des cabinets ministériels et de l'administration fort sympathiquement disposés au dialogue et bien au courant des problèmes en litige.

RENTES DE COMBATTANT ET DE CAPTIVITÉ

Pour bien fixer les idées, suite à de nombreuses questions qui nous ont été posées, nous précisons et répétons les conditions d'octroi de ces rentes.

- 1) Il faut avoir atteint 55 ans pour jouir de ces rentes (introduire la demande 3 mois avant l'âge 55 ans).
- 2) Il faut pouvoir justifier d'un MINIMUM de 6 mois de prestations (180 jours) — on peut additionner des prestations de périodes différentes pour arriver ainsi à ce minimum exigé.
- Pour les tranches suivantes toute période de 90 jours au moins, compte pour un semestre.
- 3) Les distinctions honorifiques de guerre (Croix de guerre, Croix de militaire combattant 40-45, Croix ou Médaille civique de 1940-1945, etc.) ne sont pas prises en considération pour ces rentes.
- 4) Pour la liste des bénéficiaires voir le bulletin de la Fraternelle n° 84 du 1er trimestre 1970 pages 22 et 85 du 2e trimestre 1970 pour la rente de reversion aux veuves (page 20).

Col. BEM Jean Borgniet

ENFIN

UNE CARTE SPÉCIALE DE PARCAGE pour les GRANDS INVALIDES DE GUERRE

Lorsque par un arrêté royal du 13 octobre 1971 (Cf. notre numéro 88 du 4^e trimestre 1971), fut créée une carte spéciale de stationnement en faveur de certains « Handicapés », nous avons vivement protesté contre le fait que les grands invalides de guerre recevaient ce bénéfice par... extension, et qu'ils devaient demander la carte spéciale au Fonds de reclassement des Handicapés, avec lequel il n'ont vraiment rien à voir.

Nous étions intervenus, de même que d'autres associations patriotiques, notamment auprès de M. Delmotte, devenu ministre des Communications, et nous avons invité les Chasseurs Ardennais grands invalides à refuser de demander la carte de stationnement ailleurs qu'à l'Administration des Pensions ou au ministère de la Défense nationale. On nous avait laissé entrevoir une solution prochaine; comme la Trinité, elle a fini par arriver. En effet, le « Moniteur » du 14 juillet a publié un arrêté ministériel dispensant du respect de la durée de stationnement, les conducteurs atteints d'une invalidité permanente de 60 pour cent ou d'une invalidité de 50 pour cent résultant d'une infirmité des membres inférieurs.

A cet effet ils doivent demander par lettre recommandée à la poste une carte spéciale :

- pour les invalides militaires de guerre ou de temps de paix au ministère des Finances, Administration des pensions, place Jean Jacobs, 10 à Bruxelles ;
- pour les invalides civils de guerre au ministère de la Santé publique, de la Famille et de l'Environnement, Administration des victimes de la guerre, square de l'Aviation, 31, à 1070 Bruxelles ;
- pour les autres handicapés au Fonds national de reclassement social des handicapés, rue du Meiboom, 14 à 1000 Bruxelles. Ces derniers joindront à leur demande un certificat médical rédigé par un médecin de leur choix. La demande mentionnera le numéro de la licence d'apprentissage ou du permis de conduire de l'intéressé.

Cette carte, strictement personnelle ne pourra être utilisée que lorsque le titulaire conduit lui-même une véhicule.

Cet arrêté entre en vigueur le 15 juillet 1973.

AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1973 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

RENTE DE COMBATTANT 1940-1945

Services admissibles pour les résistants armés

En ce qui concerne l'octroi et le calcul de la rente de combattant de la guerre 1940/1945 prévue en faveur des résistants armés, l'Administration des Pensions prend en considération la durée réelle d'affiliation de l'intéressé à un organisme de résistance armée reconnu ou la durée pour laquelle il a été reconnu résistant isolé, et qui est déterminée par la cession rendue conformément au statut de résistance armée. Il n'est pas tenu compte de l'arrondissement du mois commencé au mois supérieur, établi par l'Office de la Résistance et non par les commissions appelées à statuer sur la qualité de résistant armé, arrondissement qui n'est, par ailleurs, pas prévu par le statut de la résistance armée.

La Cour des Comptes a toujours approuvé cette façon de faire.

D'autre part, en vertu de l'article 8 de la loi du 24 avril 1958 concernant les rentes de guerre 1940/1945, telle qu'elle a été modifiée par la suite, lorsque le minimum de durée de 6 mois à prendre en considération pour l'octroi de la rente est acquis, la période restant après la division en semestres entiers est comptée pour un semestre si elle comprend au moins 90 jours.

En prenant en considération l'arrondissement au mois supérieur établi par l'Office de la Résistance, on arriverait, pour 5 mois et 1 jour de reconnaissance en qualité de résistant armé, à accorder la rente prévue pour 6 mois, tandis que pour 8 mois et 1 jour, on devrait octroyer la rente correspondant à 12 mois.

Arrondir le mois commencé en faveur des seuls résistants armés, et non en faveur de tous les bénéficiaires de la rente, aboutirait à créer une discrimination inéquitable et non justifiée.

Enfin, accorder aux résistants armés la rente pour une période allant au-delà de la période d'affiliation au groupement de résistance serait outrepasser l'esprit qui a présidé à l'institution de la rente de combattant et qui tendait à ne prendre en considération que les seules périodes de captivité ou de services effectifs.

Mobilité-Maintien des droits pour les militaires de carrière transférés

L'article 40 de l'arrêté royal du 13 novembre 1967 portant les mesures d'exécution relatives à la mobilité du personnel de certains services publics et des membres des Forces armées (Moniteur belge du 17 novembre 1967) dispose que le militaire de carrière transféré vers un ministère en application du régime de mobilité perd sa qualité d'origine et cesse d'être soumis aux dispositions statutaires et pénales ainsi qu'au régime de pension qui lui étaient applicables.

NOUVELLES DISPOSITIONS LEGALES

Rente de combattant et de captivité

De nouvelles dispositions légales sont venues récemment compléter la législation en matière de rente de combattant et de captivité. Les premières sont contenues dans la loi du 12 avril 1973 publiée au Moniteur le 22 mai 1973; en voici les dispositions essentielles.

Hospitalisation

Désormais, la période d'hospitalisation est étendue aux militaires victimes, après le 26 mai 1940, sur le territoire national, d'un dommage physique causé par une action de guerre. Il s'est agi de rectifier une anomalie aux termes de laquelle, lorsqu'un qui aurait été blessé du côté de Furnes ou de Nieupoort, par exemple, le 29 mai 1940, ne voyait pas sa période d'hospitalisation entrer en ligne de compte.

PG blessés sur le chemin de la captivité, et évadés

Le droit à la rente est également étendu aux prisonniers de guerre ayant encouru un dommage physique sur le chemin de la captivité, ou en cas d'évasion. Il s'est agi surtout de reconnaître les droits de ceux qui tentaient de s'évader sur le chemin de la captivité, ou d'un camp où ils étaient prisonniers depuis moins de trente jours, ou encore, qui ont été victimes d'un dommage physique alors qu'on les transportait en Allemagne: on a surtout voulu viser les victimes de l'explosion de deux péniches dans les eaux hollandaises, le 4 juin 1940, où notamment des Chasseurs Ardennais ont perdu la vie.

Pour les prisonniers de guerre évadés, la période passée clandestinement en Belgique, en France, aux Pays-Bas ou en Norvège est assimilée à la captivité, ainsi que la captivité ou l'internement dans un pays non occupé par l'ennemi, lorsque le PG évadé a repris ensuite le combat. La période passée en Belgique prend fin au 1er octobre 1944, et celle passée dans les autres pays, au plus tard le 8 mai 1945.

Veuves

Les nouveaux avantages indiqués aux deux chapitres précédents sont étendus, dans les conditions générales, aux veuves des militaires en cause.

La loi prévoit les modalités d'introduction des demandes, et les dates de prise de cours. Les documents à fournir sont ceux qui devaient être présentés précédemment.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails, attendu que ces nouvelles dispositions concernent un nombre très limité de nos lecteurs, mais nous sommes à la disposition de ceux qui voudraient des explications.

Rentes 1914-1918

Une autre loi, votée par le Parlement quelques jours avant de partir en vacances, mais qui n'avait pas encore paru au Moniteur au moment où nous avons écrit ce texte, apporte quelques modifications supplémentaires au régime des ren-

tes. C'est ainsi que la rétroactivité de la rente pour les PP 1914-1918 est reportée au 1er janvier 1950 au lieu du 1er janvier 1963: cet avantage est accordé automatiquement.

Veuves

Une autre disposition de cette loi supprime l'exigence selon laquelle le mari devait être âgé de moins de 40 ans au moment du mariage, lorsque ce dernier a été contracté entre le 29 septembre 1950 et le 31 décembre 1955.

Orphelins

Une autre disposition de la nouvelle loi permet de ne pas tenir compte de la limite d'âge (en principe, 18 ans) prévue pour les orphelins, si l'enfant est physiquement incapable, dès avant cet âge, de pourvoir à sa subsistance.

Prisonniers politiques

La loi que nous ne pouvons pas encore dater, et qui a été adoptée par le Parlement avant les vacances, a d'abord pour objet « la réparation plus adéquate des invalidités des prisonniers politiques, dues à la déportation concentrationnaire et ses séquelles tardives ». Elle dispose essentiellement ce qui suit:

1. La présomption d'imputabilité à la captivité de chaque maladie évaluée à un taux de 20 %, au moins, par l'Office médico-légal est reconnue, pour autant que le PP n'ait pas atteint l'âge de 66 ans au moment de l'introduction de sa demande. La révision des décisions antérieures peut être demandée.
2. L'invalidité forfaitaire des PP réunissant certaines conditions de durée et de lieu de détention, et accordée en réparation de l'asthénie des PP, est portée de 10 à 20 % à la date du 1er octobre 1972.
3. Une nouvelle Commission d'appel des pensions de réparation pour PP est créée.

Pensions de réparation

La loi dont il est question ci-dessus apporte également quelques modifications à la législation sur les pensions de réparation.

- a) Le calcul de l'invalidité au-delà de 100 %, pour les PGMI, se fait désormais par tranches de 10 %, au lieu de tranches de 5 %. Il s'agissait de rectifier une anomalie qui pénalisait les PGMI par rapport aux grands invalides non PGMI.
- b) Pour les veuves mariées entre le 29 septembre 1950 et le 31 décembre 1955, on supprime également l'exigence selon laquelle le mari devait être âgé de moins de 40 ans au moment du fait dommageable. Les seules conditions qui subsistent sont donc les suivantes: le mariage doit avoir duré au moins un an, et la pension n'est payée que quand la veuve atteint l'âge de 60 ans.
- c) La même modification est valable pour les pensions réduites, dites « de réversion ».

d) Une modification, trop longue à expliquer ici, est apportée à la législation en faveur des femmes qui épousent des grands invalides: elle concerne essentiellement ceux qui, bien que reconnus atteints d'une invalidité de 100 %, ont été l'objet d'une réduction administrative. Dans ce cas-là, la veuve bénéficie aussi de la pension automatique.

Répetons que nous ne pouvons, ici, reproduire toutes ces lois, que d'ailleurs peu de nos lecteurs comprendraient s'ils ne sont pas familiarisés avec ces problèmes. Ajoutons que les dispositions dont il est question ne concernent qu'un nombre limité de personnes, que nous sommes prêts à renseigner ou conseiller.

Taxe de circulation sur les véhicules automobiles EXEMPTIONS

Depuis le 1er janvier 1973, l'Office de la Circulation routière annexe, à tout envoi de plaque ou de certificat d'immatriculation, un avis donnant toutes précisions aux redevables au sujet du paiement de la taxe de circulation ou des formalités à remplir en cas d'exemption.

Cet avis contient, à l'intention des intéressés, une formule de demande d'exemption; après avoir été complétée, celle-ci doit être envoyée au directeur régional des contributions compétent, avec les pièces justificatives nécessaires, pour obtenir l'exonération de la taxe de circulation.

SI VOUS ÊTES NÉ EN 1918 ...

et que vous comptez au moins six mois de services patriotiques reconnus en qualité de combattant, prisonnier de guerre, prisonnier politique, agent de renseignements et d'action, résistant armé, résistant par la presse clandestine etc. — vous avez droit à une rente à partir du premier mois suivant la date de votre anniversaire, pour autant, bien sûr, que vous introduisiez une demande au plus tard dans le courant dudit mois ou, de préférence, trois mois auparavant.

Précisons que les services peuvent être totalisés, pour autant qu'ils se coïncident pas, et que la rente se calcule par semestre entier, mais que les périodes incomplètes restantes comptent pour un semestre si l'on atteint au moins 90 jours.

Renseignements et formulaires dans les sections.

Le service militaire et la rémunération des agents des services publics

Question très pertinente du Sénateur De Bondt :

Dans les services publics, le service militaire n'intervient pas toujours de la même façon dans le calcul des traitements des agents temporaires et définitifs; dans d'autres cas, il n'est admissible que pour les agents définitifs, pourvu que les intéressés aient exercé leurs fonctions sans interruptions, avant et après le service militaire.

- 1) Existe-t-il, en la matière, des règles applicables à l'ensemble des agents des services publics ?
- 2) Quelles dispositions réglementaires permettent de faire, pour le personnel des ministères, une distinction entre :
 - a) le service militaire avant et après l'entrée en service;
 - b) le service militaire après l'entrée en service, mais avant ou après la nomination définitive ?
- 3) L'honorable Ministre n'estime-t-il pas que cette matière devrait être régie uniformément par des dispositions générales, applicables à tous les services publics ?

Réponse tarabiscotée du secrétaire d'Etat à la Fonction publique

- 1) Il s'agit de savoir si la période du service militaire peut ou non être prise en considération lors de la fixation du traitement d'un agent des services publics. La réponse à cette question dépend, avant tout, du statut qui régit cet agent.
Il est donc évident que pour pouvoir répondre de façon exhaustive au premier point de la question, il faudrait pour le moins la poser à chaque Ministre qui contrôle un organisme parastatal. En ce qui concerne les règles applicables au personnel enseignant, il faudrait s'adresser au Ministre de l'Education nationale.
- 2) En ce qui concerne le personnel des ministères, la question de l'interruption de la carrière pour l'accomplissement du service militaire est réglée par l'arrêté royal du 1er juin 1964 fixant la position administrative de certains agents des Administrations de l'Etat pendant qu'ils accomplissent en temps de paix, soit des prestations militaires, soit des services en application de l'article 18 de la loi du 3 juin 1964 portant le statut des objecteurs de conscience.

Les membres du personnel soumis à cet arrêté sont repris dans l'article 1er ci-dessous :

« Article 1er - Le présent arrêté est applicable :

- » 1. aux agents de l'Etat soumis à l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat;
- » 2. aux agents temporaires soumis à l'arrêté du Régent du 30 avril 1947 fixant le statut des agents temporaires;

- » 3. aux ouvriers temporaires soumis à l'arrêté du Régent du 10 avril 1948 portant le statut du personnel ouvrier temporaire;

- » 4. aux stagiaires, candidats agents de l'Etat, sans préjudice toutefois des règles qui sont ou pourraient être prises à l'égard des stagiaires du niveau 1 qui interrompent leur stage ».

Il va de soi qu'il s'agit toujours de l'accomplissement du service militaire après l'entrée en fonctions.

Une nomination définitive antérieure ne constitue pas une condition essentielle.

Le service militaire accompli avant l'entrée en service public n'est pas pris en considération lors de la fixation du traitement.

- 3) Une réglementation générale et uniforme de ce problème serait souhaitable, mais serait toutefois difficilement réalisable, étant donné le manque d'uniformité des statuts des agents des divers services publics.

NDLR : Tout cela n'est pas très équitable. Le service militaire devrait toujours compter. Il suffirait d'une disposition législative généralisée. Nous y reviendrons.

RETARDATAIRES, PRIERE DE VERSER VOTRE COTISATION AVANT LE 31 OCTOBRE

LES EDITIONS G. EVERLING sprl à ARLON depuis 1835 ont publié

- HISTOIRE D'ARLON (Jules Massonnet)
- LA DERNIERE MARQUISE DU PONT D'OYE (Léon Wocquier)
- EMBLEME DE CAVALERIE (Jacques P. Champagne)
- L'AVIATION MILITAIRE BELGE, INSIGNES ET TRADITIONS (Jacques P. Champagne et Jean A. Mangin) Préface du Lt-Gén. Aviateur Debèche
- AU FIL DE L'EAU, Contes arlonais (V. Dozo)
- LES SOURCES DE LA SEMOIS (Louis Lefebvre)

et vous annoncent la prochaine parution de

- LE GUIDE DE LA MARCHÉ DU SOUVENIR (E. Engels) — Editions en langue française et néerlandaise
- INFANTERIE - TRADITIONS — Historique succinct des Corps, insignes, traditions (Jacques P. Champagne)

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

- Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 4,50 F
- Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.
- Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national »

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.

Il y aura bientôt 40 ans...

Une grave affaire qui aurait pu devenir... judiciaire, au pays de Vielsalm

OU

LE VIN DANS LES PATATES

Ceux qui furent au 3 Ch.A. en ses débuts se remémorent avec une jubilation intense une sombre affaire (elle se déroula dans des caves) qui agita le landerneau salmien pendant de longs mois.

Voici les faits : quand, en septembre 1934, le troisième Groupement mixte, qui allait devenir le 3^e régiment des Ch.A., arriva à Vielsalm aucune installation n'était terminée pour le recevoir, et il n'y avait même pas de caserne. Dès lors, on campa au petit bonheur la chance et on répartit un peu dans tous les coins le matériel, les munitions, les provisions, etc... C'est ainsi que le stock de pommes de terre fut déposé à l'hôtel de la Grotte. Or, ledit hôtel était exploité par un mandataire du doyen de Vielsalm, l'abbé Hallet.

Bien sûr, il contenait aussi — car c'eût été faire injure au doyen qu'il en eût été autrement — un bon stock de vins.

Le 1^{er} janvier 1935, jour de l'année commençante, où chacun le sait, les gosiers sont particulièrement asséchés, la corvée patate découvrit le vin du doyen. Bien sûr, on se la souhaite bonne et heureuse, et la consommation de vin assez importante puisque, lorsqu'on inventoria par la suite les bouteilles vides, il y avait un déficit évalué à... 1.500 F, soit une somme énorme pour l'époque.

Cela faillit tourner mal pour nos braves Chasseurs; aussi, la population de Vielsalm organisa-t-elle une souscription qui permit d'indemniser le propriétaire du vin. Cette belle initiative en dit long sur la solidarité qui régnait déjà à ce moment à Vielsalm entre la population civile et l'armée.

Cependant, un ancien bourgmestre de Vielsalm, Joseph Kieffer, a pensé que l'affaire était digne de passer à la postérité, et il écrivit pour un journal local, le « Sam Hiot », une saynète vaudevillesque au cours de laquelle un imaginaire tribunal aurait dû statuer sur ce détournement de destination du vin du doyen.

Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, nous devons à notre ami Guy Remacle, vice-président de la section régionale de Vielsalm, de pouvoir reproduire ce texte plein de truculence qui porte sa synthèse dans l'épigramme :

PATATUM ET VINUM... PRO JUSTITIA PACHYDERMA.

Comme au temps du bon La Fontaine

Quand les bêtes parlaient.

SÉANCE DU TRIBUNAL

M. le Greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

— L'an mil neuf cent trente-cinq, le premier janvier, quinze marçassins en service régulier, vers les quatre ou cinq heures de cette vesprée, Bérêt sur l'oreille, en service de corvée, cherchaient des canadas dans les sombres caveaux de l'Hôtel de la Grotte. Est-ce vrai? Est-ce faux? Grognez-moi tous un oui, c'est un oui unanime que je réclame ici.

Les Marçassins

— Oui!

M. le Greffier

— Bien que je vous estime assez pour n'avoir pas douté ne fût-ce qu'un instant, du oui qui doit marquer votre acquiescement. Vous en avez trouvé de ces bonnes patates?

Les Marçassins

— Oui!

M. le Greffier

— Taisez-vous donc Morbleu! cent mille karapattes! Mais vous avez aussi trouvé de vieux flacons, aux flancs bien rebondis de leur base au bouchon;

Vous les avez ouverts, arrachant la capsule Et tirebouchonnés et vidés sans canule; Puis vous avez jeté bouteilles et bouchons, D'un geste dégoûté, comme on fait des torchons. Allons, dites : oui. Je n'entends que le silence Qui devient par lui-même une pure insolence. Mes frères Marçassins, c'est un sombre attentat. Un crime monstrueux que vous avez fait là Car ce vin n'était pas de l'horrible vinasse. Un innommable jus, cousin de la mélasse. C'était un noble vin qui, ma foi se pourrait, Un vin tellement bon que le Roi le boirait; C'était un vrai saint vin, un vin apostolique Tout puissant pour éteindre la soif catholique, C'était

Monsieur le Président

— Bien, Greffier, nous allons questionner Ces quinze délinquants pour pouvoir les juger. Caporal Sanglier, vous avez la parole. Dites-nous simplement, sans aucune hyperbole, Votre nom, vos prénoms, vos âges et qualités Pour que le jugement soit veul d'iniquités.

Le Caporal Sanglier

Monsieur le Président que je vous remercie Pour votre air magistral que chacun apprécie; Mon nom est Grogrogrogne et mon prénom Nieunieu, Parrain l'a voulu tel, paraît faute de mieux; Quant à mes qualités, j'aime autant n'en rien dire, Car, j'en suis bien certain, je vous ferais sourire

Monsieur le Président

— Vous avez compris toute l'accusation Qu'on dresse contre vous, ce, sans restriction?

Le Caporal Sanglier

— Je reconnais les faits, il faut bien que j'avoue Tout sanglièrement et, si je me dévoue, C'est que ma dignité qu'on nomme caporale Ressemble en petit à celle de générale.

Monsieur le Président

— Nous nous souviendrons tous de la sincérité De votre aveu touchant dans sa simplicité.

Le Caporal Sanglier

L'armée est faite ainsi : pour une peccadille, Ou, pour un grave fait, c'est comme une famille Où c'est le chef qui trinque. Aussi mes marçassins Trouvent en moi celui qui brave les destins. Pour les soustraire tous aux lins de la poursuite Que déroule sur moi la mémorable cuite, Je déclare net ma responsabilité Que je proclame entière dans la dignité. Que vaut mon galon.

Monsieur le Président

— Que je vous félicite!

Monsieur le Procureur va nous donner la suite.

Monsieur le Procureur

— Ces braves Marçassins viennent donc d'avouer Avec un bel entrain qu'il convient de louer. La gravité des faits qu'il faut qu'on leur impute Flageole sur la grâce que chacun suppute. La Justice en ceci devra bien s'incliner. Devant un fait nouveau que je vais révéler. Vielsalm n'a pas voulu qu'on touchât à l'armée Car Vielsalm ne veut pas qu'elle soit em... miellée Vous avez en vos mains une pétition

Qui s'adonne à ravir d'une souscription Dont les fonds recueillis très amplement suffisent A payer largement celui qu'on indemnise. Dès lors, comme je dois quand même requérir, Le code sous les yeux, sans me laisser fléchir. Je réclame pourtant une once de clémence Que vous accorderiez pour être en concordance Avec les sentiments que je viens d'exprimer.

Monsieur le Président

La civile partie à présent peut parler.

M. l'Avocat de la partie civile

— Mon intervention va vous paraître brève. Car je veux simplement avant qu'elle s'achève, Vous dire que l'on a suffisamment dépeint, Ce vol qu'on dit énorme et qui n'est qu'un larcin.

(Le public applaudit)

Monsieur le Président

— Silence, donc Morbleu! car il nous faut entendre L'Avocat Sanglier... Allez, sans plus attendre.

Monsieur l'Avocat Sanglier

— Les nombreux arguments que l'on vient d'aligner Facilitent ma tâche et je dois souligner Que le vin disparu, certes très respectable, Ne songeait nullement qu'il serait redoutable Pour les beaux marçassins soupirant devant vous. N'oubliez pas, Messieurs, qu'on est tous un peu tous Le premier jour de l'an quand les souhaits vous grisent. Quand les bêtes, les gens et les choses vous disent Tant de ces mots charmeurs qu'il faut interpréter. C'est sur ça justement que je veux insister. Nos jeunes marçassins ont l'oreille très fine Puisqu'ils ont entendu cette chanson divine Qu'un vin sait entonner, lût-il clair comme l'eau, Pour surgir pétillant du fond de son caveau. Il leur disait ce vin : « Sortez-moi des bouteilles, Je rougissais jadis sur de plaisantes treilles, Je vivais au grand jour, je moisissais maintenant Venez à mon secours, je péris c'est navrant. » Le cœur des marçassins, entendant la supplique, Bondit dans leur poitrine et, d'un geste énergique, Ces vaillants, ces sauveurs, ces jas, ces super-jas, Firent ce que l'on sait. Ce lut beau, mais hélas! Messieurs, je fais appel à votre bienveillance Pour vous en rétéler à tout ce que j'avance; Le vin par le goulot devient très capiteux Désignant qui le boit aux accidents fâcheux. C'est pourtant bien ainsi car la preuve en est faite : Voyez ces marçassins à la mine défaite Titubant sur leurs pieds devenus chancelants, Les groins tout déconflits, sur leurs sabois branlants : Ils ont cru qu'ils humaient de la miséricorde Quand ils n'ont mordu qu'une pomme de discorde. Ce sont des innocents qu'il faut innocenter, Ex æquo et bono, ils ont su réparer.

La Cour se retire : après deux minutes trois dixièmes de délibération, elle rapporte le verdict suivant :

Monsieur le Président

Attendu qu'il s'agit d'un vin apostolique Qui devient de ce fait anticatastrophique Que, d'autre part, Jésus, aux noces de Cana, Etablit la formule : En veux-tu? En voilà. Rien ne doit subsister de cette immense cuite, Renvoyons ces lascars de fin de la poursuite.

Le public emballé fait trembler le prétoire sous un tonnerre d'applaudissements.

Imprimerie et Publicité du Marais

SOCIÉTÉ ANONYME

RUE DE FLANDRE, 169 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS

TOUTES EDITIONS

TOUTES PUBLICITÉS

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS - ISOLATION

CADEAUX ET OBJETS D'ART

INDUSTRIE - MANUTENTION